

Analyse des besoins sociaux

CCAS de Brest

MAI 2014



Sommaire

	Introduction	4			
01	Le bien vieillir à Brest.....	8	04	La précarité des jeunes.....	54
	Typologie des situations familiales	10		Brest : une ville jeune ?.....	56
	L'implication des 60-74 ans dans la cité	11		Les jeunes actifs brestois : quels types d'emplois exercés ?	57
	La place des outils de communication	16		Une augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi	61
	Le lien social : du sentiment d'isolement au rôle d'aidant familial	19		Quels niveaux de revenus pour les jeunes brestois ?.....	62
	Continuer à habiter son logement et son quartier	24		Les aides sociales pour les jeunes brestois.....	70
	Bien vieillir, c'est quoi ?	29		La mobilité des jeunes à Brest	72
				Santé et comportements à risque des jeunes	73
02	Les revenus des plus de 60 ans à Brest....	30	05	Comment vivent les personnes en précarité énergétique.....	76
	Brest : un niveau de revenus en moyenne basse mais une ville plus égalitaire.....	32		Présentation des personnes interrogées.....	78
	Le niveau de revenus des 60-74 ans est supérieur à celui des autres classes d'âge	33		Précarité énergétique : diverses conséquences	82
	Le taux de pauvreté des 60 ans et plus n'augmente pas.....	33		Plusieurs techniques de défense possibles	84
	Moins d'inégalités de revenus chez les personnes âgées de 75 ans et plus.....	34		Peu d'anticipation sur une éventuelle augmentation des prix	87
	Peu de seniors bénéficiaires d'aides.....	34		Similitude et différences de profils.....	87
	Les hommes et les personnes seules sont davantage bénéficiaires d'aides	35	06	La vulnérabilité des quartiers brestois à la précarité énergétique.....	90
03	La précarité des personnes âgées à Brest	36		Contexte	92
	La précarité des personnes âgées selon chaque association.....	38		Analyse des facteurs de risque vis-à-vis de la précarité énergétique	97
	Un phénomène important, émergent, à la marge ?	46		Typologie des quartiers brestois selon leur degré de vulnérabilité à la précarité énergétique	101
	Comment se traduit le phénomène de précarité des personnes âgées ?	49		Les possibilités d'actions préventives.....	107
	Conclusion	52			

Introduction

Le CCAS de la ville de Brest répond aux besoins sociaux repérés lors de l'analyse des besoins sociaux en agissant notamment en complémentarité de l'action sociale menée par le Conseil général dans le cadre du schéma départemental d'action sociale (Rapport d'activité du CCAS 2012) ». La production d'une analyse des besoins sociaux (ABS) relève d'une obligation pour les centres communaux d'action sociale (CCAS). En effet, observer, analyser et partager la connaissance constituent un fondement à la construction d'une politique publique efficace. L'analyse des besoins sociaux doit mettre en exergue les besoins de la population en matière sociale au sens large, et pas uniquement dans les seuls domaines d'intervention du CCAS. Elle permet également d'approfondir les réflexions déjà engagées par les différents acteurs sociaux.

Le contexte brestois

■ Population, ménages

La ville de Brest a une population de 141 315 habitants, soit 72 040 ménages en 2009. La commune a une variation annuelle de -0,6% entre 1999 et 2009. Le solde migratoire déficitaire est en partie compensé par un solde naturel très fortement positif.

Brest métropole océane a une population relativement jeune mais un vieillissement qui devrait se poursuivre : la communauté urbaine a connu une augmentation de 3% des personnes de 60-74 ans et 29% des 75 ans et plus entre 1999 et 2009 (contre +6% et +38% pour la région Bretagne).

La part de ménages d'une seule personne a augmenté entre 1999 et 2009 : elle est passée de 45,2% à 50,1%. À l'inverse, la part de ménages avec enfants a reculé de 23,5% à 17,9%. Ce phénomène a fortement contribué à la baisse de la taille des ménages.

■ Logements

À Brest, la part de propriétaires est de 46,7% contre 55,4% à Bmo et 69,5% dans le Finistère. Cela s'explique principalement par la prédominance d'un parc de logements collectifs : 74,2% sont des appartements. Le parc locatif est plus important que dans les autres communes de Bmo, en particulier le parc locatif social. Il représente 18,4% du parc.

Dans le Pays de Brest, huit logements sociaux sur dix sont dans l'agglomération brestoise et le Pays de Brest concentre la moitié des aides au logement du Finistère.

■ Revenus

Le revenu médian par unité de consommation est de 17 565 € à Brest. Il est légèrement plus faible qu'à Bmo

(18 798 €) ou que dans le Finistère (18 446 €). 55% des ménages sont imposables.

■ Activité

À Brest, le taux d'activité est des 15-64 ans est de 67,5% (contre 70,7 dans le Finistère).

Le choix des thèmes

Le CCAS de la ville de Brest est organisé en deux secteurs (outre l'administratif et gestion) : gérontologie (quatre EHPAD et deux foyers-logements) et interventions sociales. Ce dernier secteur comporte quatre domaines d'action :

- maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,
- hébergement / logement,
- accueil / accompagnement,
- gens du voyage.

Les seniors en perte d'autonomie représentent ainsi un public largement ciblé par les actions du CCAS. Si la question du vieillissement de la population est centrale pour les politiques publiques, elle l'est d'autant plus à Brest puisque, dès 2011, une mise en cohérence des politiques ordinaires a été engagée autour du « Bien vieillir ». Le centre local d'information et de coordination (CLIC) a largement participé à la démarche qui doit être renforcée par l'analyse des besoins sociaux.

En 2013, parallèlement à l'ABS, une observation du vieillissement a été lancée dans le cadre du volet social du contrat de territoire par le Conseil général et Brest métropole océane.

Les années précédentes, certaines associations caritatives brestoises ont fait remonter une augmentation de la précarité chez les seniors. L'unité de lien et d'insertion sociale (ULIS), qui a pour objectif d'animer un réseau d'acteurs as-

sociatifs dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes précaires, a organisé sept groupes thématiques en 2012 dont l'un portait sur la précarité et l'isolement social des plus de 60 ans.

Au vu de tous ces éléments, les plus de 60 ans sont donc particulièrement concernés par l'action et les préoccupations des élus et acteurs publics brestois. Il semblait donc naturel d'y consacrer une partie importante de l'ABS. Deux thèmes ont été retenus comme méritant d'être approfondis : le « Bien vieillir » et la précarité des seniors.

Mais si la précarité touche toutes les classes d'âge, les jeunes sont les plus concernés (taux de pauvreté et taux de chômage les plus élevés). Sortir de l'adolescence et commencer une vie d'adulte autonome semble être une étape difficile. L'échec scolaire, la difficulté à trouver son premier emploi, son premier logement, sont des risques auxquels les jeunes doivent faire face.

Bien que le CCAS de Brest possède 18 logements réservés aux moins de 26 ans (en hébergement d'urgence ou logement d'insertion), il ne s'agit pas d'un public faisant l'objet d'une attention particulière. L'analyse des besoins sociaux apparaît comme l'occasion d'effectuer un focus sur les jeunes brestois. Les 15-29 ans sont examinés à la loupe en pointant particulièrement les éventuels problèmes rencontrés : études, travail, revenus, logement, santé, transport... L'ABS dresse un bilan de l'état actuel de la jeunesse brestoise en insistant sur les éléments de précarité.

Enfin, à l'échelle nationale, de nombreux ménages souffrent de précarité liée à l'énergie. Les difficultés à payer des factures de gaz ou d'électricité, mais aussi des comportements de sous-consommation de chauffage touchent toute la population. L'augmentation progressive des prix de

l'énergie tend à accentuer ce phénomène. Si Brest connaît rarement des températures négatives, elle n'en reste pas moins une ville où l'humidité est très importante dans un parc de logements construit très majoritairement avant les premières réglementations thermiques. La précarité énergétique semblait tout à fait intéressante à aborder dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux. Le phénomène tend à se développer par la conjugaison de deux facteurs : augmentation prévue des prix de l'énergie et la progression du chômage.

Ainsi, il a été décidé de produire une analyse des besoins sociaux qui se décline en quatre thèmes et en six études distinctes :

- une enquête sur les modes de vie des 60-74 ans et la notion de « bien vieillir à Brest »,
- deux analyses sur le phénomène de précarité des seniors,
- une étude sur les jeunes (15-29 ans),
- deux études sur la précarité énergétique.

Clé de lecture de l'ABS

L'analyse des besoins sociaux est divisée en six chapitres distincts, relativement différents les uns des autres. Pour faciliter la lecture et la compréhension, ils ont été synthétisés pour ne conserver que l'essentiel de l'information et ils peuvent parfaitement être lus indépendamment. Le choix a été fait de commencer par le particulier pour aller au général : des seniors et jeunes qui sont des publics ciblés à la précarité énergétique qui peut toucher l'ensemble de la population.

Méthode

L'analyse des besoins sociaux de Brest a été réalisée par l'agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa), en utilisant des méthodologies différentes selon les parties.

Le « Bien vieillir » : une enquête téléphonique a été réalisée¹ auprès de 1 400 personnes âgées de 60-74 ans, soit 10% de cette tranche d'âge. Elles ont été interrogées très largement sur leurs modes de vie : logement, vie sociale, liens familiaux, multimédia, déplacements, rôle d'aidant...

La précarité des seniors : une analyse quantitative (utilisant les principales bases de données disponibles) a été complétée par une enquête qualitative auprès des principales associations caritatives brestoises sur ce phénomène².

Les jeunes : une analyse quantitative (utilisant les principales bases de données disponibles).

La précarité énergétique : une analyse quantitative (utilisant les principales bases de données disponibles) a été complétée par une enquête qualitative auprès de personnes en précarité énergétique.

Une ABS favorisant le partenariat

L'analyse des besoins sociaux a été l'occasion de réunir à plusieurs reprises différents acteurs ne travaillant pas spécifiquement sur les seniors, les jeunes ou sur la précarité énergétique. Les échanges ont permis d'approfondir les analyses, de partager des connaissances et de fédérer un réseau autour d'enjeux partagés.

Ainsi, une très large restitution de l'enquête sur le « Bien vieillir » s'est tenue au Mac Orlan en septembre 2013. Jean-Philippe Mousnier, sociologue Belge spécialiste de la question du vieillissement, a lancé le débat après la présentation des résultats de l'enquête brestoise.

Le mois suivant des ateliers ont été organisés pour approfondir les réflexions autour de quatre thèmes :

- continuer à habiter son logement et son quartier,
- l'implication des 60-74 ans dans la Cité ;
- le lien social : du sentiment d'isolement au rôle d'aidant familial,
- la place du multimédia au quotidien.

Des réunions techniques ont également permis d'échanger sur la précarité énergétique. Différents services de Brest métropole océane (habitat, écologie urbaine par exemple) ont été associés à d'autres partenaires comme EDF, Ener'gence, l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS Alma), etc. pour afin d'enrichir la réflexion.

Des notes de synthèse ont été réalisées sur chacun des thèmes. Elles ont été largement distribuées lors de chacune des restitutions.

1 - Enquête téléphonique réalisée par TMO Régions en mai et juin 2013

2 - Enquête réalisée par Concerto



01

Le bien vieillir à Brest

Les 60-75 ans ne comptent pas, pour le moment, parmi les publics cibles de l'action publique. Les questions d'emploi sont derrière eux. Ils ne sont pas encore confrontés à la perte d'autonomie, leurs enfants sont partis du domicile... Cette génération, globalement bien portante et n'accusant pas de difficultés financières majeures, pourrait finalement se débrouiller seule sans que l'on y porte véritablement attention.

Pourtant, cette tranche d'âge est aussi celle qui précède l'entrée dans la vieillesse avec son lot de risques et d'inconnues. Le grand âge est désormais un horizon largement partagé. L'allongement de la vie est un phénomène connu. Est-il anticipé ? Les seniors actifs que sont les 60-74 ans se projettent-ils dans cet avenir désormais assez proche ? Couverts par l'assurance-retraite dont ils connaissent désormais les montants, se montrent-ils prévoyants en prévision des années où leur mobilité, leur forme pourront être moins bonnes ? Leur mode de vie ouvre-t-il des champs nouveaux pour les services chargés de l'aide aux personnes âgées ?

La place et le rôle des seniors dans la ville reviennent de manière récurrente dans le débat public, essentiellement sous l'angle du bénévolat et de la citoyenneté. En revanche, leurs attentes, leurs préoccupations et leurs difficultés restent mal identifiées. Sur la base des résultats d'une enquête téléphonique portant sur un échantillon de 10 % de cette tranche d'âge, l'Adeupa s'est attachée à enrichir la connaissance sur cette génération.

Sommaire

Typologie des situations familiales	10
L'implication des 60-74 ans dans la cité	11
La place des outils de communication	16
Le lien social : du sentiment d'isolement au rôle d'aidant familial.....	19
Continuer à habiter son logement et son quartier	24
Bien vieillir, c'est quoi ?	29

Typologie des situations familiales

38% des répondants vivent seuls, une répartition identique aux données du RP 2009. La part des personnes vivant seules enregistre son niveau le plus élevé sur les quartiers Centre et Quatre Moulins (45%) et le plus bas sur le quartier Saint Pierre (31%).

La part des veufs ou veuves augmente naturellement avec l'âge, 9% chez les 60-64 ans contre 26% chez les 70-74 ans.

88% des répondants (ou leur conjoint) ont un ou des enfants.

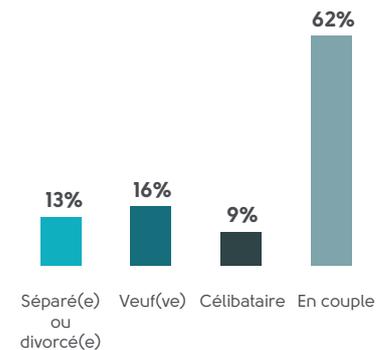
Seulement 8% des répondants accueillent leur enfant chez eux. Ce score atteint 11% à Saint Pierre contre 4% sur le quartier Bellevue. Ce score baisse avec l'âge puisque sur la tranche 60-64 ans, 15% hébergent leur enfant, contre 5% pour les 70-74 ans. Les remariages tardifs ainsi que le retour au domicile parental pour raison économique sont les deux principaux facteurs expliquant que des personnes retraitées hébergent leur enfant.

74% des répondants ont des petits-enfants.

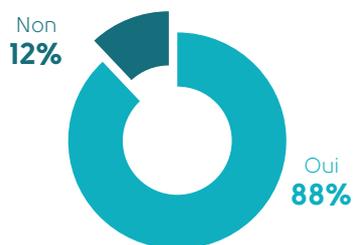
"Actuellement vous vivez ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



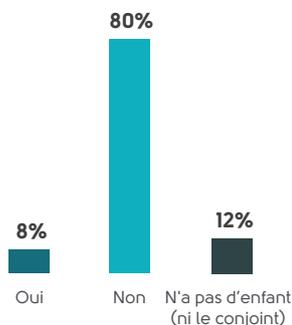
"Vous êtes ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



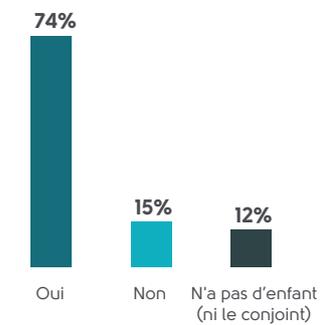
"Avez-vous des enfants (vous-même ou votre conjoint) ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



"Au moins l'un d'entre eux vit-il à votre domicile ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



"Avez-vous des petits-enfants (vous-même ou votre conjoint) ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



74%
des répondants ont des petits-enfants

L'implication des 60-74 ans dans la cité

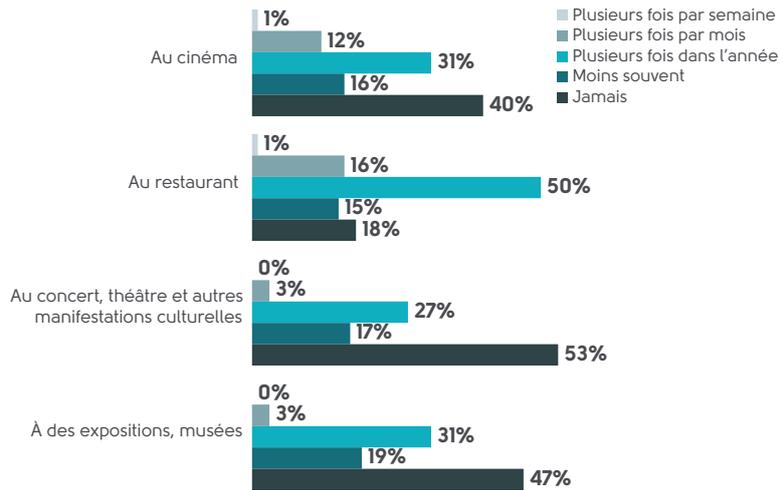
Les sorties

Le restaurant et le cinéma se démarquent en terme de type de sorties et représentent une sortie « fréquente » respectivement pour 67% et 44% des répondants. Environ un quart y va plusieurs fois par mois. À l'inverse, environ la moitié des personnes interrogées ne vont jamais voir un concert, au théâtre ni au musée.

De manière attendue la fréquence des sorties réduit sensiblement avec l'âge.

"Allez-vous... ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



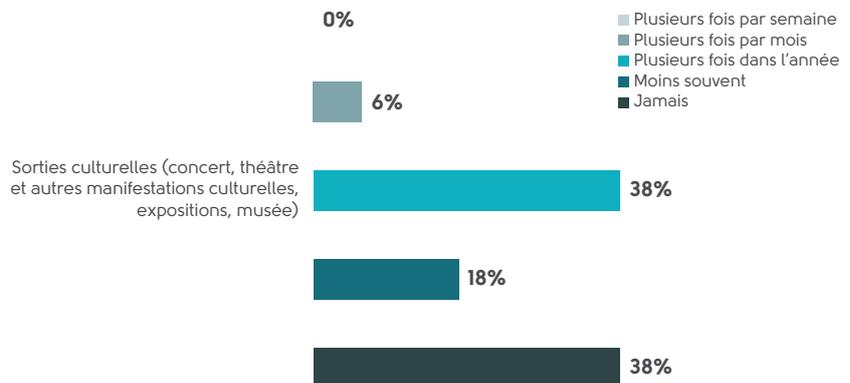
Activités culturelles ou de loisirs

38% des répondants ne font jamais de sorties culturelles mais ils sont également 38% à en faire plusieurs fois dans l'année.

78%

des répondants font une sortie culturelle ou de loisirs plusieurs fois dans l'année

"Allez-vous au concert, théâtre et autres manifestations culturelles, expositions, musées ?" Base : Ensemble des répondants 1 404

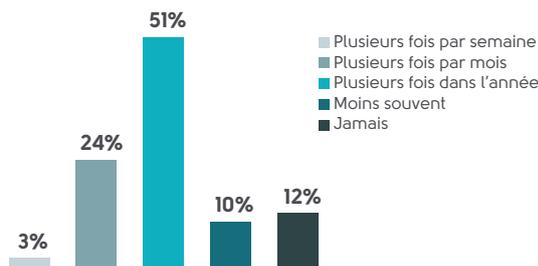


12 % des répondants ne font jamais aucune sortie culturelle ou de loisirs mais ils sont 78% à en faire plusieurs fois dans l'année.

20% des répondants pratiquent une activité de culturelle ou de loisirs et 4 % pratiquent 2 activités : 24% des personnes interrogées pratiquent une activité culturelle ou de loisirs.

Au moins une sortie culturelle ou de loisirs...

Base : Ensemble des répondants 1 404



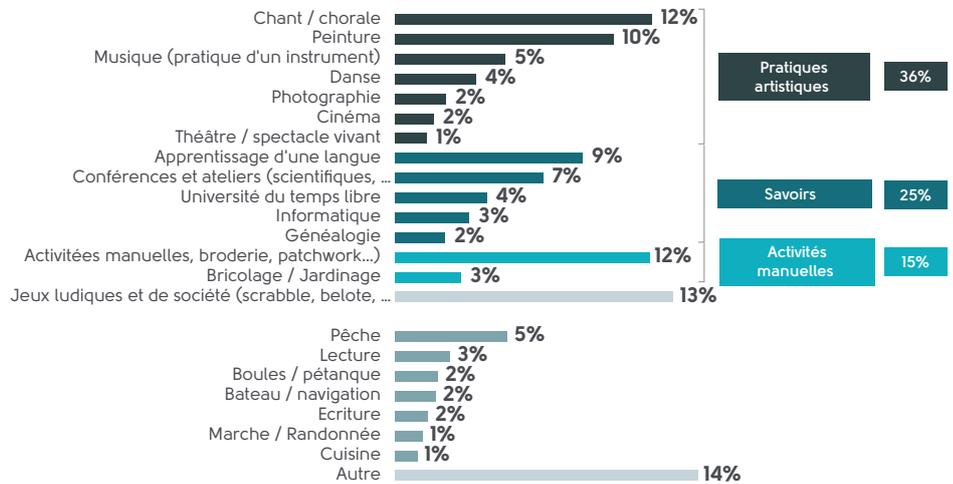
- Au cinéma
- Au restaurant
- Au concert, théâtre et autre manifestations culturelles
- À des expositions, musées

24 % des répondants pratiquent des activités culturelles et de loisirs, principalement de façon encadrée (74 % des pratiquants), avec une légère surreprésentation des femmes.

Il s'agit essentiellement de pratiques artistiques (40 % des pratiquants), notamment le chant/chorale et la peinture. L'univers des savoirs vient en second (25 % des pratiquants), notamment l'apprentissage d'une langue ou les conférences et ateliers. Les activités manuelles viennent ensuite (16 % des pratiquants), essentiellement des activités comme la broderie, le patchwork, ... Enfin, sont également relevées des activités dites de pleine nature (8 % des pratiquants), principalement la pêche.

"De quelle(s) activité(s) s'agit-il ?"

Base : personnes pratiquant une activité culturelle ou de loisirs 342



Activités sportives

Sur le plan des activités sportives, 43 % des 60-74 ans sont pratiquants, soit un taux de pratique quasiment deux fois plus élevé que celui de la culture et des loisirs. Ce taux diminue avec l'âge puisqu'il est de 36 % pour les 70-74 ans. Cette pratique est très régulière puisque 89 % des 60-74 ans pratiquant une activité sportive le font au moins une fois par semaine. Les activités exercées sont très majoritairement la marche/randonnée (60 % des pratiquants), puis la gymnastique, la natation et le vélo (respectivement 14 %, 13 % et 12 %).

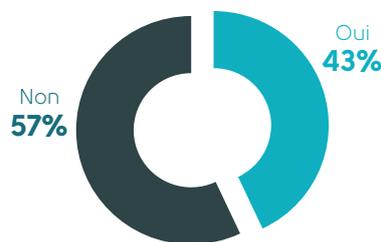
36% de pratiquants sur le quartier Centre contre 51% à Saint Marc.

36%

de pratiquants sur le quartier Centre contre 51% à Saint Marc

"Pratiquez-vous une ou des activité(s) sportive(s) ?"

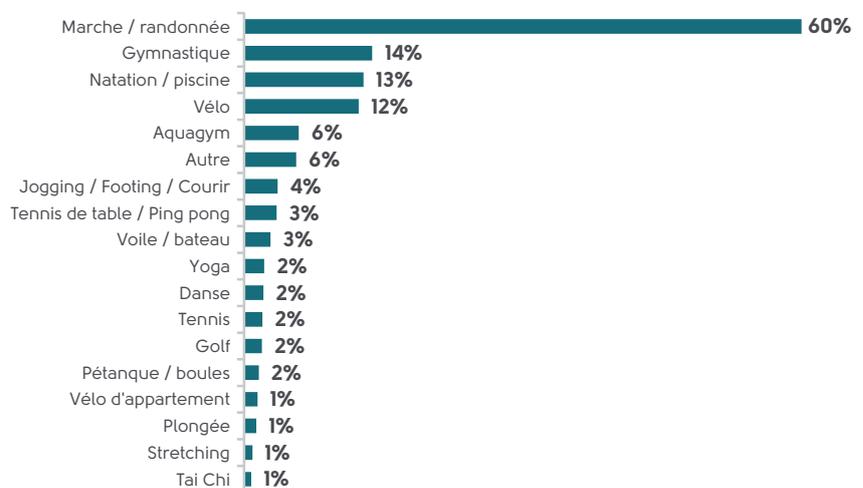
Base : Ensemble des répondants 1 404



"De quelle(s) activité(s) s'agit-il ?"

Base : personnes pratiquant une activité sportive 600

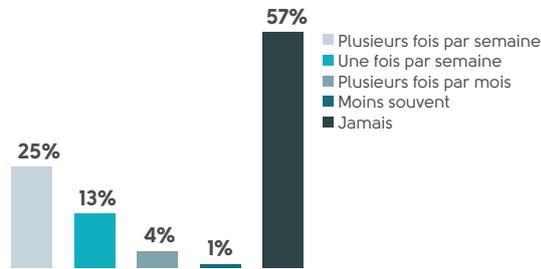
Total > 100% en raison des réponses multiples



58 % des répondants qui pratiquent une activité sportive la pratiquent de manière très régulière

50 % d'entre eux la pratique de manière encadrée, en club ou en association. L'aquagym, la gymnastique et la danse sont pratiquées quasi exclusivement de manière encadrée. 39% des pratiquants de la marche/randonnée pratiquent en club ou association.

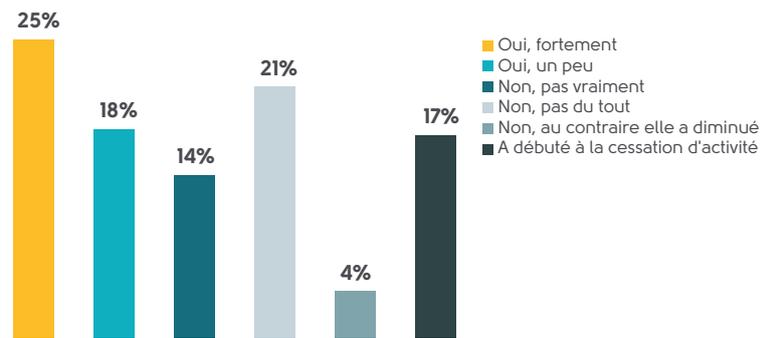
"Vous pratiquez cette ou ces activités..."
Base : Ensemble des répondants 1 404



Activités sportives, culturelles ou de loisirs

43 % des répondants pratiquant une activité estiment que leur pratique s'est accrue depuis la retraite. 17 % ont débuté lors de la cessation de l'activité professionnelle.

"De façon générale, votre pratique d'activité sportive, culturelle ou de loisirs s'est-elle accentuée depuis la cessation de votre activité professionnelle ?"
Base : personnes pratiquant une activité 773

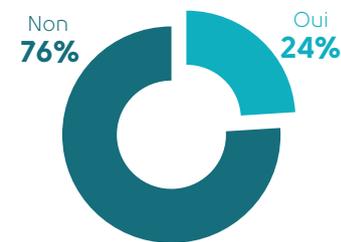


Activités bénévoles

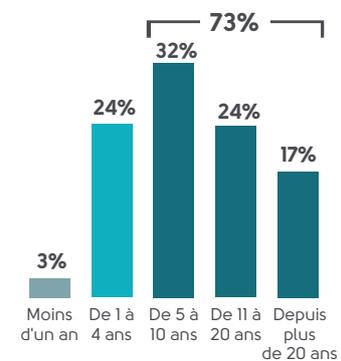
24% des répondants sont impliqués bénévolement

Pour rappel 43% pratiquent une activité sportive, 24% une activité culturelle ou de loisirs.

"Êtes-vous impliqué(e) en tant que bénévole dans une activité ?"
Base : ensemble des répondants 1 404



"Depuis quand êtes-vous impliqué en tant que bénévole ?"
Base : personnes impliquées en tant que bénévole dans une activité 340



Une implication bénévole qui décline avec l'âge

65-69 ans	70-74 ans
30%	19%

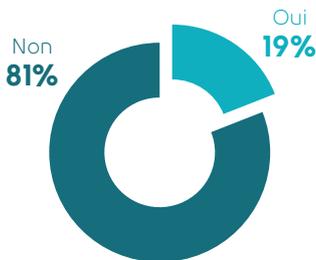
En parallèle, 24 % des personnes interrogées sont impliquées en tant que bénévoles, essentiellement au sein d'associations à vocation citoyenne pour 35 % d'entre elles (exemple : protection de l'environnement), d'associations sportives, culturelles ou de loisirs pour 32 % d'entre elles, puis au sein d'associations liées aux seniors pour 10 % (exemple : prévention en matière de santé) et d'associations liées à la jeunesse et à l'enfance pour 7 %.

45 % des bénévoles s'impliquent de façon très régulière, plusieurs fois par semaine voire tous les jours. Cette implication augmente entre 65 et 69 ans et décline ensuite. L'implication dans le bénévolat est relativement liée à la cessation d'activité puisque 25 % des concernés ont débuté le bénévolat depuis leur cessation d'activité et 40 % estiment qu'elle s'est accrue depuis leur retraite.

19 % des répondants expriment le souhait de pratiquer davantage d'activités à l'extérieur de leur domicile, en particulier des activités sportives (21 % d'entre eux) et du bénévolat (18 % d'entre eux), tandis que 28 % n'en ont pas une idée précise. Les problèmes de santé et d'autonomie sont ici les principaux freins évoqués (39 %).

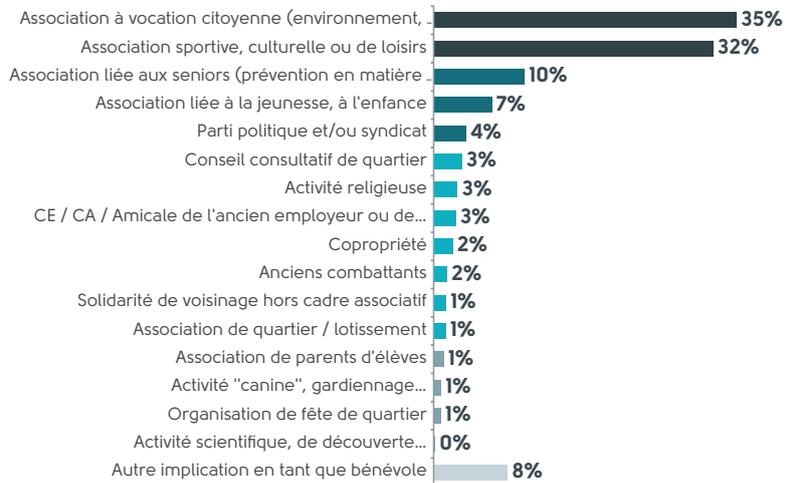
"Aimeriez-vous avoir davantage d'activités à l'extérieur de votre domicile ?"

Base : ensemble des répondants 1 404



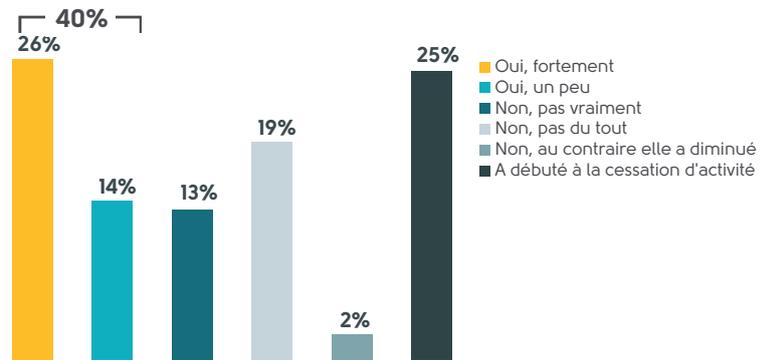
"Dans quelle(s) activité(s) êtes-vous impliqué(e) en tant que bénévole ?"

Base : personnes impliquées en tant que bénévole dans une activité 340



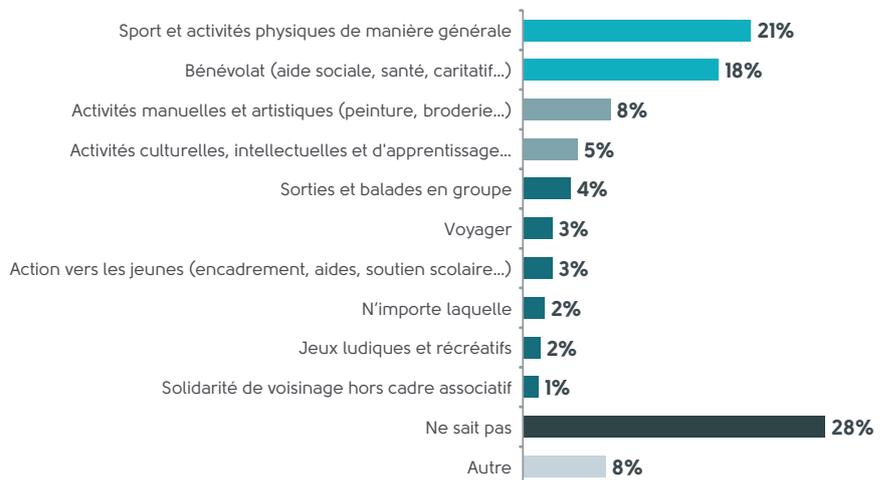
"De façon générale, votre implication en tant que bénévole s'est-elle accentuée depuis la cessation de votre activité professionnelle ?"

Base : personnes impliquées en tant que bénévole dans une activité 340



" Quel genre d'activités par exemple ?"

Base : Personnes qui aimeraient avoir davantage d'activités à l'extérieur de leur domicile 270



Vacances et sorties à la journée

Les seniors brestois partent davantage en vacances que leurs homologues français, puisque 72 % des répondants déclarent être partis au moins 4 jours de leur domicile l'année passée, contre 59 % à l'échelle nationale pour la tranche d'âge des 60-69 ans (source : CREDOC enquêtes «Conditions de vie et aspirations des Français» - 2010).

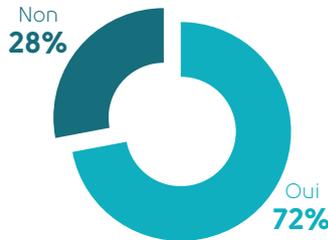
28% des répondants ne partent pas en séjour en dehors de leur domicile. Ce résultat monte à 33% pour les 70-74 ans.

Ils sont 21% à Europe contre 39% aux Quatre Moulins.

Par ailleurs, 64 % des personnes interrogées effectuent des sorties à la journée (balades, visites), plusieurs fois dans l'année. Seuls 15 % des répondants n'effectuent ni sorties à la journée, ni séjours durant l'année.

"L'année dernière êtes-vous parti(e) au moins 4 jours pour un séjour en dehors de votre domicile ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



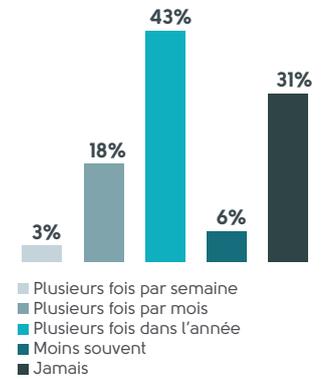
Des taux de départ plus élevés qu'au niveau national

(Source CREDOC Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » - 2010).

- + 13 points sur la tranche 60-69 ans
- Taux de partant :
 - Brest : 72%
 - National : 59%

"Durant l'année, vous arrive-t-il de faire des sorties à la journée (balades, visites...)"

Base : ensemble des répondants 1 404



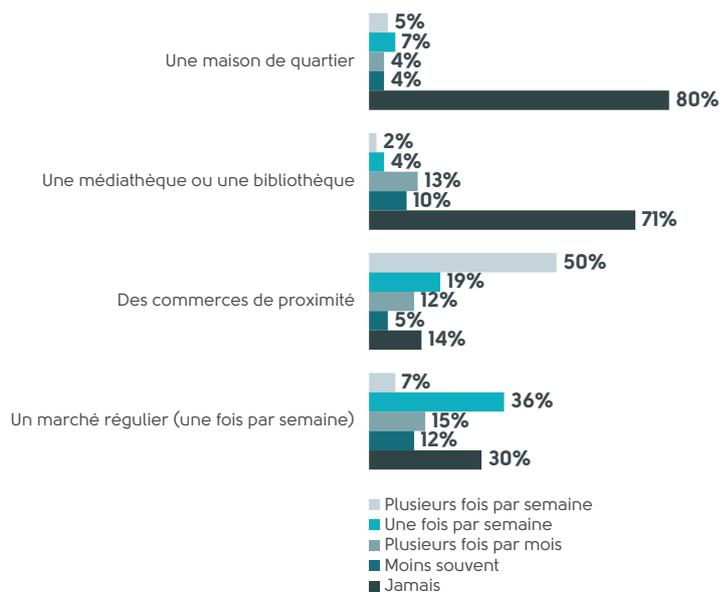
Usage des équipements et commerces de proximité

Les 60-74 ans fréquentent relativement peu les structures de proximité : 80 % d'entre eux ne vont jamais dans une maison de quartier et 71 % ne vont jamais à la médiathèque ou à la bibliothèque. Cependant, ils utilisent massivement les commerces de proximité : 69 % des répondants fréquentent les commerces de proximité au moins une fois par semaine (50% plusieurs fois par semaine) et 58 % vont au marché plusieurs fois dans le mois. Seuls 2% des personnes interrogées déclarent exercer une activité rémunérée en complément de leur retraite.

Seulement 28 % des retraités qui exercent encore une activité le font par nécessité. Il s'agit principalement de travaux peu qualifiés comme la distribution de journaux, la garde d'enfants ou du ménage. Ils ont tous une retraite inférieure à 2 000 euros mensuels contrairement à ceux qui le font par choix, qui ont globalement des revenus plus élevés. La moitié des seniors ayant une activité professionnelle vivent en couple (et la majorité des conjoints travaillent également).

"Pouvez-vous me dire si vous fréquentez personnellement plusieurs fois par semaine, une fois par semaine, plusieurs fois par mois, moins souvent ou jamais... ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



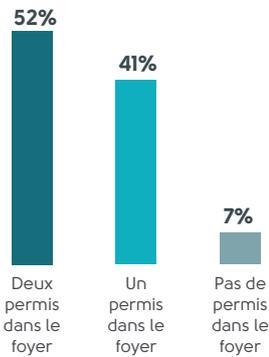
Mobilité

93% des foyers interrogés ont au moins un des membres qui a le permis de conduire.

Ils sont néanmoins 55% des répondants à utiliser les transports en commun avec des différences selon les quartiers : ce résultat atteint 70% à Europe contre 44% à Lambezellec.

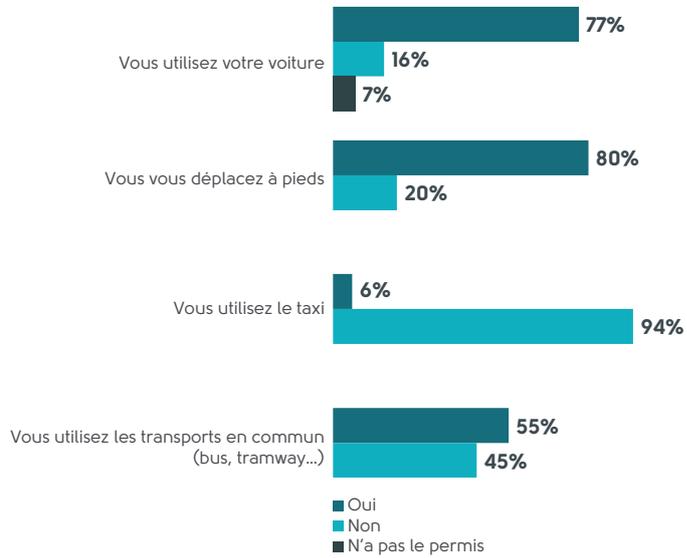
"Avez-vous le permis de conduire ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"Pour vous déplacer au quotidien pouvez-vous me dire si ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404

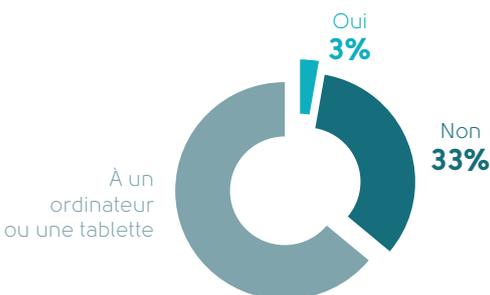


La place des outils de communication

64% des répondants sont équipés d'internet à domicile (PC ou tablette). Le quartier Saint Marc se démarque en termes de taux d'équipement d'internet sur le téléphone. Le taux d'équipement et la pratique décroissent avec l'âge.

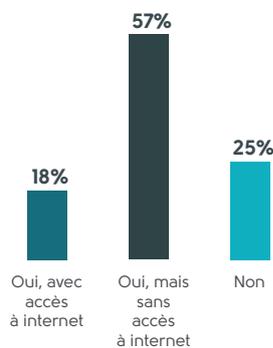
"Utilisez-vous Internet en dehors de votre domicile (vous ou votre conjoint) ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



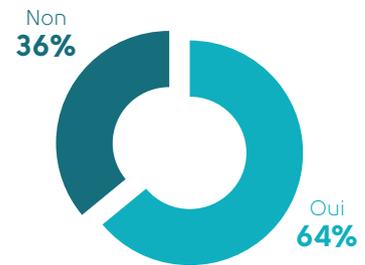
"Avez-vous un téléphone portable (vous ou votre conjoint) ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"Avez-vous un ordinateur ou une tablette multimédia connectés à Internet à votre domicile ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



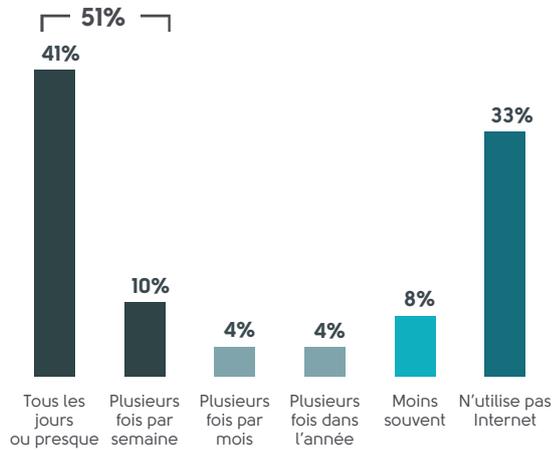
64%
des répondants sont équipés d'internet à domicile (PC ou tablette)

33% n'utilisent pas Internet, ils sont 44% sur le quartier Europe et de 28% sur le quartier Centre. À l'inverse, 51% des répondants en ont une utilisation très fréquente

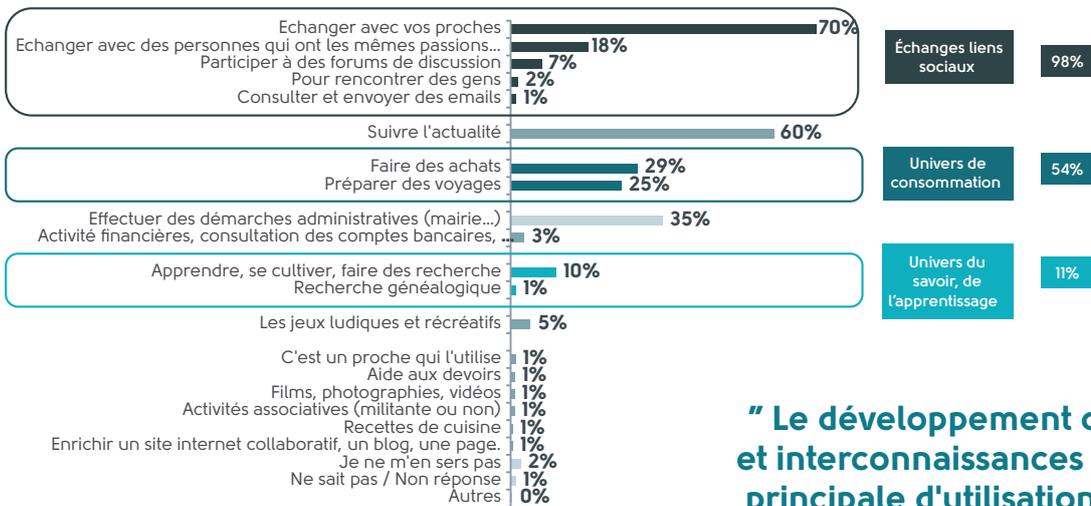
On observe que ceux qui n'ont pas d'équipement ne vont pas chercher à utiliser internet en dehors de chez eux.

33%
n'utilisent pas Internet

"Vous (ou votre conjoint) utilisez internet sur votre portable, votre ordinateur, votre tablette ou à l'extérieur de votre domicile ?" Base : Ensemble des répondants 1 404



"Utilisez-vous internet (vous ou votre conjoint) pour ... ?" Base : Ensemble des répondants 1 404

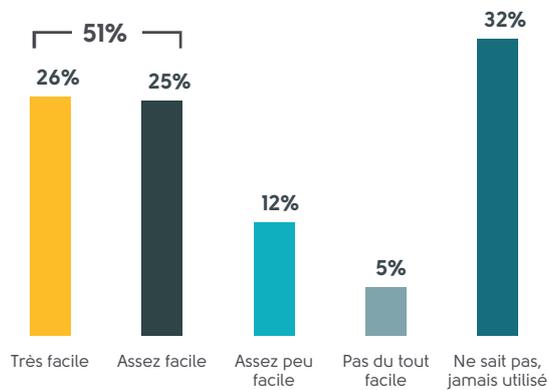


" Le développement des réseaux et interconnaissances est la raison principale d'utilisation d'Internet"

Pour plus de la moitié des répondants, utiliser Internet est facile. Cela leur sert principalement à entretenir des liens sociaux (pour 98 %) et consommer (pour 54 %). 70% des répondants utilisent internet pour échanger avec les proches, 60% pour suivre l'actualité, 35% pour effectuer des démarches administratives, 29% pour effectuer des achats et 25% pour préparer des voyages. La palette de l'usage du multi-média par les seniors est large.

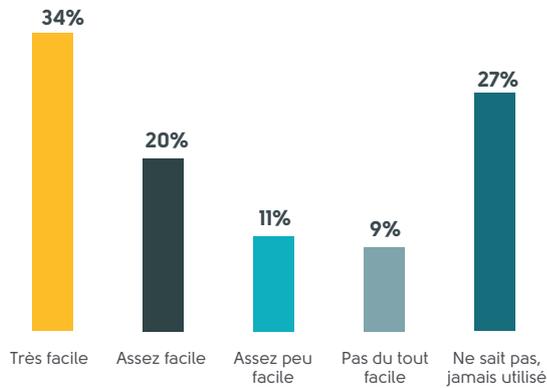
"Pour vous, est-il très facile, assez facile, assez peu facile, pas du tout facile d'utiliser Internet ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"Et pour votre conjoint ?"

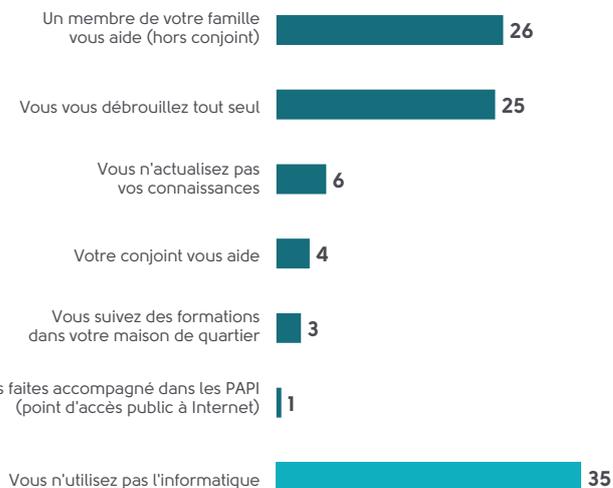
Base : Personnes vivant en couple 869



Pour un quart des répondants, l'actualisation des connaissances se fait de manière autonome et pour un quart grâce à un membre de la famille.

"Comment faites-vous pour actualiser vos connaissances sur l'utilisation de l'informatique ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



51%

des répondants trouvent facile l'utilisation d'Internet

Le lien social : du sentiment d'isolement au rôle d'aidant familial

À l'heure où on parle d'éclatement géographique des familles, les seniors brestois semblent peu concernés : environ les ¾ ont des membres de leur famille à proximité. Seuls 2% des personnes interrogées n'a plus aucun membre de sa famille.

51% des répondants (ou leur conjoint) ont au moins un enfant qui vit sur Brest ou l'agglomération Brestoise. On observe des écarts notables selon les quartiers. Les résidents de Centre, Europe et Quatre Moulins apparaissent les moins dotés en proximité familiale.

Au total, ce sont 74% des répondants qui ont au moins un membre de leur famille qui vit à proximité.

51%

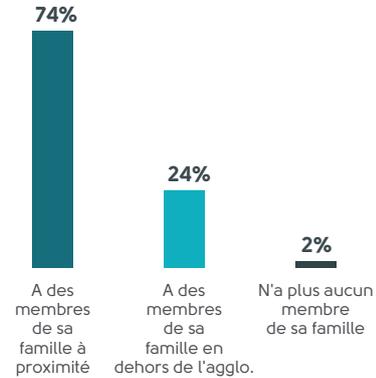
des répondants (ou leur conjoint) ont au moins un enfant qui vit sur Brest ou l'agglomération Brestoise.

77% des répondants voient régulièrement au minimum plusieurs fois par mois un membre de leur famille (parents, frères et sœurs, enfants, petits-enfants).

Ce score est plus élevé chez les répondants ayant encore leur parent et chez les personnes ayant les membres de leur famille à proximité.

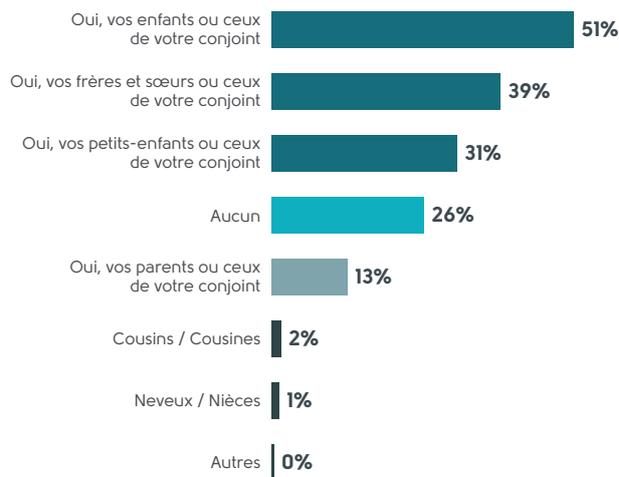
"Présence de membres de la famille à proximité"

Base : Ensemble des répondants 1 404



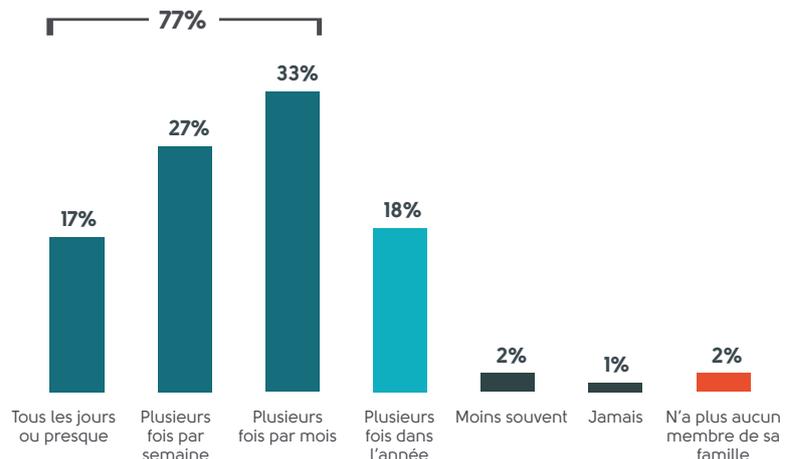
"Un ou plusieurs de vos parents, enfants, petits-enfants ou d'autres membres de votre famille vivent-ils actuellement à Brest ou dans l'agglomération brestoise ?"

Base : ensemble des répondants 1 404 - Résultats > 100% : plusieurs réponses possibles



"Voyez-vous au moins un membre de votre famille ?" Variable recomposée

Base : Ensemble des répondants 1 404



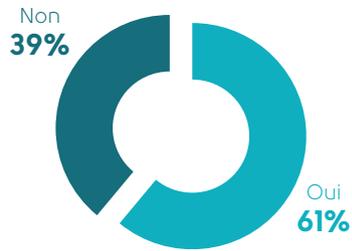
61% des répondants gardent leurs petits enfants ou ceux de leur conjoint. On observe des différences selon les quartiers, notamment entre Lambezellec (54%) et Saint Pierre (74%).

L'âge est également un facteur important : 72% des 60-64 ans gardent leurs petits-enfants, contre 65% chez les 65-69 ans et 46% chez les 70-74 ans.

Pour une grande majorité d'entre eux (68%) la garde s'effectue notamment pendant les vacances scolaires.

72%
des 60-64 ans gardent leurs petits-enfants

"Vous arrive-t-il de garder vos petits-enfants ?"
Base : Ensemble des répondants 1 404



"Quand les gardez-vous ?"
Base : personnes à qui il arrive de garder leurs petits-enfants 630
Total > 100% en raison des réponses multiples



Autres : Samedi / Samedi soir, le matin / pour les emmener à l'école, régulièrement des jours ou demies journées en semaine

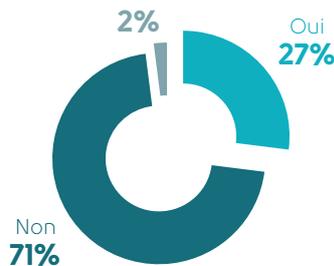
27% des répondants aident financièrement au moins un membre de leur famille ou de leur conjoint. Ils sont 13% à Quatre Moulins contre 40% à Saint Pierre.

27% des répondants ayant eux-mêmes ou leur conjoint au moins un enfant déclarent les ou le soutenir financièrement.

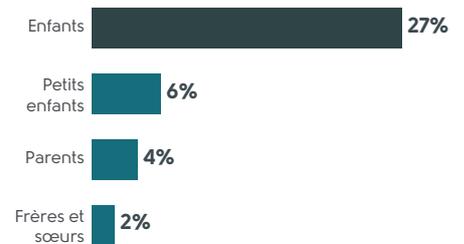
L'aide financière s'effectue majoritairement de manière descendante. Seuls 4% des répondants aident leurs parents et 2% leurs frères et sœurs.

"Aide financièrement au moins un membre de sa famille..."
Base : Ensemble des répondants 1 404

N'a plus aucun de ces membres de la famille



"Aidez-vous financièrement..."
Part des répondants « oui »
Base : personnes concernées, présence du/des membres de la famille concernés pour le répondant et/ou le conjoint



81% des Brestois n'aident pas de membre de leur famille dans les tâches de la vie quotidienne (ou très rarement). Cependant, ils sont 8% à les aider tout le temps donc à avoir un rôle d'aidant familial fort.

La principale aide apportée aux membres de la famille (hors conjoint) concerne les courses. 50% des aidants soutient un membre de leur famille pour les courses et 35 % des aidants pour des tâches administratives. Ils sont peu nombreux à les aider dans des tâches quotidiennes : 11% aident à préparer les repas, 5% à prendre les médicaments, 4% à faire la toilette et 3% à manger.

Les aides envers le conjoint concernent principalement les tâches ménagères liées à la vie dans le domicile : bricolage, repas, courses, ménage, jardin, etc (entre 23% et 42%).

"35% des aidants soutiennent un membre de leur famille pour des tâches administratives"

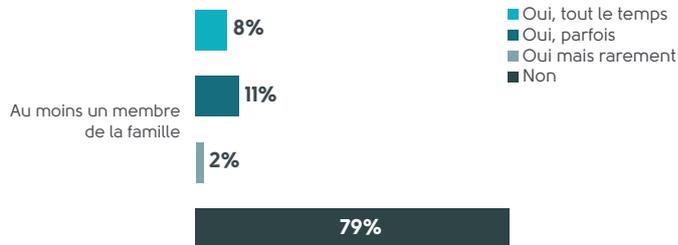
29% des « aidants » déclarent éprouver des difficultés physiques et /ou morales pour accomplir les tâches de soutien. Ce chiffre est probablement sous-estimé puisqu'il est difficile d'avouer qu'aider un proche est une tâche difficile. La plupart des personnes considèrent que c'est une chose « normale ».Tendanciellement, les difficultés ressenties s'accroissent avec l'âge. Néanmoins, 22% des aidants ne s'estiment pas suffisamment accompagné dans cette tâche.

"29% des aidants déclarent éprouver des difficultés physiques et/ou morales pour accomplir les tâches de soutien"

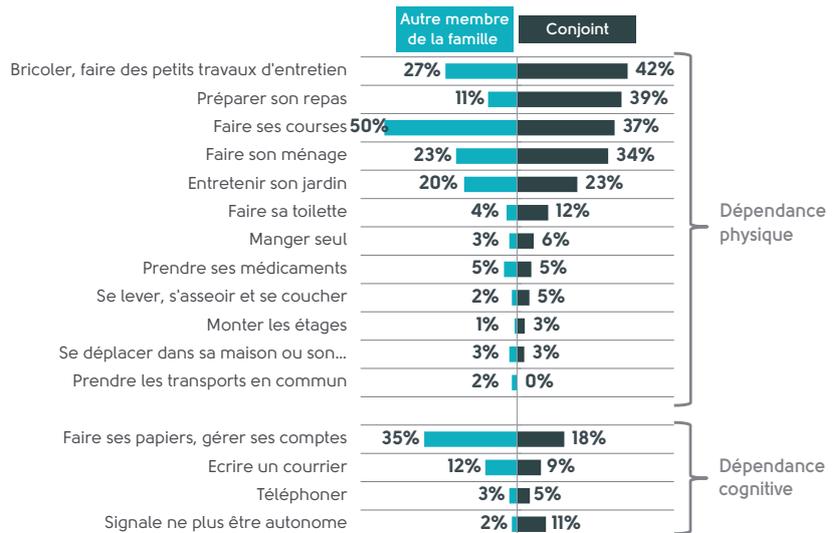
Tendanciellement ces difficultés ressenties s'accroissent avec l'âge

"Aidez-vous au moins un membre de votre famille (ou de celle de votre conjoint) dans les tâches de la vie quotidienne qu'il aurait du mal à accomplir seul"

Variable récapitulative

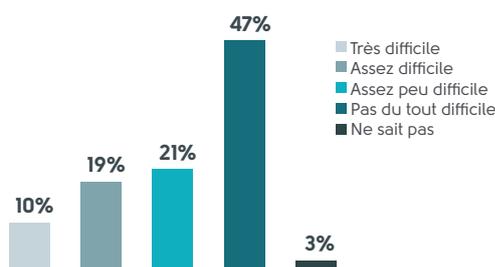


"Vous m'avez dit aider votre conjoint ou un autre membre de la famille. En quoi consiste cette aide?" - Base : personnes aidant leur conjoint 87 ou un autre membre de leur famille 249 / Total > 100% en raison des réponses multiples



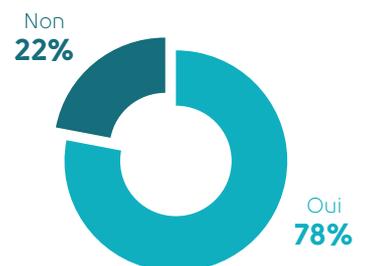
"Diriez-vous que vous occuper de votre conjoint, d'un parent ou d'un autre membre de votre famille, c'est quelque chose de moralement ou physiquement..."

Base : personnes aidant leur conjoint, un parent ou un autre membre de la famille 296



"Vous estimez-vous suffisamment accompagné dans cette tâche"

Base : personnes aidant leur conjoint, un parent ou un autre membre de la famille 296



15 % des 60-74 ans éprouvent des difficultés à réaliser certaines tâches de la vie quotidienne, essentiellement le ménage, le bricolage et petits travaux d'entretien, les courses et l'entretien du jardin. L'âge est naturellement un facteur aggravant puisque 22 % des 70 à 74 ans éprouvent ce type de difficultés. On n'observe pas de différences notables d'un quartier à l'autre. Seuls 2 % des répondants sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), ce taux est quasi équivalent pour les 70-74 ans (3 %).

Parmi les 15 % de répondants qui ont des difficultés, près d'un quart (23%) ne se fait pas aider pour les tâches de la vie quotidienne qu'ils ont du mal à réaliser seuls. Pour les autres, ce sont principalement une aide à domicile (pour 24 % de ces répondants) et le conjoint (pour 22 % de ces répondants) qui sont mobilisés le cas échéant pour les aider. Viennent ensuite les enfants pour 13 % de ces répondants. 1 personne aidée sur 4 requiert une aide tous les jours ou presque (28 %).

Près de 70% des répondants discutent avec leurs voisins. 34 % déclarent entretenir une relation d'entraide et 29% les invitent ou sont invités.

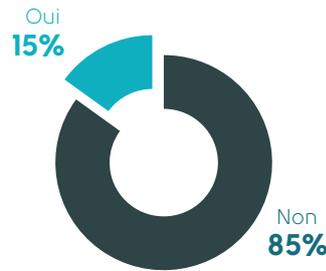
Ces bonnes relations de voisinage sont cependant hétérogènes d'un quartier à l'autre : 19 % d'entraide au Centre contre 49 % à Europe.

24 % des répondants déclarent ressentir un sentiment de solitude tous les jours à rarement, ils sont plus nombreux à Saint Marc (29 %) qu'aux Quatre-Moulins (16 %)

À l'inverse, 76 % des Brestois déclarent ne jamais se sentir seul, ce qui plus élevé qu'à l'échelle nationale où ils ne sont que 73 %.

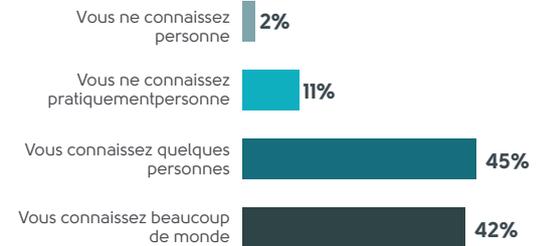
"Vous-même, y a-t-il des choses de la vie quotidienne que vous avez des difficultés à faire seul(e) ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



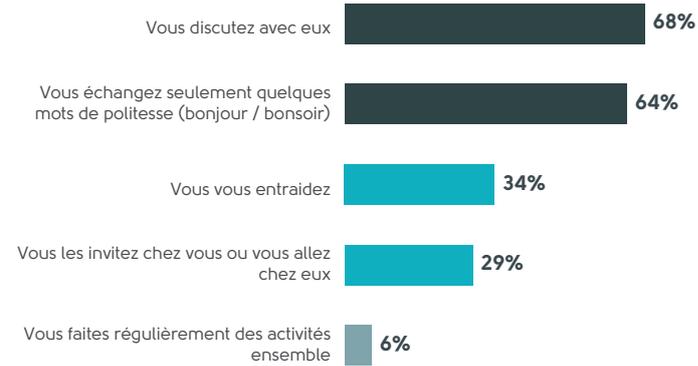
"Autour de chez vous, vous diriez que..."

Base : Ensemble des répondants 1 404



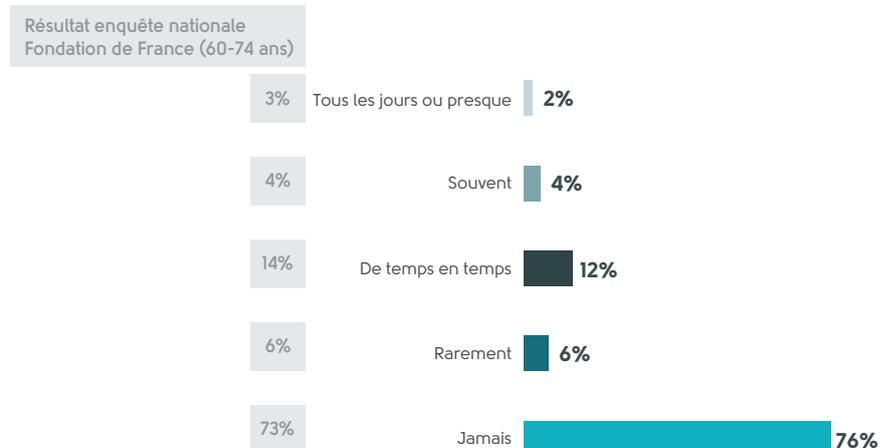
"Quelles sont vos relations avec vos voisins ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"De plus en plus de gens disent se sentir seuls. Vous-même, est-ce qu'il vous arrive parfois de vous sentir seul ou isolé ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



Sentiment de solitude - Par quartier

	Centre	Saint-Pierre	Saint-Marc	Lambézellec	Bellevue	Europe	Quatre moulins	Total
Tous les jours ou presque	2%	0%	5%	2%	1%	2%	1%	2%
Souvent	5%	3%	5%	3%	4%	4%	4%	4%
De temps en temps	11%	12%	12%	11%	11%	12%	11%	12%
Rarement	9%	3%	8%	11%	5%	3%	3%	6%
Jamais	74%	82%	71%	72%	78%	79%	81%	76%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les quartiers Saint Pierre et Quatre Moulins se démarquent : le sentiment de solitude est plus rare.

De manière attendue, les personnes vivant seules ressentent davantage le sentiment de solitude mais des répondants en couple victimes de solitude existent.

Sentiment de solitude - Par situation familiale

	En couple	Seul	Total
Tous les jours ou presque	1%	4%	2%
Souvent	2%	8%	4%
De temps en temps	6%	21%	12%
Rarement	3%	11%	6%
Jamais	88%	57%	76%
Total	100%	100%	100%

Sentiment de solitude - Par statut résidentiel

	En couple	Seul	Total
Tous les jours ou presque	4%	1%	2%
Souvent	5%	4%	4%
De temps en temps	16%	10%	12%
Rarement	6%	6%	6%
Jamais	68%	79%	76%
Total	100%	100%	100%

Les locataires ainsi que les personnes vivant en maison apparaissent plus touchées par la solitude.

Sentiment de solitude - Par type de logement

	En couple	Seul	Total
Tous les jours ou presque	1%	2%	2%
Souvent	3%	5%	4%
De temps en temps	9%	13%	12%
Rarement	5%	7%	6%
Jamais	81%	72%	76%
Total	100%	100%	100%

4 profils de seniors

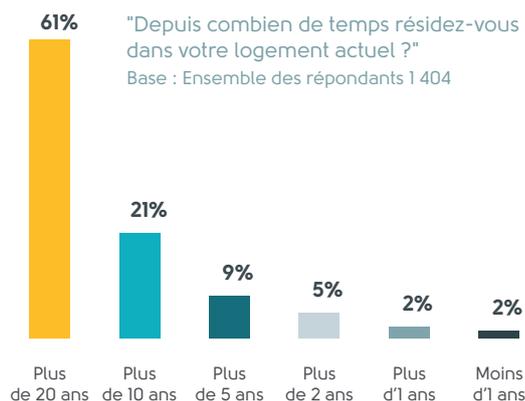
Les différences manifestes des résultats de l'enquête par quartiers et leur portée sociale ont conduit à prolonger l'analyse par une typologie, croisant sentiment de solitude et densité des relations familiales et de voisinage.

Quatre groupes de seniors ont ainsi été distingués et décrits :

- Les plus nombreux, les seniors à forte implication affective et sociale. Ils représentent 69 % des répondants, ne se sentent pas seuls (ou rarement) et rencontrent fréquemment leurs voisins et/ou des membres de leurs familles. Ils sont un peu plus jeunes que les seniors des autres groupes et vivent davantage en couple. Ils sont souvent propriétaires et plutôt aisés, des foyers gagnant plus de 2 000 euros par mois. Ce groupe est surreprésenté dans le quartier Saint-Pierre (73 %) et sous-représenté dans le quartier Centre (60 %).
- Les seniors fragiles bien que toujours insérés forment un groupe représentant 12 % des répondants. Ils se sentent seuls (au moins de temps en temps) malgré le fait qu'ils rencontrent fréquemment leurs voisins et/ou des membres de leurs familles. Ce sont davantage des femmes, des foyers gagnant moins de 1 500 euros par mois, des locataires, des personnes séparées, divorcées ou veuves et des personnes moins impliquées dans le bénévolat. Elles aimeraient avoir davantage d'activités à l'extérieur de leur domicile, mais se disent contraintes par un handicap ou un problème de santé.
- Les isolés constituent le plus petit groupe, 6% des répondants, mais le plus précarisé. Ils et surtout elles se sentent seuls (souvent ou tous les jours) et rencontrent peu leurs voisins et/ou des membres de leur famille. Comme le groupe précédent, il s'agit d'une majorité de femmes, souvent séparées, divorcées ou veuves, dont les revenus sont inférieurs à 1 500 euros par mois, et vivant en location. On y retrouve un peu plus d'anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Ces personnes ont moins souvent le permis de conduire, font moins de sorties que les autres et sont peu impliquées dans le bénévolat. Elles ont moins accès à Internet. Elles aimeraient également avoir davantage d'activités, mais dans le même temps sont limitées par un problème de santé.
- Les autonomes forment un groupe des seniors représentant 13 % des répondants. Ils ne se sentent pas seuls (ou rarement) bien que rencontrant moins fréquemment leurs voisins et/ou des membres de leurs familles. Ils sont plus souvent célibataires et propriétaires. Ce groupe est surreprésenté dans le quartier Centre (22 %) et sous-représenté dans le quartier Saint-Marc (6 %).

Continuer à habiter son logement et son quartier

82% des répondants vivent dans leur logement depuis plus de 10 ans. Une ancienneté de résidence assez importante. Sur ce point le quartier Saint Pierre se distingue avec un score de 92% contre 72% pour le quartier Centre par exemple.



"82% des répondants vivent dans leur logement depuis plus de 10 ans"

Saint-Pierre se distingue avec 92% contre 72% pour le quartier Centre

75% des répondants vivent dans de grands logements T5-6-7

43% de la population totale de Brest est propriétaire (source Insee, RP 2009) tandis que les 60-74 ans sont 75% à être propriétaires.

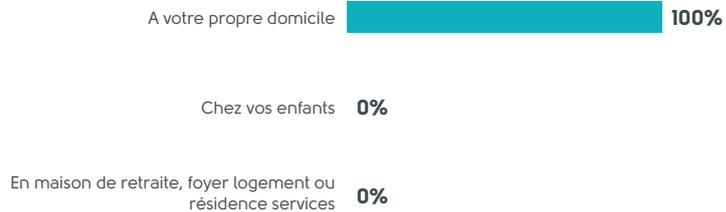
Les 60-74 ans locataires sont 61% à être locataires dans le parc HLM. À titre de comparaison sur l'ensemble de la population, la part des résidents HLM dans le total des locataires est de 37% (source Insee).

45% des répondants vivent en maison individuelle alors que le parc de logements brestois présente 25% de maisons individuelles (source Insee).

Si le fait d'être encore autonome est bien entendu une bonne nouvelle, il est frappant de constater à quel point les 60-74 ans anticipent peu leur vieillissement. Cela se manifeste dans leur rapport au logement. Alors que :

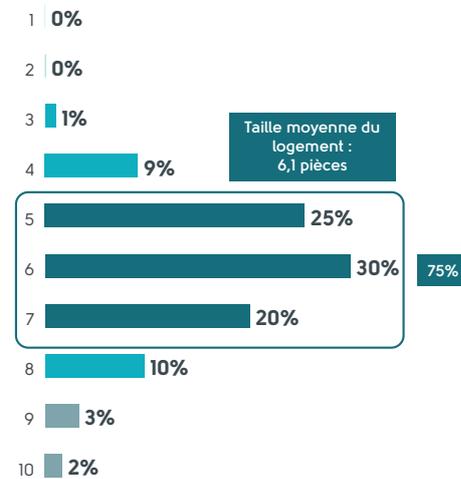
- 62 % des enquêtés disent emprunter des marches pour se rendre à leur domicile,
- 42 % déclarent ne pas avoir de douche dans leur logement,
- 59 % vivant en maison individuelle ne disposent pas d'une chambre en rez-de-chaussée.

"Vous vivez actuellement ?" Base : Ensemble des répondants 1 404



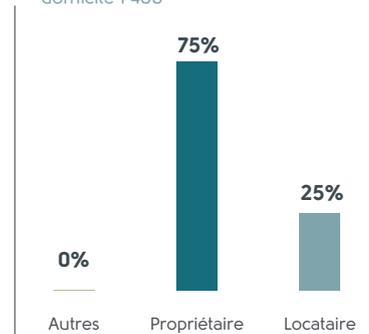
"De combien de pièces, y compris la salle de bain et la cuisine, se compose votre logement ?"

Base : Personnes vivant à leur propre domicile 1 400



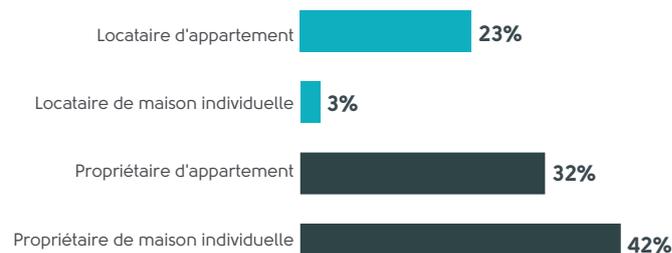
"Vous êtes actuellement..."

Base : Personnes vivant à leur propre domicile 1 400



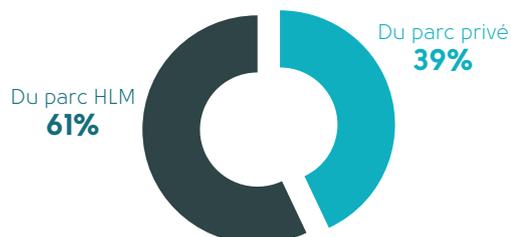
"Variable recomposée"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"Il s'agit d'un logement"

Base : Personnes locataires de leur logement 353



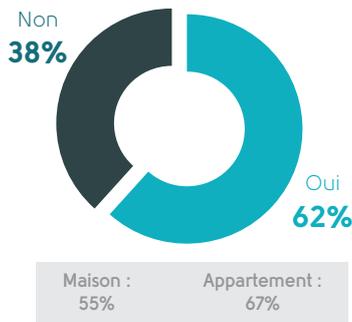
"Vous vivez actuellement...?"
 Base : Personnes vivant à leur propre domicile ou celui de leurs enfants 1 402



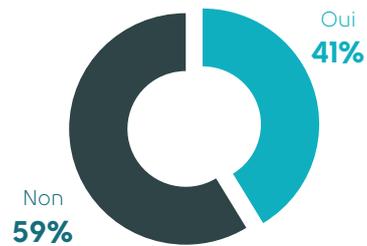
"Votre logement est-il équipé d'une douche (avec un bac à douche)?"
 Base : Personnes vivant à leur propre domicile ou celui de leurs enfants 1 402



"Êtes-vous obligé d'emprunter des marches pour entrer dans le logement...?" Base : Personnes vivant à leur propre domicile ou celui de leurs enfants 1 402

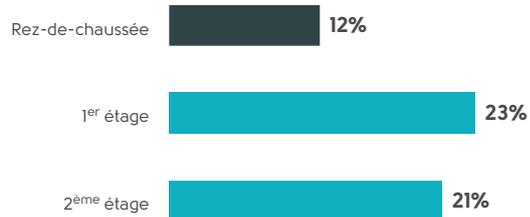


"Y a-t-il une chambre au rez-de-chaussée dans votre maison ?"
 Base : Personnes vivant en maison individuelle 632

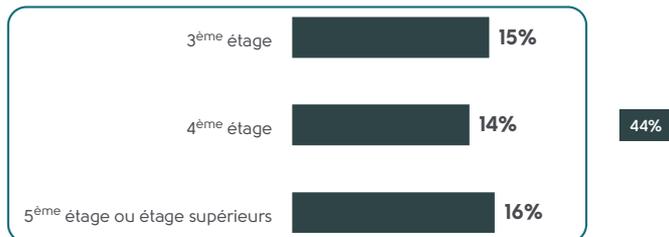
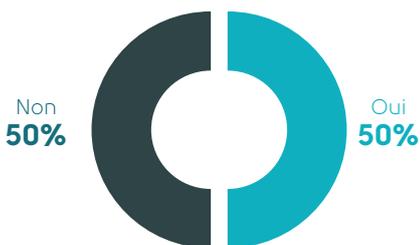


44% des répondants qui vivent en immeuble habitent au 3ème étage ou plus. Bien que le taux d'équipement en ascenseur augmente avec le nombre d'étages, la moitié seulement des immeubles est équipé d'un ascenseur, sachant qu'un seul étage peut être un problème pour une personne en perte d'autonomie.

"A quel étage habitez-vous?"
 Base : Personnes vivant en immeuble 770



"Votre immeuble est-il équipé d'un ascenseur ?"
 Base : Personnes vivant en immeuble 770



Et pourtant, 95 % des personnes interrogées estiment leur logement adapté à leurs besoins, et 66 % le jugent très adapté !

De ce fait, ils ne sont que 9 % à envisager des aménagements (principalement la douche puis la chambre en rez-de-chaussée) et seuls 19 % d'entre eux ont engagé des démarches pour les réaliser, soit moins de 2 % de l'ensemble des enquêtés, les autres les estimant prématurées. Il est donc indéniable que les personnes interrogées anticipent peu le risque de perte d'autonomie lié au vieillissement. Pourtant, avoir un logement adapté permet de réduire sensiblement les risques de chute et améliore la qualité de vie en limitant les obstacles à l'accomplissement des tâches quotidiennes.

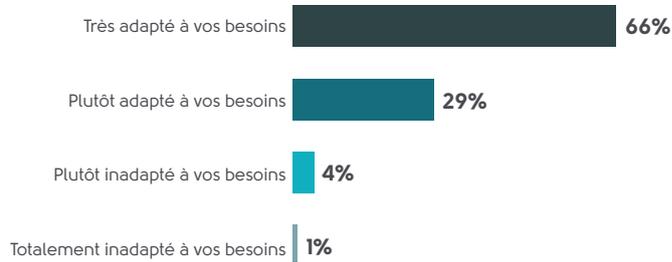
95%

des personnes interrogées estiment leur logement adapté à leurs besoins

Parmi les 12% des répondants qui envisagent un déménagement, 64% souhaitent rester dans la ville de Brest et plus de 70% à Brest métropole océane. En revanche, 19% veulent quitter le Finistère, nous supposons principalement à cause du climat. Le rapprochement familial est la principale raison évoquée (20% des répondants). Seuls 15% des personnes qui envisagent de déménager le font pour avoir un logement plus adapté.

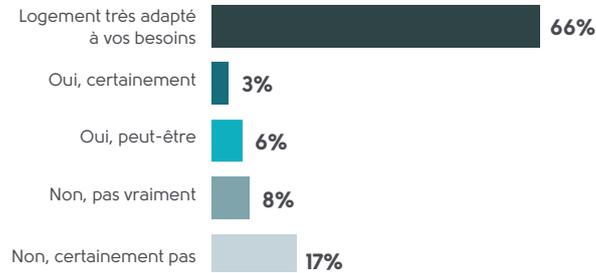
"Parmi les 12% des répondants qui envisagent un déménagement, 64% souhaitent rester dans la ville de Brest"

"Votre logement est-il..." Base : Ensemble des répondants 1 404



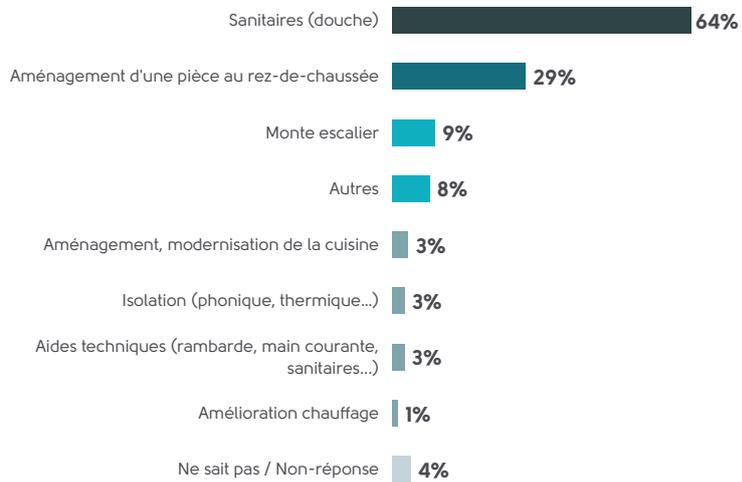
"Pensez-vous effectuer des aménagements dans votre logement ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



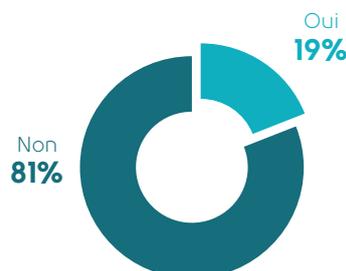
"Quel(s) serai(en)t cet ou ces aménagement(s) ?"

Base : Personnes qui envisagent d'effectuer des aménagements dans leur logement 134



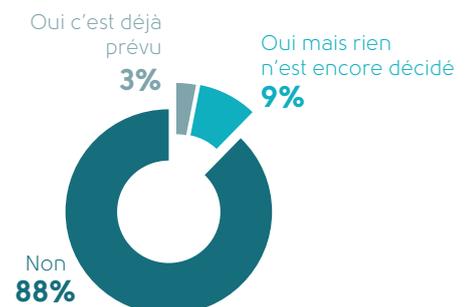
"Avez-vous fait des démarches pour réaliser cet ou ces aménagements ?"

Base : Personnes qui envisagent d'effectuer des aménagements dans leur logement 134



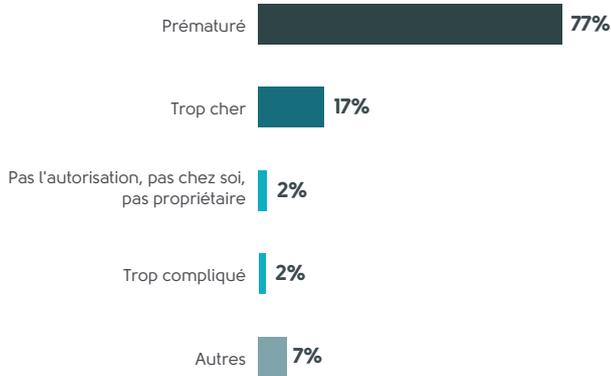
"Envisagez-vous de déménager ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404



"Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas fait ces démarches ?"

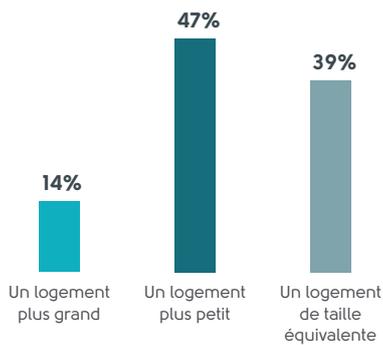
Base : Personnes qui envisagent d'effectuer des aménagements dans leur logement 134



En revanche, le principal critère de choix d'un nouveau logement concerne son adaptation aux problèmes d'autonomie (très important pour 73% des personnes). La présence des commerces est également très importante pour 59% des répondants qui envisagent de déménager.

"Vous souhaitez...?"

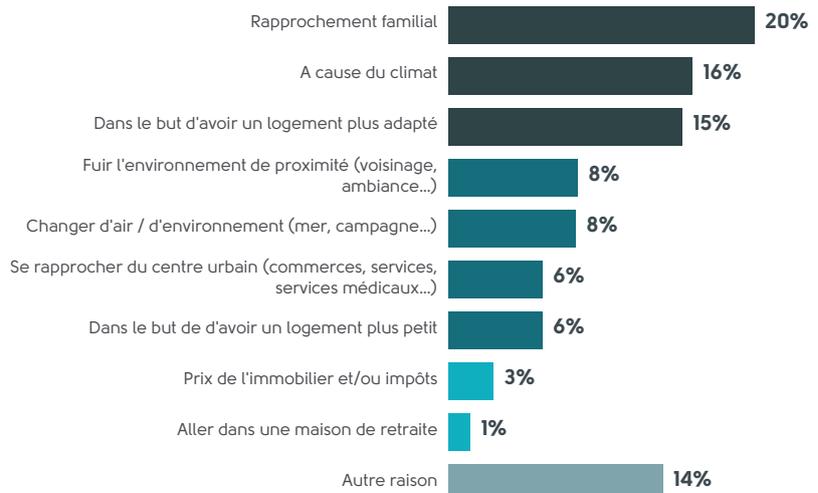
Base : Personnes envisageant de déménager 172



Très rares sont les personnes envisageant de déménager qui souhaitent un logement plus grand : seuls 14%. 47% voudraient un logement plus petit et 39% un logement de taille identique. L'appartement est préféré à la maison pour 55% des personnes. Mais il s'agirait plutôt d'un achat pour 57% des personnes souhaitant déménager.

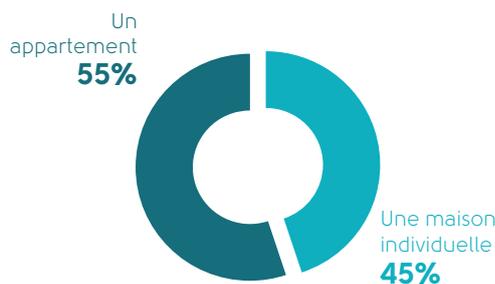
"Pour quelle(s) raison(s)... ?"

Base : Personnes envisageant de déménager en dehors de leur quartier 104



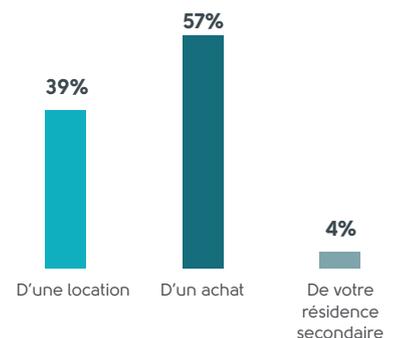
"Vous pensez habiter dans... ?"

Base : Personnes envisageant de déménager 172



"Il s'agirait plutôt... ?"

Base : Personnes envisageant de déménager 172



Bien vieillir, c'est quoi ?

Qu'est-ce que «bien vieillir» ? À cette question, les personnes interrogées ont massivement répondu (89% en cumulé) : rester en bonne santé le plus longtemps possible et ne pas être une charge pour les siens (réponse donnée à 59% en cumulé). Cela est fortement lié à l'état de santé et au niveau de dépendance : santé et autonomie sont donc les deux principales conditions à remplir pour «bien vieillir». Les relations sociales, qu'elles soient familiales ou amicales, paraissent également très importantes. La famille arrive en premier avec 48% des réponses cumulées contre 38% pour les relations amicales.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête sur le bien vieillir s'inscrit dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux confiée à l'ADEUPa par le CCAS de Brest. Le champ de l'enquête est très ouvert : logement, parcours résidentiel, accès à la culture, aux loisirs, aux sports, pratiques vacancières, sociabilité, entraide, services... L'approche se veut globale et recouvre trois grands objectifs :

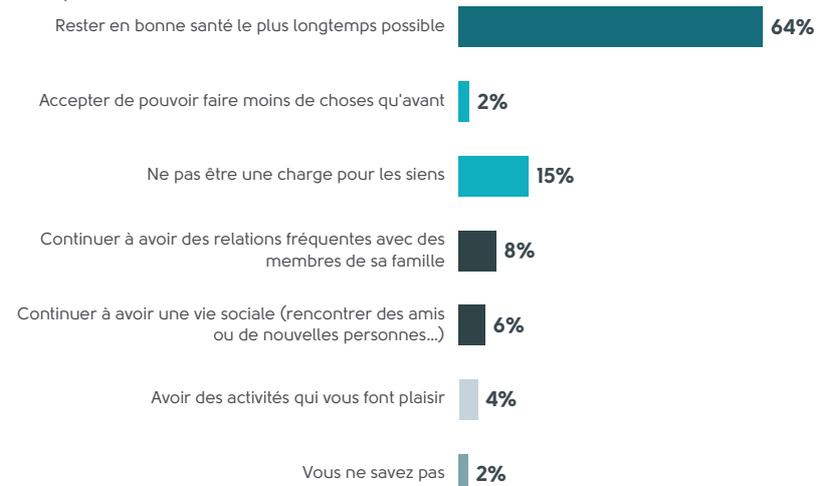
- restituer l'homogénéité de cette génération, ce qui la rassemble et la caractérise, au-delà de sa diversité,
- comprendre les modes de vie, la densité des relations sociales, la volonté de s'investir ou non dans la vie locale,
- identifier les principaux enjeux de l'action publique pour améliorer le bien vieillir à Brest.

Pour cela, 1 404 Brestois de 60 à 74 ans (soit 10 % de la population totale des personnes de cette tranche d'âge résidant à Brest) ont été interrogés par téléphone entre le 29 avril et le 3 mai 2013 selon la méthode des quotas, quotas portant sur le sexe et l'âge des personnes interrogées ainsi que sur le quartier (environ 200 enquêtes ont été réalisées pour chacun des quartiers de Brest : Centre, Saint-Pierre, Saint-Marc, Lambézellec, Bellevue, Europe, Quatre Moulins). Les données ont été redressées selon les variables de quotas ainsi que selon le statut matrimonial, le statut résidentiel (propriétaire/locataire et le type de logement (maison/appartement).

"Parmi les propositions suivantes, quelles sont les 3 qui pour vous correspondent le plus à la notion de bien vieillir ?"

Base : Ensemble des répondants 1 404

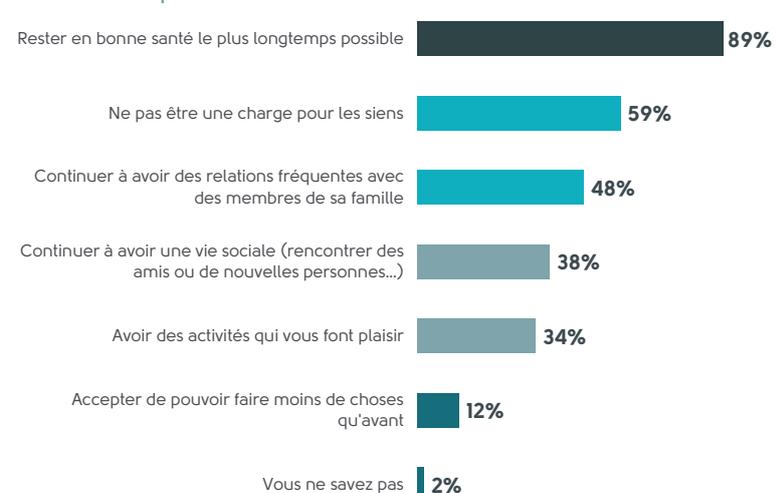
1^{ère} réponse



"Parmi les propositions suivantes, quelles sont les 3 qui pour vous correspondent le plus à la notion de bien vieillir ?"

Base : Ensemble des répondants - Total > 100" en raison des réponses multiples

Cumul des 3 réponses



02

Les revenus des plus de 60 ans à Brest

L'analyse se fonde sur les revenus fiscaux des ménages. Ils comprennent tous les revenus (salaires, rentes, revenus du capital, retraites...) hors prestations sociales. Bien qu'étant un élément essentiel du niveau de vie, le patrimoine n'est pas pris en compte. Les plus de 60 ans ont en moyenne un patrimoine plus important que celui du reste de la population.

Les données utilisées sont issues de l'Insee - Dgfp (direction générale des finances publiques), de 2007 à 2010.

Les revenus sont traités par unité de consommation afin de pouvoir comparer les revenus des ménages en tenant compte du nombre de personnes qui composent le foyer et de l'âge des enfants.

Unité de consommation (UC) : pour pondérer les revenus en fonction de la composition du ménage, un coefficient est attribué à chaque membre :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Sommaire

Brest : un niveau de revenus en moyenne basse mais une ville plus égalitaire	32
Le niveau de revenus des 60-74 ans est supérieur à celui des autres classes d'âge	33
Le taux de pauvreté des 60 ans et plus n'augmente pas.....	33
Moins d'inégalités de revenus chez les personnes âgées de 75 ans et plus.....	34
Peu de seniors bénéficiaires d'aides.....	34
Les hommes et les personnes seules sont davantage bénéficiaires d'aides.....	35

Brest : un niveau de revenus en moyenne basse mais une ville plus égalitaire

L'ensemble des Brestoïis

Le revenu médian de l'ensemble des ménages brestoïis (toutes classes d'âge confondues) est inférieur à la médiane nationale. Il se situe également en dessous de la médiane de Brest métropole océane, du Pays de Brest ou encore du Finistère (plus de 900 € d'écart). Cela s'explique en partie par la mixité de son parc de logements : Brest accueille ainsi un nombre non négligeable de ménages précaires.

Comparé à d'autres communes similaires, le revenu médian à Brest est supérieur à celui de Lorient mais reste inférieur à celui de Dijon, Rennes, Caen ou encore Le Mans. L'écart avec Dijon ou Rennes est particulièrement important : plus de 1 500 €.

Cependant, le revenu médian brestoïis progresse plus rapidement qu'ailleurs. Il a augmenté de plus de 1 000 € entre 2007 et 2010, soit une augmentation de 6,1%. Il s'agit de la plus forte croissance comparée aux autres communes. De plus, cette hausse des revenus se trouve

renforcée par le fait que les prix à la consommation ont augmenté moins rapidement (environ + 4,5 % sur la même période). Ainsi, le pouvoir d'achat des Brestoïis s'est amélioré.

Revenus des ménages par unité de consommation en 2010

Brest	17 565
Brest métropole océane	18 798
Pays de Brest	18 900
Finistère	18 446
France métropolitaine	18 749

Source : Insee, revenus fiscaux des ménages 2010

Les 60 ans et plus

La grande force brestoïse en matière de revenus reste cependant la faible dispersion de ceux-ci. Si l'Ouest se caractérise comme l'une des régions les plus égalitaires, cela se vérifie d'autant plus ici. À Brest, le premier décile (10 % ayant les plus faibles revenus) des ménages de 60-74 ans dispose de revenus plus élevés que ceux d'Angers, Caen, Lorient ou Rennes.

Ceci n'est pas vrai pour les 75 ans et plus : les 10 % des ménages les plus

pauvres ont des revenus inférieurs à ceux des autres communes comparables. Cependant, l'indice de Gini servant à mesurer la concentration de revenus identiques (et donc le niveau d'inégalité) est très faible pour les ménages de 75 ans et plus : 0,226.

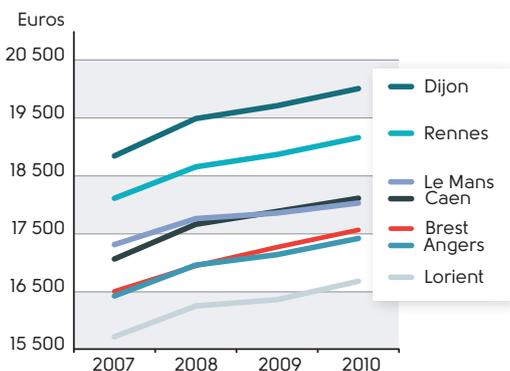
Globalement, on relève moins d'inégalités parmi les plus de 60 ans brestoïis qu'à Rennes, Dijon, Caen ou Angers.

DÉFINITION & MÉTHODES

L'indice ou coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus (de concentration de revenus identiques). Il est compris entre 0 et 1 (0 correspondant à une égalité parfaite de niveau de revenus et 1 à la plus forte inégalité). Plus l'indice est élevé, plus les revenus sont hétérogènes.

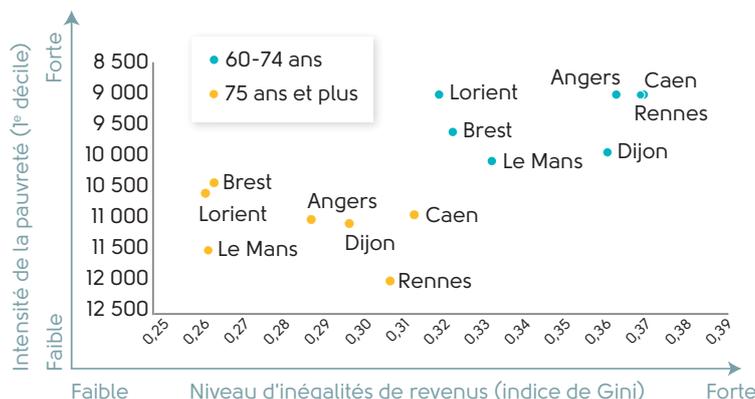
En France, il est de 0,366 ; dans le Finistère de 0,312 ; à Brest métropole océane de 0,336 et de 0,352 pour la ville de Brest.

Évolution comparée du revenu médian des ménages brestoïis par unité de consommation



Source : Insee, revenus fiscaux des ménages 2007-2010

Intensité de la pauvreté et niveau d'inégalités de revenus. Comparaison communale par tranche d'âge



Source : Insee, revenus fiscaux des ménages 2010

Le niveau de revenus des 60-74 ans est supérieur à celui des autres classes d'âge

À Brest, les 60-74 ans bénéficient de revenus supérieurs à ceux de l'ensemble de la population.

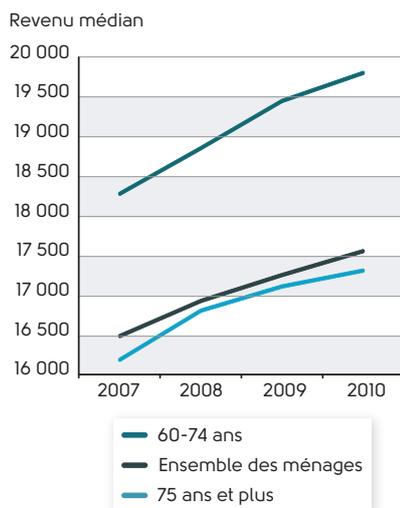
Le niveau de revenus des 75 ans et plus est, lui, un peu plus faible. Cette situation est sans doute en partie la conséquence d'une moindre activité féminine par rapport aux générations suivantes. De ce fait, les ménages confrontés au veuvage ne disposent

souvent que d'une pension de réversion. Une seconde explication réside dans la part plus importante d'anciens ouvriers et agriculteurs chez les plus de 75 ans tandis que les 60-74 ans sont plus nombreux à appartenir à des professions et catégories socio-professionnelles supérieures. **Le revenu des 75 ans et plus augmente également moins vite.** Entre 2007 et 2010, **le revenu médian des 60-74**

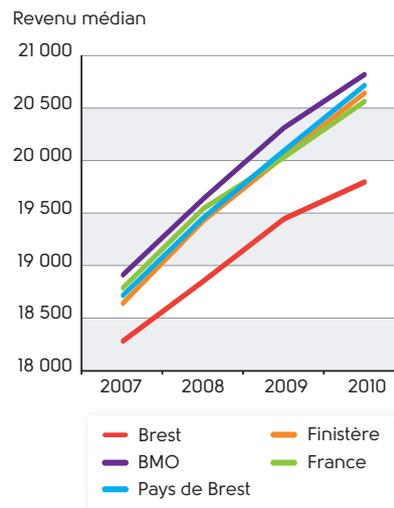
ans a augmenté de 7,6 % contre seulement 6,1 % pour les 75 ans et plus.

Cependant, le revenu médian des ménages de plus de 75 ans reste supérieur à celui relevé pour la même tranche d'âge en Finistère, Pays de Brest et à Brest métropole océane. Il se situe presque au même niveau que celui constaté à l'échelle nationale.

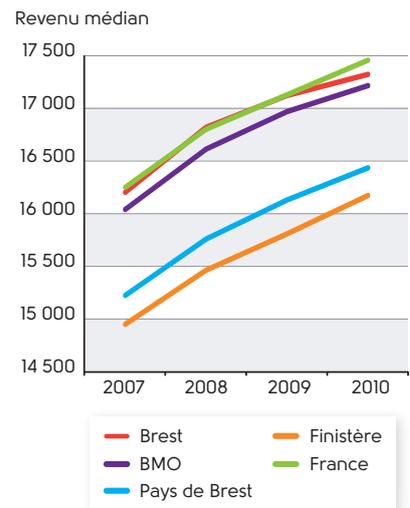
Évolution du revenu médian selon la classe d'âge à Brest



Évolution du revenu médian des personnes de 60-74 ans



Évolution du revenu médian des personnes de 75 ans et plus



Source : Insee, revenus fiscaux des ménages 2007-2010

Le taux de pauvreté des 60 ans et plus n'augmente pas

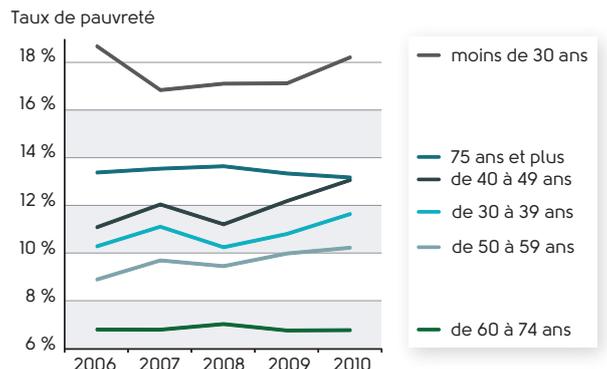
Dans le Finistère, la tranche d'âge affichant le plus faible taux de pauvreté est celle des 60-74 ans. Au contraire, les 75 ans et plus se situent en moyenne haute, juste en dessous de 14% de la population concernée.

Le taux de pauvreté des 60 ans et plus est le seul qui n'a pas augmenté depuis 2006 : il a chuté pour les 75 ans et plus et il est resté stable pour les 60-74 ans (mise à part une légère

hausse pendant la crise de 2008).

Le taux de pauvreté des plus de 60 ans chute dans tous les départements bretons mais de manière moins significative dans le Finistère.

Évolution du taux de pauvreté dans le Finistère selon l'âge du référent du ménage fiscal



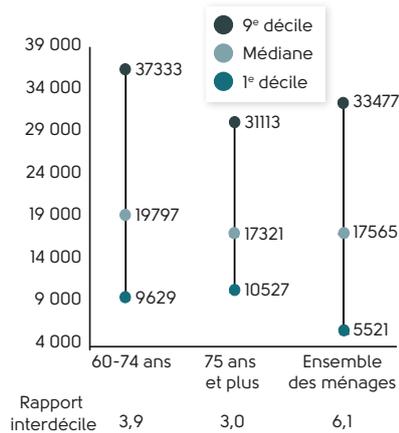
Moins d'inégalités de revenus chez les personnes âgées de 75 ans et plus

Le niveau d'inégalités de revenus peut s'apprécier par le rapport inter-décile. Celui-ci mesure l'écart entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles au sein d'une même classe d'âge.

Le rapport inter-décile est plus bas pour les 75 ans et plus (3,0) que pour les autres tranches d'âge (6,1 et 3,9) : les 10 % les plus pauvres des 75 ans et plus disposent d'un revenu de 10 527 € contre 5 521 € pour l'ensemble des ménages brestois tandis que le revenu médian est presque équivalent. Cela traduit l'homogénéité de revenus plus importante des 75 ans et plus.

Le rapport inter-décile, donc les inégalités de revenus, diminue pour les 75 ans et plus tandis qu'il augmente pour toutes les autres tranches d'âge.

1^{er} décile, médiane, 9^{ème} décile et rapport inter-décile selon la classe d'âge à Brest



Source : Insee, revenus fiscaux des ménages 2010

DÉFINITION & MÉTHODES

Le *rapport inter-décile* mesure la disparité entre les revenus les plus élevés et les plus faibles (en enlevant les 10 % les plus hauts et les 10 % les plus bas pour ne conserver aucun extrême).

Il s'agit du rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile. À titre d'exemple, en 2010, à Brest (toutes tranches d'âge), le rapport inter-décile est égal à $33\,477 / 5\,521 = 6,1$. Les 10 % les plus riches ont des revenus 6,1 fois supérieurs aux 10 % des ménages les plus pauvres.

Peu de seniors bénéficiaires d'aides

Les personnes de 60 ans et plus bénéficiaires d'aides sont peu nombreuses par rapport aux ménages actifs. Elles représentent 2,5 % des bénéficiaires du RSA, 4,3 % des bénéficiaires du FSL, 5,2 % des bénéficiaires des aides exceptionnelles et 10,4 % des allocataires de la CAF. Cela peut s'expliquer en partie par le niveau de revenus plus élevé des 60-74 ans. La part importante de propriétaires occupants explique que peu de seniors bénéficient du FSL.

Bien que pouvant bénéficier du RSA (sans limite d'âge), les seniors préfèrent percevoir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASP) dès 65 ans dont le montant est près de deux fois supérieur (conditions d'obtention à peu

près équivalentes). Les bénéficiaires de l'ASP sont peu nombreux : 926 personnes sur plus de 28 000 seniors, soit moins de 3,3 %.

Parmi les seniors, plus de 93 % des bénéficiaires d'aides ont moins de 75 ans. Sur 70 personnes ayant bénéficié du FSL en 2011 à Brest, seulement 5 avaient 75 ans et plus. Il est possible que la tranche d'âge 60-74 ans soit plus prompte à recourir aux aides existantes que les 75 ans et plus. Il est possible d'émettre un certain nombre d'hypothèses pour expliquer cela :

- une meilleure connaissance des dispositifs pour les 60-74 ans, notamment grâce à l'utilisation d'internet,

- une part plus importante de personnes mises sous tutelle après 75 ans,
- une volonté affichée de « se débrouiller seul » pour celles et ceux qui le peuvent,
- la mobilisation plus forte d'un réseau d'entraide (familles, voisins, etc.).

DÉFINITION & MÉTHODES

Le **Fond de Solidarité Logement (FSL)** est une aide pour les ménages rencontrant des difficultés financières pour payer leur loyer et les charges de leur logement. Il comporte différents volets :

- accès et maintien dans le logement,
- maintien de l'eau, de l'énergie et du téléphone,

- accompagnement social lié au logement, garantie aux associations, et aides aux suppléments de gestion locative.

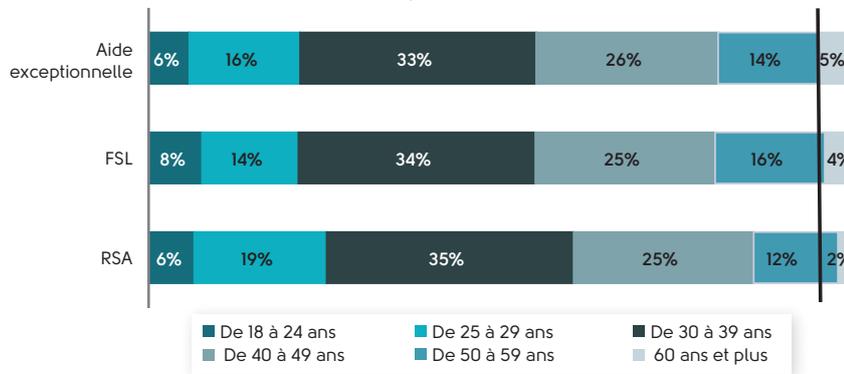
Pour bénéficier du FSL, il faut remplir des conditions de ressources limitées.

Le **RSA est le revenu de solidarité active**. Il s'adresse aux personnes ayant de très faibles ressources : soit ne travaillant pas, ou disposant d'un revenu mensuel inférieur au SMIC.

L'**allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est une allocation destinée aux personnes âgées disposant de faibles revenus. Elle remplace depuis début 2006 le minimum vieillesse.

L'**aide exceptionnelle** peut être demandée par les ménages ayant des difficultés à régler certaines factures comme EDF ou le téléphone. Une aide par an peut être accordée.

Part des bénéficiaires des aides selon l'âge à Brest



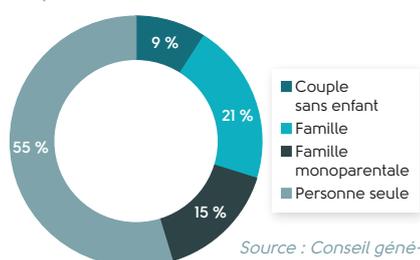
Source : Conseil général du Finistère 2010

Les hommes et les personnes seules sont davantage bénéficiaires d'aides

Les personnes seules représentent entre 55 % et 80 % des bénéficiaires d'aides de plus de 60 ans. Il est cependant intéressant de noter que les familles, y compris monoparentales, représentent plus de 10 % des ménages aidés (quelle que soit l'aide).

36 % des bénéficiaires du RSA de 60 ans et plus vivent avec des enfants à

Bénéficiaires du RSA de 60 ans et plus à Brest selon la situation familiale



Source : Conseil général

charge. Les remariages et les naissances tardives expliquent en partie ce phénomène. Mais ce n'est pas la seule raison. La hausse du chômage, en particulier chez les jeunes, crée une vague de retour au domicile parental.

Contrairement aux femmes qui sont majoritaires à solliciter des aides ponctuelles (comme le secours exceptionnel), les hommes sont plus nombreux à bénéficier d'une aide régulière (RSA et FSL). Deux hypothèses pourraient expliquer cette différence :

- un soutien plus important de la population la plus marginale, souvent masculine et ce depuis plus longtemps par les services sociaux.

- une capacité et une volonté plus prononcées de la population féminine à se tourner vers les associations caritatives.

Répartition des aides accordées à Brest aux plus de 60 ans

	Nombre		Part	
	H	F	H	F
Aides exceptionnelles	106	153	41 %	59 %
FSL	34	26	57 %	43 %
RSA	182	131	58 %	42 %
ASPA	926 (total de Brest)			

Source : Conseil général du Finistère 2010, CARSAT 2012

03

La précarité des personnes âgées à Brest

Le point de vue des associations

Étude réalisée par Concerto

En France, près d'un million de personnes âgées de +64 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (954 €) en 2009³ (10% de la classe d'âge). Le taux de pauvreté des plus de 65 ans est de 10,3% mais en prenant en compte le loyer, il descend à 7% chez les 65-74 ans, 70% des personnes âgées de plus de 65 ans étant propriétaires. La population âgée n'est donc pas épargnée par la pauvreté, mais elle est moins affectée que les jeunes, les familles monoparentales, etc. C'est le constat que faisait en 1987 Joseph Wresinski⁴ dans son rapport sur la grande pauvreté et précarité économique et sociale. Cela reste valable en 2012. Selon le rapport sur la pauvreté et l'exclusion remis au gouvernement en décembre 2012 par l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale), « le nombre des situations de pauvreté a augmenté et s'est diversifié en 2010. Cependant, dans l'ensemble, le risque de pauvreté décroît avec l'âge. Le taux de pauvreté des 65 ans ou plus figure parmi les plus faibles (10,4% en 2010) ». Ainsi, en dépit des cas de minimum vieillesse, la situation de la population retraitée s'est continûment améliorée jusqu'à rejoindre sinon dépasser celle des actifs, liée à la montée en charge des régimes de retraite.

Dans ce contexte, l'observation, par les associations caritatives de Brest, d'une progression des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de précarité, interpelle le centre communal d'action social (CCAS) de la ville.

3 - Source : Insee

4 - Joseph Wresinski, prêtre fondateur de l'association ATD quart Monde, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Conseil économique et social, février 1987, p25.

Sommaire

La précarité des personnes âgées selon chaque association	38
Un phénomène important, émergent, à la marge ?	46
Comment se traduit le phénomène de précarité des personnes âgées ?	49
Conclusion	52



Photo : Ivan Breton - Brest métropole océane ↑

Pour Joseph Wresinski, les personnes sont en situation de précarité lorsqu'elles connaissent « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux⁵».

Nous pouvons caractériser une situation de précarité dans les conditions suivantes, pas nécessairement cumulatives :

- Quand la situation financière ou sociale nécessite l'intervention sociale, le recours aux prestations sociales.
- Quand une personne n'a pas de sécurité élémentaire vis-à-vis de l'avenir.
- Quand sa situation ne lui permet pas d'être intégrée socialement. C'est-à-

dire quand elle vit l'exclusion sociale, qu'elle est isolée, sans réseau de sociabilité.

- Quand elle est en souffrance psychique, avec une santé fragile, privée d'éléments de bien-être.
- Quand elle est dans l'incapacité de faire face aux aléas de l'existence.

Pour que les personnes âgées ne se trouvent pas dans une situation de précarité, fragilisées et vulnérables, trois dimensions de la vie de la personne âgée doivent être sécurisées : la dimension économique, la dimension sociale, et la dimension sanitaire.

Si l'une de ces trois dimensions n'est pas sécurisée, nous sommes confrontés à une situation de précarité.

5 - J. Wresinski, op.cit, 1987.

La précarité des personnes âgées selon chaque association

Au Phare, les personnes ne vieillissent pas

À l'AGHEB, association qui apporte des réponses dans les domaines de l'hébergement et du logement (115, nuits d'hôtel, CHRS, maisons relais, etc.), du travail (solidarité papier, cuisine et maintenance), du soin et de la lutte contre l'isolement, nous avons rencontré Marianne Alexis, salariée Responsable du Phare et Des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) la Boussole et Au Petit grain, lieux d'accueil et d'entraide, de lutte contre l'isolement.

Le Phare est un centre d'accueil de jour qui propose des services de première nécessité pour des personnes en risque de grande rupture sociale.

Au Phare, 80% des personnes accueillies sont des hommes, logés mais n'ayant pas du tout investi leur logement. Par contre, on ne dénombre aucun plus de 60 ans au Phare, ni aucune personne de 56-60 ans.

Dans les deux GEM il y a quatre personnes de plus de 60 ans. Ce sont des personnes, majoritairement des femmes, qui ont des problèmes de santé mentale.

En maison relais, le vieillissement des personnes avait été évoqué il y a deux ans, suite à l'expérience d'un homme dont la situation s'était aggravée et qui ne pouvait donc plus rester en maison relais. Il est décédé finalement, avant qu'une solution ne soit trouvée. Depuis, la question du vieillissement de la population ne semble plus si urgente, l'association ne dénombrant aucune personne de plus de 60 ans.

Madame Alexis : « - On a peu de gens, c'est très dur à dire, mais peut-être peu de gens après 60 ans ... parce qu'on a une population en précarité de santé, aussi. La précarité, elle n'est pas que financière, donc ... Ceci expliquant cela. Ils ne font pas de vieux os ! »

À ATD Quart Monde, des femmes âgées pauvres, à l'initiative du mouvement à Brest, qui ne sont jamais sorties de la pauvreté

ATD quart Monde n'est pas une association caritative. Avec pour objectif d'interpeller les élus sur les situations vécues par les pauvres, ATD quart Monde à Brest compte 30 familles de « militants » accompagnés d'« alliés ». Nous avons rencontré l'une de ces alliés, Madame Lannuzel.

Parmi les militants de l'association, en situation de grande pauvreté, « sept ou huit » personnes sont des personnes de plus de 60 ans. Ces dernières, toutes des femmes, majoritairement divorcées, sont à l'origine de la création du mouvement à Brest.

Elles ont toujours vécu dans la pauvreté. La plus âgée a plus de 70 ans, mais Madame Lannuzel ne saura pas nous dire quel âge précisément. Certaines d'entre elles sont sous tutelles. Toutes cohabitent avec leurs enfants.

Leur situation ne s'est jamais améliorée. Elle s'est reproduite les générations suivantes. La précarité de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants devenant le nouveau souci de ces femmes.

Dans cette situation de pauvreté, elles revendiquent d'être mieux comprises, d'être moins méprisées par les institutions. Fortes de leur appartenance au mouvement ATD quart Monde pour revendiquer une meilleure attention, elles sont aussi fortes de la solidarité familiale.

A ATD Quart Monde, la situation des personnes âgées ne faisait pas jusqu'alors l'objet d'une attention particulière.

Un nombre de personnes âgées « vulnérables » stable, accompagnées par l'association CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)

Nous avons réalisé l'entretien auprès de l'association de la CLCV, avec son Président, monsieur Bardinnet, et un perma-



Photo : Julie Lelèvre - Brest Métropole océane

nent juridique Monsieur Gestin. Lorsque nous avons abordé la question de la précarité des personnes âgées, leur première réaction aura été de dire que l'isolement ce n'était pas leur créneau.

La CLCV n'a pas observé une augmentation du nombre de personnes âgées en situation de précarité. Elle dispose de données pour son usage propre qu'elles ne diffusent pas. Elle estime que les personnes âgées représentent 10% des inscrits, chaque année, et qu'il n'y a pas d'évolution. Elle ne porte pas une attention particulière aux personnes âgées qui sont incluses dans la population générale de l'association.

Les deux personnes interviewées définissent la précarité des personnes âgées de la manière suivante : « Retraites faibles et charges élevées. Un problème général pour les retraités ».

Les personnes âgées qui sollicitent l'association ont déjà eu l'occasion de faire appel à ses « services », parce qu'elle est une association de défense des consommateurs. Ou bien elles viennent par le bouche à oreille lorsqu'elles rencontrent des difficultés. Ces difficultés peuvent se traduire soit en une arnaque qui vient déséquilibrer le budget, soit en une situation de surendettement.

Les personnes âgées sont plutôt des femmes, seules, veuves ou divorcées. Majoritairement locataires, vivant parfois dans des habitats insalubres.

Selon le président de l'association et le permanent juridique, les personnes âgées ne sont pas des gens qui gèrent mal. Au contraire. Mais ils n'ont pas assez de moyens. Ils ne dépensent pas trop, mais n'ont pas assez de ressources pour faire face aux charges. Ce n'est pas un problème de gestion. C'est un problème de charges courantes qui nécessite de faire des choix, d'avoir des priorités telles que couper le chauffage, arrêter sa mutuelle.

La précarité des personnes âgées observée à la CLCV peut être le résultat de :

- Une incapacité à faire face aux charges courantes à cause de retraites trop faibles, parfois pas anticipées. Dans ce cas un dossier de surendettement est monté mais ne peut résoudre le problème.
- Une faculté à se faire arnaquer, à être abusé. Dans ce cas un sentiment de honte est exprimé par la personne qui n'ose pas en parler à son entourage.
- Une situation pas assez stable pour faire face aux imprévus. C'est le cas de copropriétaires par exemple.

L'association n'accorde pas une attention particulière aux personnes âgées, néanmoins elle a mis en place un partenariat avec l'ORB pour mener des informations sur le démarchage à domicile et avec la gendarmerie sur les abus de faiblesse.

À COALLIA des personnes âgées demandeurs d'asile dont la situation devient plus précaire

A Coallia nous avons rencontré la personne responsable du service pole étranger, Madame Mandin, sur la situation des personnes âgées demandeurs d'asile.

Agés ou pas les droits sont équivalents pour les demandeurs d'asile. Sauf que les personnes âgées ne peuvent pas travailler, et il faut avoir séjourné 10 ans en France pour pouvoir prétendre à l'ASPA. Aujourd'hui, les personnes âgées, demandeurs d'asile, doivent donc rester sur les dispositifs pendant au moins 10 ans, sinon elles n'ont pas de ressource, pas de liquidité.

Sur le département, elle dénombre 10 personnes âgées. Des femmes, un seul homme, qui vit en couple avec une femme plus jeune.

Tous, y compris l'homme, excepté une personne qui est venue seule, ont suivi leurs enfants.

Leur précarité se traduit d'abord par un mal-être, une lassitude. Ce sont des personnes qui sont usées, physiquement. Elles sont bien prises en charge, au niveau de leur santé. Mais éprouvent souvent un mal-être.

Certaines voudraient rentrer au pays une fois qu'elles ont vu que leurs enfants sont en sécurité. Elles sont isolées, ne sont pas bien intégrées à cause de la barrière de la langue, de la barrière culturelle et des difficultés d'apprentissage liées à leur âge.

Jusqu'à présent, à COALLIA, les personnes âgées n'étaient pas perçues comme une priorité parce qu'elles sont peu nombreuses, qu'elles étaient accompagnées et elles pouvaient être maintenues 5 ans dans les dispositifs avant d'obtenir l'ASPA. Mais aujourd'hui 10 ans ça devient impossible. La situation des personnes âgées demandeurs d'asile devient donc précaire au sens où il n'y a aucune certitude quant à la possibilité d'avoir la moindre ressource économique.

À la Croix rouge, trois ou quatre personnes âgées viennent chercher un colis alimentaire ou au vestiaire

Nous sommes allés rencontrer Monsieur Duchâtelle, responsable de l'antenne locale de La Croix rouge Française, dans les nouveaux locaux de l'association, Rive droite. Ils ont déménagé en septembre 2012. Et depuis, peut-être parce qu'ils sont moins repérés, n'ont pas observé une progression du nombre de situations de précarité en général, pour les personnes âgées non plus. Leur public a changé, ils accueillent plus de familles nombreuses.

Ils estiment entre trois et quatre personnes âgées pour trente colis. Quand ils étaient rue Inkermann ils accueilleraient plus de personnes âgées, venant de Saint-Marc notamment.

Ils ne disposent pas de données sur les âges mais évaluent à peu près qu'il y aurait 65% de femmes et 35% d'hommes. Les hommes seraient d'origine d'Afrique du nord, alors que ce ne serait le cas que pour la moitié des femmes.

La précarité des personnes âgées qui se rendent à la croix rouge est économique. Elles viennent y chercher un colis alimentaire ou au vestiaire avec des besoins spécifiques.

Dans l'association, ils ne portent pas une attention particulière aux personnes âgées.

Monsieur Duchâtelle : « - Et les personnes âgées, au début, pour nous, c'était choquant, et puis, limite, ça rentre un petit peu dans les mœurs, quoi, j'veux dire, c'est triste mais c'est comme ça. »

Mais dans la mesure où ce sont des personnes qui se déplacent en bus et qui doivent donc porter leur colis alimentaire pour les ramener chez elles, il évoque une réflexion à mener pour trouver des solutions à ce problème.

Monsieur Duchâtelle : « - Elle fait comment, la p'tite mamie ? Parce que nous, on ne sait pas qui arrive, donc quelquefois les colis sont un peu préparés à l'avance, si on sait qu'on va en avoir plusieurs. Alors, avoir deux gros sacs de chez Leclerc (...) pour les porter ! Donc, c'est bien beau, mais j'pense qu'y a un travail à faire là-dessus. »

Une cinquantaine de personnes âgées surendettées à la CSF

En 2012, l'association a géré 200 dossiers de surendettement, dont 50 pour des personnes âgées. Ce nombre n'a pas progressé par rapport à l'année 2011. Ces personnes âgées sont plutôt



Photo : Anne-Laure Gac - Brest métropole océane

des femmes seules, veuves ou divorcées, ou alors des couples mais elle ne voit pas d'hommes seuls. Elles peuvent être propriétaires ou locataires.

L'arrivée en retraite peut être source de déséquilibre financier qui peut faire basculer la personne dans une situation de fragilité économique.

Cette fragilité budgétaire se traduit en une « difficulté à joindre les deux bouts ». Difficulté qui peut alors basculer vers une situation de surendettement, en cas d'arnaque par exemple, quand la personne s'est portée cautionnaire pour ses enfants, en cas de conflit familial, pour un héritage, pour des raisons d'addiction, etc.

La difficulté à joindre les deux bouts, n'est pas résolue par les aides sociales dont les plafonds sont trop bas pour que les personnes puissent en bénéficier. Quand elles ont fait une demande d'aide une fois, en vain, les personnes âgées considèrent le refus pour acquis et ne refont plus de demande. Elles font donc des choix budgétaires. Leur priorité reste le logement et la mutuelle sera souvent le premier poste budgétaire supprimé.

Madame Le Yondre n'a pas le sentiment que la précarité des personnes âgées mérite une attention particulière. L'association met en place des informations sur les arnaques, aide au montage des dossiers auprès des caisses de retraite. Elle évoque une meilleure information sur les droits et l'importance de refaire des demandes d'aides même si deux ans auparavant le dossier était au-dessus des plafonds.

La difficulté à joindre les deux bouts, n'est pas résolue par les aides sociales dont les plafonds sont trop bas pour que les personnes puissent en bénéficier. »

À Emmaüs, des compagnons âgés dont il faut préparer la retraite, qui vont augmenter

La Communauté, par définition, est une communauté d'activité. Elle n'a donc pas de personnes âgées a priori. Pourtant la communauté compte sept compagnons de 60 ans et plus sur 39 compagnons et 4 compagnons de 59 ans. La moyenne d'âge est de 50 ans. Ces hommes ont vécu en communauté plusieurs années. L'un des hommes âgés de plus de 60 ans est dans la communauté depuis 22 ans. L'enjeu pour Emmaüs est d'accompagner ces hommes vers une retraite qui soit le moins précaire possible. C'est-à-dire les préparer à l'autonomie, à gérer leur budget, à la solitude.

Financièrement, ils doivent avoir les moyens de faire face, car ils ont cotisé à une caisse de retraite et ont bien souvent, en plus, une retraite complémentaire.

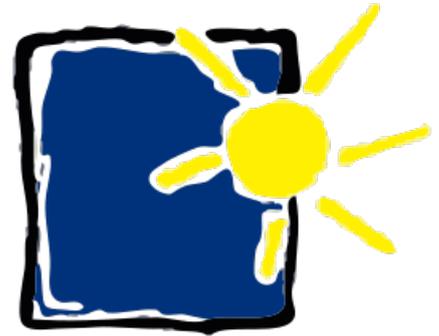
La question de la retraite n'était pas « fondamentale » dans la mesure où beaucoup de compagnons meurent avant d'arriver à l'âge de la retraite.

Christelle Pouliquen-Calvez : « -Tout à l'heure, en parlant de santé, vous m'avez parlé de la mort. Vous me disiez : « Aujourd'hui, on n'a plus que 3 personnes retraitées qui sont hors de la Communauté », mais que vous continuez à accompagner, parce que vous avez eu beaucoup de morts. C'est ça ?

Madame Le Thérésien « :

- Oui.
- Parce qu'on meurt jeune ?
- Oui. La plupart, c'est dans les 60-62 ans. (...) -Oui, maladie. Beaucoup de cancers. Beaucoup de cancers. Cancers, problèmes cardiaques. Ils payent aussi les excès de la vie. Beaucoup de problèmes d'alcool, de mauvaise nourriture, de cigarette énormément. Donc, ils meurent très jeunes.

Mais cette question de l'arrivée à la retraite, dans une situation de précarité économique commence à se poser pour les plus jeunes qui ont moins travaillé et auront de toutes petites retraites.



La situation de précarité dans laquelle se trouvent les compagnons retraités de la communauté, une situation d'isolement, d'exclusion, est le produit de leur vie.

Une dizaine de personnes de plus de 60 ans à Entraide et Amitié, des habitués réguliers

À Entraide et Amitié nous avons rencontré Madame Boulic, la présidente de l'association. Spontanément, lorsque nous lui demandons si au sein de l'association elle a constaté une augmentation du nombre de personnes âgées en situation de précarité, elle répond qu'au sein de la maison, ils n'accueillent pas les personnes âgées, sauf les bénévoles.

Madame Boulic : « - Donc, on n'a pas du tout ce public-là. On a quelques retraités qui sont venus ici un peu avant l'âge de la retraite, comme usagers de l'association et qui continuent à venir après. »

Nous comprenons pendant tout l'entretien qu'elle distingue les personnes âgées en général de ceux qui sont dans l'association. En termes statistiques, ils se ressemblent, ils ont plus de 60 ans, mais sociologiquement ils sont complètement différents. Les autres sont des stables.

Les Personnes âgées en général, elle n'en veut pas au sein de l'association. Elles ne pourraient pas cohabiter avec les plus jeunes. Mais il y a dans l'association une dizaine de personnes de plus de 60 ans, sept hommes et trois femmes. Ils viennent y jouer aux cartes, aux dominos, rompre leur solitude

comme ils faisaient avant d'avoir 60 ans. Et ils peuvent rester parce qu'ils comprennent les difficultés des plus jeunes. Ils se ressemblent. Ils ont une histoire comparable. Ils sont plus proches sociologiquement de ces jeunes que des gens de leur génération, stables.

La précarité est un état dans lequel ces personnes retraitées ont toujours vécu. La notion de précarité dans son acception renvoyant à ce dont l'avenir, la durée est instable et incertain n'est pas la plus appropriée pour traduire leur situation car elles n'ont pas connu la stabilité que de la précarité.

Entraide et amitié observe une augmentation de la précarité en général, mais ne se focalise pas sur les personnes âgées. Elle pense que les personnes âgées ont besoin d'activités pour rompre avec leur solitude quotidienne, et pour cela il faudrait que les associations proposent des activités moins chères et nouvelles correspondant aux besoins des nouvelles personnes de plus de 60 ans.

Une vingtaine de personnes âgées, en situation économique précaire ou avec des troubles psychiques et qui trouvent à la halte Frédéric Ozanam un foyer le week-end

La Halte d'accueil Frédéric Ozanam est un lieu d'accueil des personnes isolées, en précarité, en errance, ouvert le samedi et le dimanche de 9h à 17h. Animé par des bénévoles, le lieu accueille les personnes pour qu'elles prennent une douche, lavent leur linge, emportent un colis de 4 repas (pour le week-end et pour tenir jusqu'au lundi.) Le repas du midi est offert, ainsi que le goûter.

Nous pourrions dire que la Halte poursuit le week-end ce que fait l'association Entraide et Amitié ou Le Phare la semaine. Ils comptent une vingtaine de personnes âgées, approximativement parce que ne disposent pas de données précises sur les personnes accueillies. Même si depuis 2010, suite

Photo : Sébastien Durand - Brest métropole océane



au travail d'une stagiaire elles ont établi pour les nouveaux arrivés, un petit questionnaire avec trois questions dont l'âge avec la catégorie +65 ans.

En 2010, la halte avait observé et fait part d'une augmentation du nombre de personnes âgées accueillies. Depuis, sa directrice, Madame Abouz, et son Président, Monsieur Galleret n'ont pas noté d'évolution.

Les personnes de plus de 60 ans qui viennent sont des réguliers. Il y aurait à peu près 7 femmes et 13 hommes. Il y aurait parmi eux deux types de situations : ceux qui se trouvent dans une situation de précarité économique ; et ceux qui se trouvent en situation de précarité sociale, c'est-à-dire d'isolement.

Les femmes ont la particularité d'avoir des problèmes psychiques et quelques-unes d'entre elles ont une fille d'une quarantaine d'années avec les mêmes problèmes.

La situation de précarité qui conduit les hommes et les femmes de plus de 60 ans vers l'association n'est pas nouvelle. Elle n'est pas le résultat d'une retraite insuffisante. Ils étaient dans cette situation avant d'avoir plus de 60 ans. Néanmoins, ils se distinguent sur certains aspects. Les hommes ont plus des problèmes d'addiction, les femmes des troubles psychiques. Les hommes

demandent des colis alimentaires que les femmes ne prennent jamais. Tous, vivent seuls. Ils viennent seules et rejoignent leurs copains/copines à la Halte. Ils y viennent pour rompre avec leur solitude, pour le lien social.

L'association souhaite respecter leur vie privée. Elle a donc pour principe l'anonymat et n'a mis en place son système de données chiffrées par critères sur les personnes qui viennent que depuis 2010 et qui ne concerne que les nouveaux arrivants.

À l'ORB, des personnes âgées de la classe moyenne dont la situation peut quelques fois basculer

L'ORB est une association dont les missions sont menées en direction des retraités de Brest. Menant une mission d'information dans des domaines variés : préparation à la retraite, droits liés à la retraite, conférences, débats, guide retraités, etc., l'association propose également des activités, sportives, culturelles (natation, footing, gym, tennis, yoga etc.) et de solidarité. Nous y avons rencontré la directrice Madame Kernéis et deux présidents Messieurs Juif et Debarnot.

Le public de l'ORB est largement féminin (80%), issu des classes moyennes.



Il y a quelques personnes plus fragiles économiquement.

Pour les plus fragiles, les difficultés que pourraient rencontrer les personnes âgées adhérentes de l'ORB sont relatives à des ruptures telles que :

- Passage à la retraite, pour lequel la baisse de revenus n'a pas été anticipée.
- Décès du conjoint avec une baisse de revenus mais pas une baisse des charges.
- Dépendance du conjoint dont il faut payer le loyer en EHPAD.

La solidarité familiale peut générer également des difficultés financières : aide aux enfants en situation de précarité de l'emploi, aide aux petits enfants faisant des études ou aide aux parents dépendants. Cette solidarité familiale peut être handicapante dans la mesure où souhaitant faire bénéficier leurs enfants de leur patrimoine certains préfèrent ne pas vendre, un bien immobilier par exemple, pour faire face dans une situation passagère difficile, de manière à laisser le patrimoine intact pour leurs enfants.

La directrice de l'association estime qu'en ce moment il y a plus de « situations tendues ». C'est peut-être le cas pour le début d'année 2013.

À travers les chiffres du rapport d'acti-

tivité, comparant 2011 à 2012, on observe que, en 2011, 19% des problèmes posés à la permanence juridique relevaient de "vol, harcèlement, surendettement, retraite" et 11% en 2012. La grosse partie relève des successions (39%). Une soixantaine de situations ont été traitées à la permanence juridique en 2012, avec 1146 participants aux activités physiques et 1027 participants aux activités culturelles, la part de ceux qui se trouvent en situation tendue reste minime.

Les situations difficiles sont souvent passagères. Les personnes font alors une demande d'aide à leur caisse de retraite.

Au sein de l'association, des personnes de plus de 60 ans rendent visite à une quarantaine de personnes isolées, chez elles. Dans ce cas, elles sont confrontées à des situations de précarité. En 2012, 26 situations, pas uniquement pour des raisons financières, ont été remontées aux services sociaux compétents en la matière.

L'association a commencé à se saisir du problème de la précarité économique des personnes âgées en menant des actions d'information avec la banque de France, ou telles que « Bien manger à petits prix », ou bien en mettant en place des animations gratuites ou accessibles.

Aux restos du cœur, une proportion de personnes de plus de 60 ans stable, autour de 13%

Aux restos du cœur, nous avons rencontré, Madame Née, responsable de l'antenne de Brest et Monsieur Calvez, responsable adjoint. Par souci de rigueur, ils n'ont souhaité parler que de ce qu'ils pouvaient objectiver à travers leurs chiffres.

Les chiffres montraient 76 familles de retraités sur 1320 familles soit 5,76% des familles et 94 retraités l'année précédente. Il y avait donc près de 20 familles de moins avec le statut de retraité, c'est-à-dire dont les ressources de la famille proviennent d'une retraite.

Parallèlement, les familles sont classées

par âge. Les 56-65 ans représentent 156 familles, les 66-75 ans sont 18 familles et les 76-95 ans sont 7 familles soit un total de 181 familles sur 1320 familles qui ont plus de 56 ans, ce qui correspond à 13,7%. En 2011, les familles de plus de 56 ans étaient au nombre de 164, soit 12,9%. L'augmentation est très légère. Nous serions amenés à supposer que cette augmentation est le fait de plus de 56 ans non retraités compte tenu de la baisse du nombre de retraités. Mais les données ne font pas le lien entre le type de ressources principales dont vit la famille et l'âge des familles. On ne peut pas savoir si parmi les 156 familles de 56-65 ans il y a 51 retraités par exemple.

Les plus de 60 ans qui viennent aux restos du cœur ont des petites retraites. Ce sont plutôt des femmes.

Les situations de précarité des hommes s'expliquent par des carrières incomplètes ou des divorces, des problèmes d'alcool, d'addiction.

Pour les responsables de l'antenne locale des restos du cœur la précarité des personnes âgées n'est pas plus préoccupante que la précarité des jeunes, des familles monoparentales, etc. Leur préoccupation concerne plus les demandeurs d'asile.

Les plus de 60 ans qui viennent aux restos du cœur ont des petites retraites. Ce sont plutôt des femmes.

Les situations de précarité des hommes s'expliquent par des carrières incomplètes ou des divorces, des problèmes d'alcool, d'addiction.

Près d'une centaine de personnes de plus de 60 ans ont recours à l'épicerie solidaire de Saint-Vincent-de Paul

À Saint-Vincent de Paul nous avons rencontré Madame Dard, directrice de l'épicerie solidaire. Celle-ci est ouverte deux jours par semaine le mardi et le jeudi, les gens viennent faire leurs courses dans la structure.

Madame Dard reçoit les gens pour constituer leur dossier une première fois afin qu'ils puissent, par la suite, bénéficier de l'épicerie solidaire. Ainsi, en avril 2013, 622 foyers différents ont eu recours à l'épicerie solidaire. Parmi eux, 58 foyers (9.3%) avaient une retraite pour ressource principale. Ces 622 foyers représentent 1823 personnes. Parmi ces dernières, 93 personnes ont plus de 60 ans dont 25 ont plus de 75 ans. Les plus de 60 ans représentent 5% des personnes reçues à l'épicerie solidaire de Saint-Vincent-de Paul. Par contre la retraite est le revenu principal de 10% des foyers.

En avril 2012, 61 foyers avaient une retraite pour ressource principale sur 755 foyers, soit 8% des foyers. Sur l'année 2012, en moyenne, 64 foyers dépendaient d'une retraite sur une moyenne de 800 foyers reçus par mois, soit 8% des foyers. Il y aura donc peut être une légère augmentation de la part des foyers dépendant de retraite, mais l'année 2013 n'étant pas terminée, il est trop tôt pour le dire. En nombre, les foyers où la retraite est la ressource principale ont diminué.

Très majoritairement, les personnes âgées sont des femmes, avec une petite pension de réversion. Ce sont des femmes veuves, qui ont eu une barrière à franchir parce qu'elles se sont occupées de leur famille toute leur vie et c'est arrivé à l'âge de la retraite, avec le décès du conjoint qu'elles ne peuvent plus joindre les deux bouts. Elles viennent parce que des « copines », ou à la paroisse, par le bouche à oreille, « on » leur a dit qu'elles pouvaient aller demander de l'aide.

C'est aussi des personnes qui sont orientées vers l'épicerie solidaire par les travailleurs sociaux.

Les personnes âgées ont quelques caractéristiques spécifiques. Elles recherchent des produits frais et viennent toutes les semaines alors que les autres ne viennent que deux fois par mois. Madame Dard pense qu'elles viennent pour rompre leur isolement, pour retrouver leur copine. Probablement aussi parce qu'elles ont pris des produits frais.

Selon Madame Dard une partie de ces femmes veuves, sont usées, fatiguées. Sans leur apporter une attention spécifique, une banquette a toutefois été installée pour leur permettre de s'asseoir en attendant de récupérer leur colis. Nous nous interrogeons, sur la capacité de ces personnes âgées, usées, à porter leurs colis. C'est peut-être aussi pour cette raison qu'elles viennent toutes les semaines.

Madame Dard nous affirme que la réponse apportée aux personnes âgées par l'association est identique à celle apportée aux autres bénéficiaires. Néanmoins, elle souhaiterait bénéficier d'affiches, d'outils qui lui permettraient d'orienter les personnes âgées, leur dire ce dont elles pourraient avoir droit.

Moins d'une centaine de personnes de plus de 60 ans sollicitant une aide ponctuelle du secours catholique

À l'accueil du secours catholique, ils ne notent pas une augmentation du nombre de personnes âgées. Les plus de 60 ans représentent 6% de la population. 87 personnes en 2012, dont 62 de 60-69 ans et 25 de 70 ans et plus. Les retraités représentent 1% de la population. Ce qui signifie que la source des revenus des plus de 60 ans vient majoritairement du versement de l'allocation de vieillesse ou de l'ASP et non pas d'une pension de retraite.

Le nombre de personnes en situation de précarité, augmente tous les ans et celui des personnes âgées dans les mêmes proportions.

Les plus de 60 ans qui sont accueillies au secours catholique sont majoritairement des femmes veuves, avec une petite pension de réversion et le minimum vieillesse. Elles viennent ponctuellement quand elles ont des besoins précis, orientées souvent par des travailleurs sociaux, qu'elles n'avaient jamais connus avant le décès du conjoint.

Elles ne bénéficient pas de solidarité familiale, peut-être parce qu'elles ne parlent pas de leur situation à leurs en-



Photo : Fred Tanneau - Brest métropole océane



Photo : Anne-Laure Gac - Brest métropole océane

fants. À l'inverse, ce sont elles qui vont aider leurs enfants ou petits-enfants et alors se mettre en situation difficile.

Jusqu'à présent la précarité des personnes âgées n'avaient pas préoccupé le Secours Catholique plus que celle d'un autre groupe. La précarité des personnes âgées serait aggravée par l'isolement.

Plus de personnes âgées accueillies sur les six premiers mois de l'année 2013 que sur l'ensemble de l'année 2012 au Secours Populaire

Au Secours Populaire, l'augmentation du nombre de personnes âgées en situation de précarité est flagrante pour eux, dans la mesure où en 6 mois, le nombre de personnes de plus de 60 ans accueillies au secours catholique a dépassé le nombre de l'année précédente. En 2012, ils avaient dénombré 249 personnes de plus de 60 ans. Du 1er janvier au 30 juin 2013, il y en a eus, 309. Mais l'augmentation est générale et touche tous les groupes.

Madame Eliès définit la précarité des personnes âgées en tenant compte des trois dimensions du triptyque : économie, vieillissement et isolement.

Durant l'entretien, les personnes âgées qui viennent au secours populaire semblent être majoritairement des femmes, veuves. Or les veuves ne représentent que 33 femmes sur 114.

Ils expliquent la situation des femmes veuves qui se retrouvent seules, avec les mêmes charges qu'à deux et avec un revenu en moins, et pour qui tout devient alors difficile, sans que ce soit un problème de gestion.

La solidarité familiale ne fonctionne pas. Elles ne veulent pas parler de leur situation à la famille pour ne pas les embêter, par fierté, mais aussi parce qu'il y a parfois un rejet de la famille.

Finalement ils expliquent moins, à part par le faible niveau de la pension, la situation de la majorité des personnes qui sont accueillies, c'est-à-dire les femmes non veuves, et les hommes.

Les hommes sont les grands absents du discours. Peut-être parce qu'ils ne s'expliquent pas la situation de ces hommes de plus de 60 ans qui ne devraient pas connaître la précarité ? Dès que nous tentons de recentrer sur les hommes, la réponse bascule sur les femmes.

L'association ne porte pas une attention particulière aux personnes âgées. Mais a mis en place un séjour seniors depuis quatre années qui répond à une demande des personnes âgées et permet de rompre leur isolement. L'association est plus préoccupée par la situation des demandeurs d'asile et des familles monoparentales.

Chaque entretien nous a permis de mieux appréhender le phénomène de précarité des personnes âgées. Nous avons pu vérifier qu'il était nécessaire d'étudier les trois dimensions (économiques, sociables et sanitaires) simultanément, pour comprendre la diversité des situations de précarité des personnes âgées. Les personnes âgées en situation de précarité ne constituent pas un groupe homogène. Selon les associations, la situation de précarité des personnes âgées qu'elles accueillent diffère et la réponse apportée par chaque association également.

À la fin de la phase d'entretiens, nous avons le sentiment que la diversité des réponses proposées par les associations brestoises permettait de prendre en compte la diversité des besoins. Seulement, dans la mesure où c'était les associations qui nous répondaient, elles ne peuvent nous parler que du public qu'elles connaissent. Or, de fait, compte-tenu du choix méthodologique, nous ne sommes pas en mesure d'assurer que ce public, aussi divers soit-il, correspond à l'ensemble du public âgé en situation de précarité. Ainsi, il importe de rappeler que notre analyse ne reposera que sur le public connu et accueilli par les associations. Il existe peut-être un type de public qui ne se rend pas dans les associations caritatives, qui ne sollicite pas d'aide, qui n'est pas connu des travailleurs sociaux et qui est en situation de précarité.

Un phénomène important, émergent, à la marge ?

Des données chiffrées nécessaires pour aller jusqu'au bout de la compréhension du phénomène

À un moment donné, durant l'enquête nous nous demandions qui, avait bien pu évoquer avec les travailleurs sociaux du CCAS une augmentation du nombre de personnes âgées en situation de précarité. Les discours durant les entretiens n'allant pas dans ce sens. D'abord, dans les premières réponses à la consigne inaugurale, puis au fil des entretiens. C'est pourquoi, pour mesurer le phénomène de progression de la précarité chez les personnes âgées, le travail d'analyse des données, croisé avec les discours était crucial. Sachant qu'une analyse construite sur les données est toute aussi délicate qu'une analyse du discours.

Des données à utiliser avec précaution

La première difficulté avec les données recueillies c'est qu'elles ne sont pas identiques d'une association à l'autre, donc pas comparables. Les tranches d'âge, le vocabulaire ne sont pas les mêmes.

Les données que nous avons recueillies concernent parfois des personnes, d'autres fois des ménages (foyers, familles).

Une association peut avoir un nombre de personnes âgées (ayant plus de 60 ans) plus élevé que le nombre de personnes retraitées (dont la ressource principale du foyer est une pension de retraite).

C'est le cas à l'association Saint-Vincent-De-Paul qui compte 58 foyers de retraités en avril 2013 / 622 foyers soit 9.3% des foyers et 93 personnes de plus de 60 ans sur 1823 soit 5% des personnes.

La même association peut observer un nombre de « personnes âgées » qui augmente et un nombre de « retraités » qui diminue.

C'est ce que nous observons aux restos du Cœur qui dénombrait 76 retraités en 2012-2013 alors qu'il y en avait 94 l'année précédente. Et, 181 familles de plus de 56 ans en 2012-2013 contre 164 l'année précédente.

Et alors, les données peuvent nous dire une chose et son contraire, voire ce qu'on voudrait leur faire dire.

D'autre part, il importe de rappeler que la mise en place, par une association, de données chiffrées, ne signifie pas nécessairement, la compréhension des données entre elles, au sein même de l'association.

Les plus de 60 ans, les retraités : quelles données pour savoir combien ils sont ?

Pour pouvoir croiser les données et les discours un premier point était essentiel. Savoir de qui on parle. Et s'assurer qu'on s'entendait tous sur le fait que les personnes âgées étaient des personnes de plus de 60 ans. A partir de là nous étions en mesure d'avoir un chiffre, pas toujours fiable à 100%, des plus de 60 ans.

Il y a ceux pour qui nous nous situons dans de l'à-peu-près.

À Atd Quart monde, Madame Lannuzel, parle des personnes de plus de 60 ans, a priori, sur l'ensemble des militants. Elle en perçoit sept ou huit.

À la Croix rouge, Monsieur Duchatelle estime qu'il y a 10 personnes de plus de 60 ans a priori sur une quarantaine de colis en moyenne.

À Entraide et amitié, Madame Boulic perçoit une dizaine de personnes de plus de 60 ans, sur 242 signalements en 2012.

À la Halte d'accueil Frédéric Ozanam

personnes de plus de 60 ans a priori sur 100 personnes accueillies chaque jour du week-end en moyenne

À l'ORB, le rapport d'activité donne 19% de personnes ayant sollicité la permanence juridique (sur 60 sollicitations) pour leur retraite, un vol, ou un dossier de surendettement. Ce qui fait une dizaine de personnes dans cette situation sur l'ensemble des adhérents. Par ailleurs, 26 situations de précarité sur les 40 personnes visitées à domiciles sont remontées.

Il y a ceux qui nous font part de chiffres sans nous les communiquer.

À la CLCV, selon Monsieur Gestin, les personnes âgées représentent 10% de la population. Il parle des plus de 60 ans venus en permanences juridiques pour un dossier de surendettement. Ses données sont à usage personnel.

À la CSF, Madame Le Yondre compte 50 personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des 200 dossiers de surendettement.

À Coallia, Madame Mandin dénombre une dizaine de personnes de plus de 60 ans, a priori, sur les 380 demandeurs d'asile du département.

Il y a ceux qui savent dire précisément.

La même association peut observer un nombre de « personnes âgées » qui augmente et un nombre de « retraités » qui diminue.

À Emmaüs, Madame Le Thérisien, compte 7 compagnons de plus de 60 ans nés en 1953 ou avant, sur l'ensemble des compagnons et 4 compagnons nés en 1954.

Au Phare, Madame Alexis ne compte aucune personne de plus de 60 ans. Aucune personne de plus de 55 ans non plus sur le millier de personnes accueillies durant l'année.

À Saint-Vincent-de-Paul, il s'agit de 93 personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des personnes accueillies la fin du mois d'avril 2013

Au Secours catholique, ils dénombrent 87 personnes de plus de 60 ans accueillies sur l'ensemble des personnes accueillies à l'antenne de Brest centre en 2012

Au Secours populaire, ils observent 309 personnes de plus de 60 ans accueillies sur l'ensemble des personnes accueillies entre le 1er janvier et le 15 juin 2013.

Puis, il y a ceux qui savent dire précisément mais dont le groupe d'âge ne commence pas à 60 ans.

Aux restos du cœur, ils ont accueilli 181 personnes de plus de 56 ans sur l'ensemble des personnes sur la campagne 2012-2013.

Les plus de 60 ans : quelles données pour être sûr qu'ils ont bien plus de 60 ans ?

L'un des éléments qui pouvait poser problème et que nous avions évoqué concerne l'âge réel des personnes. Comment s'assurer que les personnes dont on parle ont bien plus de 60 ans ? Comment ne pas se retrouver à échanger avec un membre d'une association sur une population qui a l'air d'avoir plus de 60 ans, mais qui en a moins, qui est juste beaucoup plus usée physiquement justement du fait de sa situation de précarité.

À part les associations qui remplissent un dossier avec leurs bénéficiaires et qui sont certaines de l'âge, et dont nous pouvons être assurés, lors qu'ils nous donnent le nombre de plus de 60 ans, de l'objectivité du chiffre, les autres se fondent sur des a priori comme l'illustre la réponse de Madame Boulic (Entraide et amitié).

Concerto -« Mais vous, vous savez. Vous connaissez leur âge, objectivement ? »

Madame Boulic : «- Pas toujours. C'est pour ça que, quelquefois, je sais plus trop ! Oui. Je me dis : « Oh, il a entre 55 et ... » Il y en même un, j'ai su que l'autre jour parce qu'il me dit... Comment il me dit ? « J'ai ma retraite qui arrive à telle date, mais j'ai ma complémentaire qui arrive aussi. » Ah, je me suis dit : « Tiens, t'es retraité ? » Alors, il me dit : « Mais j'ai jamais dit mon âge ! » qu'il me fait. J'ai dit : « Ben non, mais si t'as une complémentaire, c'est que t'es retraité, quoi ! » Mais je savais pas quel âge il avait. Je savais qu'il était dans ces eaux-là, quoi. Mais... »

À ATD quart monde, la Croix-Rouge, la Halte d'accueil Frédéric Ozanam, le discours est fondé sur le même modèle. « A priori. Ils doivent avoir plus de 60 ans. »

Cela n'invalide pas l'analyse. Dans une enquête par questionnaire, les mêmes biais peuvent être observés. Une femme de 60 ans interrogée dans la rue pourra déclarer qu'elle a moins de 60 ans. C'est le risque de toute enquête déclarative comme ça peut être le cas pour le recensement.

Combien sont-ils alors à partir des données ?

Au final nous parvenons à élaborer le tableau suivant à utiliser avec beaucoup de précautions pour toutes les raisons évoquées précédemment.

Sur l'ensemble de ces éléments nous sommes en mesure de savoir s'il y a une évolution par rapport à l'année précédente, uniquement pour les restos du cœur, Secours Catholique et Secours populaire. Pour l'association Saint-Vincent de Paul, nous disposons de données mais pas en âge, en foyers de retraités. Nous avons choisi de ne pas restituer ces

Nombre de plus de 60 ans dans les associations interviewées

	Population de + de 60 ans	Dénominateur	Part des plus de 60 ans
Atd Quart monde	8	100	8%
CLCV			10%
Coallia	10	380	3%
Croix rouge	4	40	10%
CSF	50	200	25%
Emmaüs	7	39	18%
Entraide et amitié	10	232	4%
Halte d'accueil	20	100	20%
ORB	7	1328	1%
Phare	0	1077	0%
Restos du cœur	181	1320	14%
Saint Vincent de Paul	93	1823	5%
Secours catholique	87	1499	6%
Secours populaire	309	3500	9%

Données 2012 ou 2013, d'après les éléments fournis pendant l'entretien ou les documents fournis à l'issue de l'entretien

données qui entre le nombre de personnes de plus de 60 ans et le nombre de foyers retraités sont paradoxales. Les données de ces associations traduisent bien une augmentation du nombre de personnes âgées en situation de précarité. Elle va dans le sens d'une augmentation du nombre de personnes accueillies dans l'association.

Les données les plus alarmantes sont celles du secours populaire qui voit la population ses plus de 60 ans accueillis, plus nombreuse sur un semestre que sur l'ensemble de l'année précédente.

Évolution des plus de 60 ans sur une année

	données de l'année précédente	données les plus récentes	évolution
Restos du cœur	164	181	9%
Secours catholique (données uniquement pour les 60-69 ans car pas de données sur les 70 et + en 2011)	59	69	14%
Secours populaire (sur 1 trimestre pour 2013)	249	309	19%

Données 2012 ou 2013, et de l'année précédente d'après les documents fournis à l'issue de l'entretien

Évolution de l'ensemble de la population sur une année

	données de l'année précédente	données les plus récentes	évolution
Restos du cœur	1 266	1 320	4%
Secours catholique	1 297	1 499	13%
Secours populaire	3 000	3 500	14%

L'augmentation est plus forte pour les personnes de plus de 60 ans. Leur part au sein de la population a augmenté d'un point sauf au Secours Catholique.

Évolution de la part des plus de 60 ans au sein des associations

	part au sein de l'ensemble de l'association	
	année n-1	année n
Restos du cœur	13%	14%
Saint Vincent de Paul en foyers inscrits à la fin du mois d'avril	8%	10%
secours catholique	5%	4%
secours populaire	8%	9%

Nous pensons ici, être confrontés à notre première hypothèse. Les retraités d'aujourd'hui sont le produit de la vie qu'ils ont vécue. Et nous sommes, peut-être, face à l'arrivée en retraite d'actifs précaires dont la situation ne va pas s'arranger à l'âge de la retraite et qui viennent occuper une part plus importante des personnes en situation de précarité dans les associations.

Nous nous demandons si ces jeunes retraités ou futurs retraités ne correspondent pas à sont ceux de la troisième cohorte générationnelle analysée par le sociologue Louis Chauvel⁶, ceux de 1950-1965, ceux de la « stagnation ». Dans ces travaux, l'auteur retrace des contrastes entre les individus de trois générations, avec l'idée

qu'ils partagent un même destin de génération. Les individus nés à la fin des années 30 et dans les années 40, qui sont aujourd'hui à la retraite apparaissent comme particulièrement favorisés (70% de propriétaires, sans remboursement, protégés contre la crise sociale, avec des retraites élevées et qui ne seront plus jamais aussi élevées.) La troisième génération née à partir de 1950 est « désenchantée » par rapport aux cohortes précédentes. Elle est celle qui a connu l'effritement de la société salariale⁷. Leur situation nécessitera peut-être une renégociation du contrat social ?

Ces éléments, en tous cas, n'apparaissent pas du tout lors des entretiens. Avec les entretiens uniquement, nous ne tirerions pas les mêmes conclusions.



Photo : Fred Tanneau - Brest métropole océane

Compte tenu de tous ces éléments qu'en est-il alors du phénomène de précarité des personnes âgées. Est-il en progression ? Est-il important ?

En croisant les données avec les discours, comparées avec l'année précédente, en toutes choses comparables, nous parvenons progressivement et avec beaucoup de précautions à savoir si le phénomène de la précarité chez les personnes âgées est en progression ou pas. Nous y arrivons en croisant l'ensemble des données et des discours. Dans toutes les associations, le nombre de personnes accueillies a augmenté. Ce qui leur fait dire qu'il y a une progression de la précarité de manière générale, mais pas plus particulièrement chez les personnes âgées. Pourtant, à travers les données chiffrées de trois associations, nous sommes en mesure de dire que la part des personnes âgées a augmenté d'un point.

Nous pensons donc que parce que « la manière de vieillir au cours des années de retraite s'inscrit dans la continuité de la trajectoire antérieure » le nombre de nouveaux retraités avec une sécurité économique diminue, parce que le nombre d'actifs en situation de précarité augmente . Mais aussi parce que les personnes âgées ne sont pas protégées du contexte conjoncturel elles sont aussi vulnérables que les actifs. La précarité des personnes âgées progresse, nous sommes aux prémices d'un phénomène émergent. Pour le moment, les associations rencontrées considèrent majoritairement que les personnes âgées ne constituent pas un groupe qui mérite une attention particulière. La question des demandeurs d'asile et des familles monoparentales semble plus préoccupante pour le secours populaire, les restos du cœur, le Phare par exemple.

6 - Louis Chauvel, le Destin des générations, Paris PUF, 1998.

7 - Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard, 1995.

Comment se traduit le phénomène de précarité des personnes âgées ?

De la nécessité d'étudier simultanément les dimensions économiques, sociables et sanitaires

Précarité reste souvent synonyme de difficulté financière. Cette vision est, selon nous, trop restrictive. Elle ne tient pas compte de l'ensemble des éléments qui rendent une situation précaire. Si un emploi en CDD est considéré comme précaire, c'est bien par rapport à l'incertitude qu'il génère pour la personne et cela même si elle est payée au double du SMIC. Pour les personnes âgées, retraitées, les incertitudes liées à l'avenir, paraissent, d'un prime abord, minimes. Dans la mesure où elles sont en retraite, elles vont rester en retraite. On aurait tendance à se demander alors, en quoi leur avenir peut-il être incertain. L'avenir des retraités, ne peut être regardé uniquement selon un aspect économique. Leur avenir, est lié à leur vieillissement en bonne santé ou pas. Il est aussi lié à leur entourage, plus ou moins proche, solidaire.

La précarité des personnes âgées ne peut s'étudier qu'en regardant simultanément le rapport à l'argent (niveau de pension de retraite), aux autres (lien à la famille) et à l'âge (vieillesse). Par le biais des entretiens nous avons compris que la situation en retraite d'une personne âgée est précaire, si elle est fragile sur l'une ou l'autre des trois dimensions (économique, sociable et sanitaire). Le secours populaire définit en quelques lignes la précarité des personnes âgées selon ce triptyque.

Sur la dimension économique la situation est satisfaisante, quand le niveau de revenu est supérieur au seuil de pauvreté (954 euros). Le minimum vieillesse est en deçà du seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Cette situation correspond à 10% des personnes âgées selon l'INSEE. Dès que la situation

économique « flirte » avec ce seuil ou le dépasse, comme dans le cas du minimum vieillesse (ASPA), nous pouvons considérer que la situation est insatisfaisante et relève de la précarité économique.

Sur la dimension sociable, lorsque la personne vit toujours avec son conjoint (si elle était en couple), jouie d'un réseau de sociabilité qui lui permet de ne pas être isolée, peut s'appuyer sur sa famille, ses descendants. Nous sommes dans une situation sociable satisfaisante. Le décès du conjoint, l'absence de solidarité familiale ou de réseau de sociabilité, la menace d'un conflit familial, sont autant de situations insatisfaisantes, génératrices de précarité. Cette situation de précarité est souvent perçue comme moins objectivable. Or, par exemple, au moment de la perte du conjoint, la personne est dans une période d'incertitude, d'instabilité, d'insécurité, de vulnérabilité (rester ou changer de domicile, hériter, perdre des revenus, etc.).

Dans le cas de la dimension sanitaire, la vieillesse de fait, va apporter de l'insécurité à un moment donné. Cette insécurité résultera de la perte d'autonomie, de la dépendance physique ou de toutes maladies gériatriques. La situation est effectivement précaire tant que face à la maladie, liée à l'âge, une solution adaptée n'a pas été trouvée (EHPAD, maintien à domicile, etc.). Et les périodes pour trouver des solutions peuvent être plus moins longues, même en cas de dimensions économiques et sociables sécurisées.

Dans le cas, précédemment évoqué, où le vieillissement engendre la perte d'autonomie nous nous situons dans une situation de retraite que nous pouvons appeler « retraite avancée » dans le sens d'un vieillissement avancé vers la mort. Cette retraite « avancée » pouvant être plus ou moins précoce. Les associations que nous avons rencontrées dans le cadre de ce travail, ne sont pas les principales concernées par

Le tableau suivant traduit les différentes situations selon les trois dimensions

	Situation satisfaisante	Situation insatisfaisante
Dimension économique	Pension de retraite satis-	Minimum vieillesse/ ASPA
Dimension sociable	Conjoint vivant Famille présente solidaire Réseau de sociabilité	Veuvage Isolement
Dimension sanitaire	Vieillesse en bonne santé	Perte d'autonomie

En étudiant simultanément la satisfaction de l'une et/ou l'autre de ces trois dimensions, nous identifions quatre types de retraite s'éloignant de ce que nous appelons la retraite « ordinaire ».

Dimension économique	+	+	+	-	-
Dimension sociable	+	+	-	+	-
Dimension sanitaire	+	-	+	+	-
	Retraite optimale	Retraite avancée	Retraite isolée	Retraite vulnérable	Retraite parcours

ce type de précarité. Leur réponse ne concerne pas spécifiquement le public âgé dans cette situation liée spécifiquement au vieillissement.

Les quatorze associations que nous avons rencontrées, par contre, ont vocation à apporter une réponse aux personnes âgées isolées, en errance, ou en situation de fragilité économique, voire pauvres. C'est au fil des entretiens que nous avons pu caractériser les trois types idéaux de retraite : la retraite isolée, la retraite vulnérable et la retraite parcours.

Les réponses apportées par les associations étant différentes mais complémentaires pour chaque type de retraites précaires.

La retraite isolée

À la CSF (Confédération syndicale des Familles), à la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) et l'ORB (Office des Retraités Brestois), les personnes que nous avons interviewées, nous ont présenté un type de retraités comparables, ceux qui, selon nous, vivent la retraite « isolée ».

Il s'agit plutôt de femmes veuves ou avec un mari en EPHAD.

Au départ, il s'agit de personnes qui ne vivent pas au minimum vieillesse, qui ne sont pas pauvres. Mais leurs ressources financières sont justes suffisantes pour arriver à joindre les deux bouts chaque mois.

La gestion du budget est bonne. Le problème pour ces personnes c'est leur situation sociable. Elles ne vivent pas de relations familiales sereines, stables. Ces relations peuvent être conflictuelles, menacées. Les enfants peuvent se trouver eux-mêmes dans des situations de précarité. Les enfants ne sont pas proches géographiquement. Les parents n'osent pas dire non, ne veulent pas embêter leur proche, veulent laisser le patrimoine, etc.

Dans ce type de situation le risque est alors que la personne âgée soit victime d'arnaque et qu'elle n'en parle pas à ses proches. C'est dans ce type de situation, que nous retrouvons les personnes âgées surendettées, qui

montent un dossier de surendettement pour diverses raisons. Elles peuvent être surendettées parce qu'elles se sont portées cautionnaires de leurs descendants sans mesurer l'ampleur de leur engagement. Elles règlent des factures pour leurs petites enfants. Le surendettement peut résulter de la précarité de leurs propres enfants.

La retraitée isolée est le résultat de cet aspect de la vieillesse synonyme de perte de liens familiaux et amicaux, d'isolement, de l'évolution du contexte familial transformé, marqué par de nombreuses ruptures (départ des enfants de la résidence familiale, cessation de l'activité laborieuse, le plus souvent salariée, entrée dans le « grand âge » de ses propres parents, voire leur fin de vie, décès des proches, etc.).

La retraite vulnérable

Ceux qui vivent la retraite vulnérable, sont ceux qui se trouvent dans une situation financière fragile qui peut les faire basculer rapidement vers la pauvreté. On retrouve ces personnes âgées à la CSF, à la CLCV et à l'ORB, ainsi qu'au Secours catholique, Saint-Vincent de Paul, Restos du cœur, Secours populaire, la Croix Rouge.

Pour ces personnes la retraite est faible. Les ressources financières sont juste au-dessus des plafonds des minima sociaux. Mais pas assez pour bénéficier des prestations sociales.

Il ne s'agit pas de personnes qui étaient pauvres avant et dont le passage à la retraite ne pouvait rien améliorer. Il s'agit au contraire, pour certaines d'entre elles, de l'arrivée en retraite qui a conduit à cette fragilité financière.

Dans les associations caritatives brestoises, les personnes âgées qui viennent chercher un colis alimentaire ne sont pas uniquement des personnes âgées « pauvres » qui l'étaient avant. Ce sont des personnes nouvelles. Leur situation s'est transformée avec le décès de leur conjoint. Leur situation économique les rend incapables de faire face aux aléas : décalage d'un trimestre de complémentaire, veuvage, gestion de la copropriété, panne d'un appareil ménager.

Ce ne sont pas des personnes qui ont beaucoup de besoins, mais du fait de cette vulnérabilité, sont obligées de faire des choix, de prioriser.

La situation d'une des personnes évoquées par une stagiaire du secours populaire est représentative de la retraite vulnérable.

« Madame L. est née en 1943, elle est donc âgée de 70 ans, elle perçoit une retraite de 746 € et une aide personnalisée au logement de 209 €. Elle vient pour la première fois demander une aide alimentaire à l'association car elle a de graves problèmes de santé. Elle doit donc payer les frais hospitaliers, et les médicaments, et n'a donc plus assez d'argent pour se payer de quoi manger.⁸»

D'autres, doivent reprendre un petit boulot. Ce sont des personnes qui vont prendre des risques, sur leur santé notamment en ne recourant plus à une mutuelle, en choisissant de ne pas changer d'appareil auditif, de lunettes, de ne pas se chauffer.

Il s'agit plutôt de femmes, veuves, valides, n'ayant pas travaillé avec une petite pension de réversion.

Seule la croix rouge nous parlera de la situation d'hommes originaires d'Afrique du Nord.

Il s'agit principalement de locataires. Il peut y avoir quelques propriétaires. Être propriétaire pouvant être source de problème dans le cas de copropriétés notamment.

La retraite parcours

Nous nommons la situation dans laquelle se trouvent les personnes en situation insatisfaisante sur l'ensemble des dimensions étudiées « retraite parcours », car leur situation est le produit de leur parcours de vie. Elles étaient pauvres quand elles étaient en âge d'être actives et leur situation ne s'améliore pas.

On retrouve les personnes âgées qui correspondent à ce profil et qui sont minoritaires dans les associations ca-

8 - « Note d'étonnement » d'une stagiaire du secours populaire, 2013.

ritatives pour venir chercher des colis alimentaires, tout comme ceux qui sont en retraite vulnérable. Mais, à la différence des précédents, on retrouve ceux de la retraite parcours, dans les associations Entraide et amitié, Foyer Ozanam, Emmaüs, ATD Quart Monde, Coallia, Le phare. Ce sont des associations qui accueillent des personnes en situation de grande pauvreté, d'exclusion, d'errance. Les personnes âgées, y étaient accueillies avant leurs 60 ans. Elles ont vieilli et continuent de s'y rendre.

Ce sont des personnes qui vivent du minimum vieillesse. Toutes partagent un point commun. Elles ont connu une vie extrêmement difficile.

La vie a été extrêmement difficile. Les personnes âgées en retraite parcours ne sont pas parvenues à sortir de la pauvreté, qui semble se reproduire de génération en génération ou est le fruit de la génération précédente. Elles ont des problèmes d'addiction, des problèmes de santé mentale, d'alcoolisation, cause ou conséquence des ruptures qu'elles ont connues (divorce, perte de travail).

Elles ont la CMU et sont bien prises en charge pour leur santé. Cette prise en charge pour la santé, ne résout pas tous les problèmes, car un étranger en souffrance psychique rencontrera des difficultés pour un rendez-vous avec un psychologue ou psychiatre à cause de la barrière de la langue. D'autre part, bien que, bien prises en charge pour se soigner avec la CMU, les personnes âgées qui ont toujours connu la pauvreté durant leur parcours, ne vieillissent pas longtemps.

Contrairement aux deux types de situations précédemment évoqués, dans la retraite parcours on a plutôt affaire à des hommes. A Emmaüs, ils représentent 100% de la communauté, à Entraide et Amitié, Madame Boulic parle de trois ou quatre femmes et les autres sont des hommes. A la halte Frédéric Ozanam, ils dénombrent approximativement, 7 femmes et treize hommes.

Il n'y a que des locataires. A la halte Frédéric Ozanam et à entraide amitié, les interviewés nous diront que ce sont des gens qui vivent dans « des logements pas investis ». Ces hommes n'ont pas de réseau de sociabilité. C'est pourquoi on



Photo : Fred Tanneau - Brest métropole océane

les retrouve dans les associations telles que la Halte Frédéric Ozanam et Entraide et amitié.

Leur isolement n'est pas lié à la vieillesse. Ces personnes n'étaient déjà pas intégrées plus jeunes, elles se rendaient dans les lieux d'accueil de lutte contre l'isolement où elles continuent de se rendre.

Elles n'ont plus de lien avec leur famille, sauf celles qui sont à ATD quart monde,

qui bénéficient de la solidarité familiale, qui cohabitent avec leurs enfants, parce que pour ces derniers la situation de pauvreté s'est reproduite.

La situation de précarité des personnes âgées n'est pas uniforme. La frontière entre un type de retraite précaire et l'autre n'est pas toujours évidente. La précarité résulte souvent de la fragilité de la situation dans plusieurs des trois dimensions (problème de santé, hospitalisation, et la situation économique se trouve déséquilibrée). La dimension économique reste prépondérante pour protéger de la précarité.

Si à travers la retraite parcours, nous pouvons dire que la situation de précarité résulte effectivement du parcours, du vécu, de la personne âgée, à travers la retraite vulnérable et la retraite isolée, nous voyons que le contexte économique actuel ainsi que l'évolution de la famille, semblent rendre vulnérables plus de personnes.

Dans n'importe quel type de retraite, les quatorze associations s'accordent sur trois points pour parler des personnes âgées actuelles, trois points susceptibles d'évoluer, selon eux avec les futures générations de retraités :

- Le travail était une valeur centrale.
- Elles ont peu de besoins, ne sont pas des consommatrices.

Ce sont des personnes fières qui éprouvent un sentiment de honte quand elles doivent demander de l'aide.

Conclusion

En conclusion et pour répondre à l'ensemble des questions qui nous étaient posées nous commencerons par dire que le phénomène de la précarité des personnes âgées n'est pas un phénomène nouveau. Il était l'objet central des politiques sociales dans les années 50 et 60. C'est pourquoi le minimum vieillesse avait été mis en place. Les personnes âgées en situation de précarité ont fortement diminué entre 1956 et 2006. Aujourd'hui la situation des retraités tend à être équilibrée par rapport à celle des actifs.

Néanmoins, une progression de la précarité des personnes âgées est, en train à nouveau, comme il y a 50 ans, de se profiler. Nous sommes aux prémices d'un phénomène émergent qui s'explique, d'une part, par le contexte qui voit la précarité augmenter de manière générale et par le vécu des personnes nouvelles retraitées, un parcours fait de ruptures, d'une vie difficile.

Les entretiens nous ont permis de dégager trois types idéaux des personnes âgées en situation de précarité.

Il y a d'abord ceux ou celles qui vivent la retraite isolée, dont les ressources financières sont justes suffisantes pour arriver à joindre les deux bouts chaque mois, qui ne peuvent pas s'appuyer sur leur famille en cas de difficultés et qui trouvent auprès de la CLCV, la CSF des réponses à leur problème.

Ensuite, on trouve celles, plutôt des femmes veuves, qui se trouvent en retraite vulnérable, avec des ressources financières faibles, juste au-dessus des plafonds des minima sociaux, mais pas assez pour bénéficier des prestations sociales. Au Secours catholique, à Saint-Vincent de Paul, aux Restos du cœur, au Secours populaire, à la Croix Rouge, elles vont chercher ponctuellement des colis alimentaires pour faire face.

Enfin, à Entraide et amitié, Foyer Ozanam, Emmaüs, ATD Quart Monde, Coallia, nous avons été confrontés aux personnes âgées les plus pauvres. Plutôt des hommes, en grande fragilité sanitaire (problèmes psychologiques, d'alcoolisme, d'hygiène), économique (minimum vieillesse) et sociables (isolés) qui ne voient pas leur situation s'améliorer en vieillissant. Ceux-là qui vivent la retraite parcour, trouvent auprès des associations de lutte contre l'isolement, un moyen de rompre avec leur solitude, un rythme quotidien, hebdomadaire.

D'après les entretiens, ces personnes âgées en situation de précarité ont peu de besoins de manière générale. Elles ont quelques besoins particuliers, parce qu'elles ont des pratiques différentes des générations plus jeunes. Elles ont besoin de rythme, de trouver des produits frais parce qu'elles aiment se faire à manger, d'activités de leur âge et pas du « troisième âge » accessibles financièrement.

Ce sont des personnes qui ont a priori recours à leurs droits. Sauf qu'elles pourraient considérer un premier refus de prestations sociales comme acquis et ne referont alors plus la demande. De plus, dans les associations, toutes, sont ou ont été en lien avec un travailleur social. En effet, les associations font le lien entre les personnes qu'elles accueillent et les travailleurs sociaux, quand, comme dans la majeure partie des cas, la personne n'a pas été orientée vers l'association par un travailleur social. Néanmoins les associations s'interrogent parfois sur l'absence de lien avec les travailleurs sociaux des caisses de retraite. Deux réactions étaient plus mitigées sur la relation avec les travailleurs sociaux qui orientent vers la croix rouge ou les restos du cœur des personnes âgées qui ne sont pas en mesure de se déplacer facilement et

qui ne pourront pas ramener leur colis. C'est peut-être une problématique à prendre en compte pour proposer quelque chose de particulier en direction des personnes âgées qui vont chercher des colis alimentaires.

Un point commun entre toutes les personnes âgées, quelle que soit la situation de précarité « isolée », « vulnérable » ou « parcour », qu'elles vivent, elles éprouvent un sentiment de honte, de culpabilité, de devoir aller demander de l'aide. De devoir « quémander ». Elles attendent de ne plus avoir le choix. De se trouver dos au mur. C'est pourquoi, elles préfèrent que les associations ne soient pas à proximité de leur lieu de vie, pour garder leur anonymat, s'y rendre en discrétion.

Selon les trois types de profils que nous avons dégagés, nous pouvons dire que les personnes âgées trouvent des réponses auprès des associations qui par leur diversité sont complémentaires. Pour les retraites « isolées » à la CSF, à la CLCV, elles trouveront de l'aide au montage des dossiers de surendettement, des informations sur les arnaques. L'aide alimentaire, aux restos du cœur, à Saint-Vincent de Paul, etc. l'aide vestimentaire à la croix rouge, les séjours seniors au secours populaire, les animations gratuites à l'ORB, etc. sont des réponses appropriées aux retraites « vulnérables ». À entraide et amitié, à la Halte, jouer aux cartes, aux dominos, chanter, manger dans un lieu d'accueil convivial permet de lutter contre l'isolement de ceux qui vivent la retraite parcour. Au-delà de ces réponses, les associations n'éprouvent pas le besoin qu'une attention particulière soit portée au public âgé.

Nous nous interrogeons sur ceux qu'on ne voit pas à travers l'enquête, parce qu'ils ne vont pas dans ces associations.

Photo : Julie Lefèvre - Brest métropole océane →



04

La précarité des jeunes

La jeunesse se caractérise notamment par une succession de premiers choix qui conduisent à l'autonomie et orientent la vie active : la formation, l'orientation professionnelle, le premier logement « autonome », les premiers revenus... Or ce cheminement vers l'âge adulte se complexifie. L'allongement des études et la difficulté croissante d'obtention d'une première expérience professionnelle, puis d'un emploi stable, retardent l'indépendance financière et le départ du domicile parental. Ils peuvent également conduire à des situations de logement difficiles. De plus, peu de moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA ; dans un contexte économique défavorable, ils sont les premiers touchés par la précarité.

En parallèle, les pouvoirs publics multiplient les réformes et les aides pour pallier aux difficultés que les jeunes sont susceptibles de rencontrer. Les emplois d'avenir ou le contrat de génération en sont des exemples.

Comment se traduit la précarité chez les jeunes ? Sont-ils plus concernés que les autres tranches d'âges ? Comment se positionne la ville de Brest sur cette question ? Le Centre Communal d'Action Social de la ville de Brest souhaite apporter un éclairage sur les problématiques de cette population dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS).

Sommaire

Brest : une ville jeune ?	56
Les jeunes actifs brestois : quels types d'emplois exercés ?	57
Une augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi	61
Quels niveaux de revenus pour les jeunes brestois ?	62
Les aides sociales pour les jeunes brestois	70
La mobilité des jeunes à Brest	72
Santé et comportements à risque des jeunes	73



Qu'entend-on par « les jeunes » ?

La classe d'âge retenue ici est celle des 15-29 ans, en distinguant lorsque cela est possible les 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans.

Quelles comparaisons ?

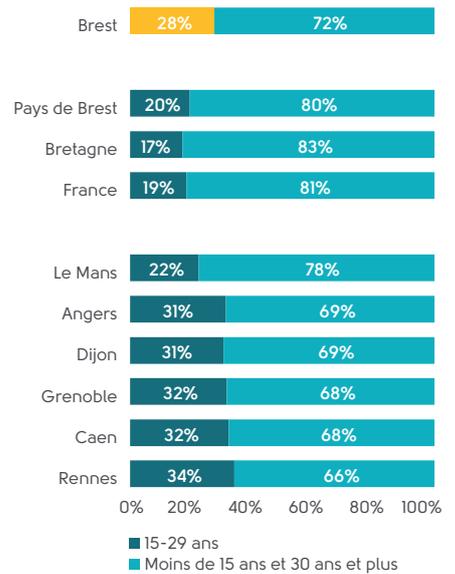
En plus des niveaux national, régional et départemental, six villes de taille voisine ont été sélectionnées pour positionner Brest : Angers, Le Mans, Caen, Dijon, Rennes et Grenoble.

← Photo : Simon Cohen - Brest métropole océane

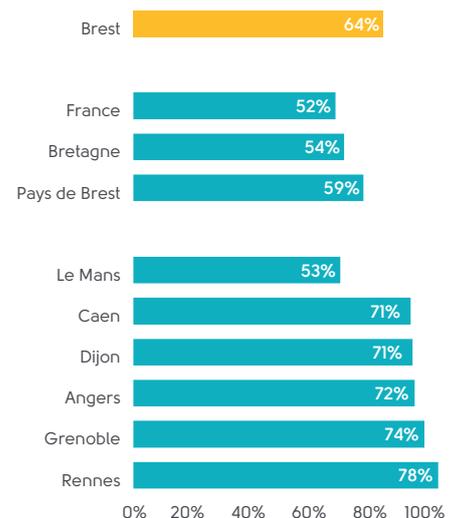
Quelles sources ?

Ce quatrième volet de l'ABS est principalement quantitatif. Les données du recensement 2010 sont largement utilisées, ainsi que celles de partenaires tels que Pôle Emploi ou la Mission Locale.

Répartition des personnes de 15 ans à 29 ans dans la population totale en 2010



Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2010



Brest : une ville jeune ?

Des jeunes surreprésentés, du fait de la présence d'établissements d'enseignement supérieur

Brest est une ville universitaire : une population estudiantine gonfle donc la part des jeunes brestois.

Brest compte en effet en 2010 plus de 39 000 jeunes de 15 à 29 ans, soit 28 % de sa population totale, contre une moyenne de 17 % en Bretagne et 19 % en France. Cette surreprésentation se retrouve dans les villes de référence, de manière souvent même plus marquée.

En parallèle, on note un taux de scolarisation des 18-24 ans plus fort à Brest qu'aux niveaux national et régional, mais toutefois moindre que dans la plupart des villes de comparaison, toutes étant également universitaires.

Cette attractivité estudiantine apparaît au travers des migrations résidentielles. Les 15-29 ans représentent ainsi la seule tranche d'âge dont le solde migratoire est positif pour Brest. En cinq ans, la ville a gagné plus de 3 600 jeunes résidents.

Taux annuel de migration nette

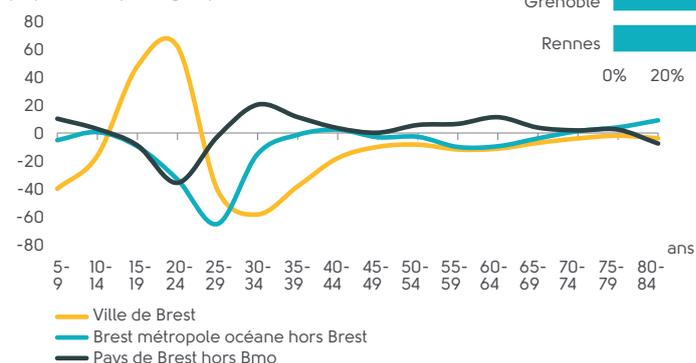
Population de 5 ans ou plus ayant déménagé au moins une fois entre 2002 et 2008 divisé par le nombre moyen d'habitants de la période. Ce rapport permet de comparer les soldes migratoires de différentes zones entre elles.

Taux de scolarisation

Nombre de jeunes scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Lecture du graphique : En moyenne, Brest a gagné 60 jeunes de 20-24 ans chaque année, pour 1 000 jeunes de 20-24 ans présents dans la commune au cours des cinq dernières années. ↓

Taux annuel de migrations nette de la population par âge (pour 1 000 habitants)



Les jeunes actifs brestois : quels types d'emplois exercés ?

Près de la moitié des 15-29 ans exercent une activité rémunérée

46 % des jeunes brestois exercent une activité rémunérée, dont certains pendant ou dans le cadre de leurs études (« petit boulot », stage, apprentissage), 12 % sont chômeurs et 39 % s'inscrivent dans une démarche strictement scolaire. Sans surprise, on constate une évolution avec l'âge : les 15-19 ans sont très majoritairement des élèves ou étudiants, tandis que les trois quarts des plus de 25 ans ont un emploi.

Ces proportions sont proches des moyennes régionale et nationale, tandis que les villes de comparaison affichent généralement une part d'actifs moindre, notamment parmi les 20-24 ans. Brest présente en effet un taux de jeunes non scolarisés diplômés de l'enseignement supérieur de 2ème ou 3ème cycle moins important que dans les autres villes. Les jeunes brestois rentrent donc plus tôt sur le marché du travail.

NIVEAU DE DIPLOME

Peu diplômé : Pas de scolarité / Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège / Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège / Certificat d'études primaires / BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges

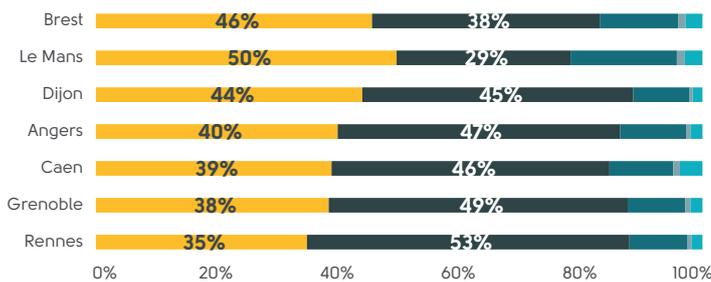
CAP, BEP : Certificat d'aptitudes professionnelles, brevet de compagnon / Brevet d'études professionnelles

BAC, BP : Baccalauréat général, brevet supérieur / Bac technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEC, BEI, BEH, capacité en droit

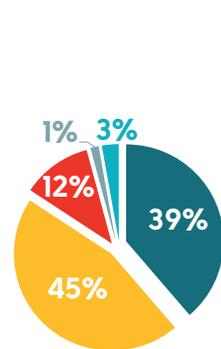
Enseignement supérieur court : Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère)

Enseignement supérieur long : Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.

Activité des 20-24 ans



Activité des 15-29 ans - Brest, 2010



15-19 ans



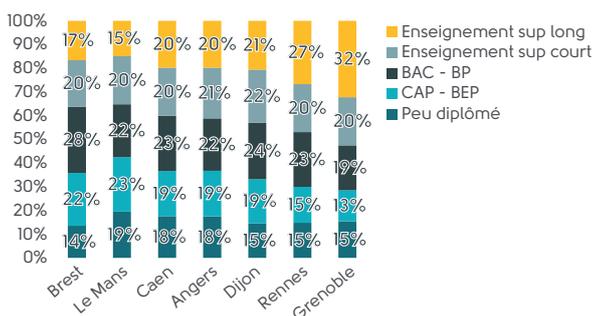
20-24 ans



25-29 ans



Niveau de diplôme des 15-29 ans non scolarisés en 2010



■ Enjeux, étudiants, stagiaires non rémunérés
 ■ Actifs ayant un emploi
 ■ Chômeurs
 ■ Hommes ou femmes au foyer
 ■ Autre inactifs

57 % des emplois des moins de 25 ans sont temporaires

Parmi les emplois occupés par les jeunes brestois de moins de 25 ans :

- 41 % sont stables, sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique) ;
- 57 % sont des emplois temporaires (CDD, emploi saisonnier, vacataire, emplois jeunes, contrats de qualification...) ou des activités rémunérées s'inscrivant dans le cadre d'une formation (apprentis, stagiaires).

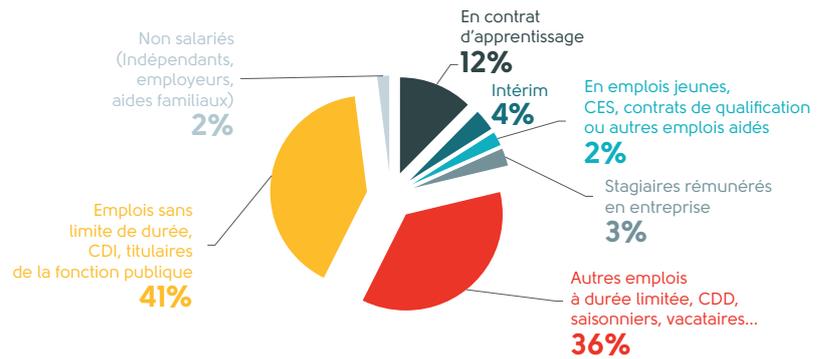
Ces emplois précaires sont synonymes de revenus irréguliers, de potentielles difficultés à « se fixer » et se projeter.

Chez les moins de 25 ans, cette part de contrats temporaires est gonflée par les activités menées dans le cadre d'une formation, mais également par le poids des « petits boulots » étudiants. Une carrière professionnelle commence généralement par une succession de contrats courts avant de se stabiliser. Or l'allongement de la durée des études a retardé d'autant l'entrée sur le marché du travail et donc l'âge de l'obtention d'une stabilisation professionnelle. Il n'est donc pas anormal de trouver une proportion plus importante de contrats temporaires chez les moins de 25 ans que chez leurs aînés (les trois-quarts des actifs brestois de plus de 25 ans ayant un emploi disposent d'un poste stable).

Mais une pérennisation des situations précaires semble se dessiner du fait du climat économique morose de ces dernières années. Une récente étude de la Dares constate ainsi un recul du taux d'embauche en CDI en France en 2012 pour toutes les classes d'âge, mais plus marqué chez les moins de 30 ans (- 2,2 points entre 2011 et 2012, contre - 1,2 point pour l'ensemble de la population française).

“Parmi les jeunes actifs brestois de moins de 25 ans ayant un emploi, 41 % ont un poste stable, contre 47 % à l'échelle nationale”

Type d'activité exercée - Brest, 15-24 ans



Les emplois aidés concernent au moins 270 jeunes brestois en 2013

Emplois jeunes, Contrat unique d'insertion (CUI), ou plus récemment emplois d'avenir et contrats de génération... Les dispositifs mis en place par l'État se succèdent pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes.

En 2013, parmi les jeunes brestois suivis par la Mission Locale :

- 143 ont un poste en « Emploi d'avenir » (dont 13 en CDI) ;
- 94 ont signé un CUI (dont 19 en CDI) ;
- 33 suivent un contrat de professionnalisation.

Le nombre de bénéficiaires de ces deux derniers contrats n'est pas à considérer comme exhaustif, mais plutôt comme minimal, un suivi par la mission locale n'étant pas exigé contrairement aux emplois d'avenir.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. (Source : Insee)

Contrat de professionnalisation (depuis 2004)

Destiné aux 16 – 25 ans, ou aux plus de 26 ans en recherche d'emploi, il s'agit d'un contrat de formation en alternance, allant de 6 à 24 mois.

Contrat unique d'insertion - CUI (depuis 2009)

Ce sont des contrats de 6 mois à 2 ans ou à durée indéterminée, destinés à toutes personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sociales et/ou professionnelles). Le salarié bénéficie d'un accompagnement, de formations ou de la validation d'acquis d'expérience et reçoit une attestation d'expérience professionnelle en fin de contrat.

Emplois d'avenir (depuis 2013)

Ces contrats s'adressent essentiellement aux jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois. Ce sont des CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein, où l'employeur s'engage en termes de tutorat et d'actions de formation en vue de l'acquisition de qualification(s). Ces contrats s'appuient également sur un accompagnement renforcé par les Missions Locales.

Contrat de génération (depuis 2013)

Le contrat de génération consiste en l'embauche en contrat à durée indéterminée d'un jeune de moins de 26 ans et au maintien dans l'entreprise d'un senior de 57 ans ou plus, l'ainé transmettant ses compétences et savoir-faire au plus jeune.

Le temps partiel très présent, notamment chez les femmes et les plus jeunes

Parmi les actifs ayant un emploi, plus d'un jeune brestois sur cinq est à temps partiel (23 %). Avoir un emploi stable n'est pas un facteur limitant : 31 % des moins de 25 ans en CDI sont à temps partiel.

Une évolution avec l'âge se distingue clairement. Très présent chez les plus jeunes (apprentissage, intérim, petits boulots étudiants y contribuant), le taux d'emploi à temps partiel décroît progressivement. Passé 35 ans, il augmente de nouveau légèrement, notamment chez les femmes. Mais il est alors certainement plus choisi que subi, pour des raisons d'ordre familial notamment.

Une nette différenciation entre hommes et femmes s'observe et ce, toutes classes d'âge et tous territoires confondus, y compris chez les moins de 25 ans où les raisons familiales (garde des enfants essentiellement) interviennent pourtant moins que pour les classes d'âge supérieures.

60 % des moins de 30 ans sont employés ou ouvriers

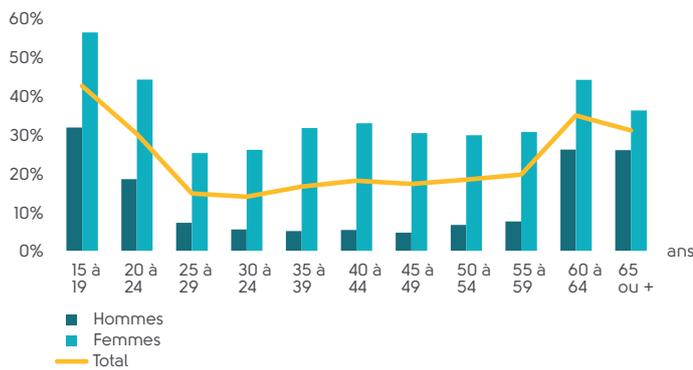
Les employés sont surreprésentés parmi les moins de 30 ans par rapport aux autres tranches d'âge. La part de cadres et professions intellectuelles supérieures suit en revanche une tendance inverse.

Rien de surprenant : l'entrée sur le marché du travail étant de fait plus tardive, les moins de 30 ans sont souvent en début de carrière professionnelle, ou ceux ayant commencé plus tôt sont généralement amenés à occuper des postes moins qualifiés.

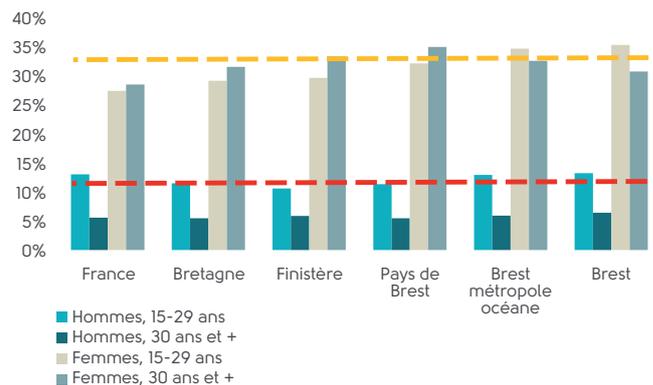
Au vu des difficultés économiques actuelles, il est toutefois difficile de savoir si les perspectives d'évolution resteront les mêmes que celles de leurs aînés.

“À Brest, 35 % des femmes de 15 à 29 ans ayant un emploi travaillent à temps partiel contre 13 % des hommes de la même tranche d'âge”

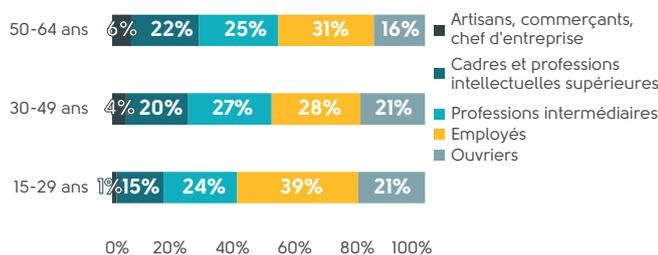
Part des actifs ayant un emploi à temps partiel selon l'âge - Brest 2010



Part des actifs ayant un emploi en temps partiel selon leur sexe et leur âge - 2010



Répartition des actifs occupés selon leur âge et leurs catégorie socioprofessionnelle - Brest, 2010



À Brest, le poids spécifique des jeunes militaires et de la fonction publique

La part d'employés chez les moins de 30 ans est ainsi nettement supérieure à Brest par rapport aux villes de comparaison. Il s'agit certainement du reflet de l'importance :

- d'une part, des jeunes militaires dans la population active brestoïse, qui sont comptés comme des employés par l'INSEE jusqu'à l'atteinte de l'équivalent du grade de sergent-chef (maître dans la Marine) ;
- d'autre part, des fonctions publiques hospitalière et territoriale, principaux employeurs brestoïses.

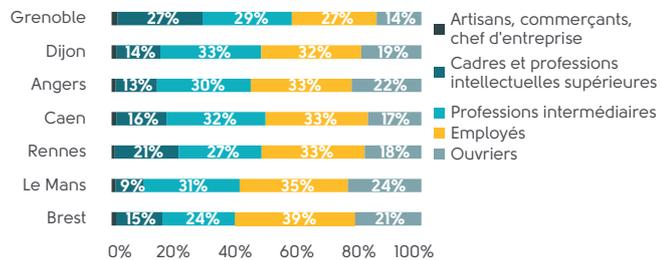
De même, Brest se distingue par une proportion d'emplois à durée limitée plus importante et est la ville dont la part de jeunes hommes à temps partiel est la plus faible. Les contrats proposés aux militaires sont en effet généralement des contrats à durée limitée, longs et renouvelables, à temps plein.

L'emploi en CDD est également souvent plus présent dans la fonction publique, notamment du fait d'une réglementation plus souple que dans le privé (possibilité de renouvellement illimitée jusqu'à une durée totale de 6 ans maximum, contre un seul renouvellement pour une durée totale maximale de 18 mois dans le secteur privé par ex.).

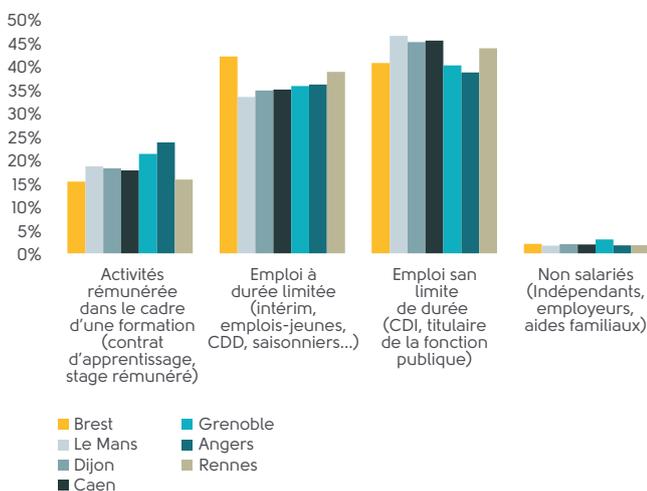


Photo : Franck Bélermin - Brest métropole océane

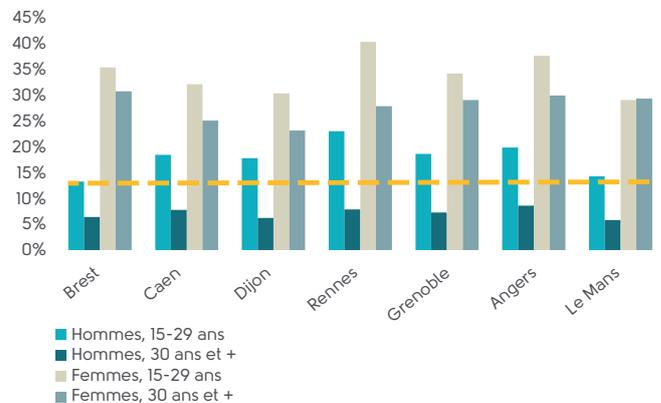
Répartition des actifs occupés de moins de 30 ans par catégorie socio professionnelle en 2010



Type d'activité exercée par les 15-24 ans, selon les villes



Part des actifs ayant un emploi en temps partiel selon leur sexe et leur âge - 2010



Une augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi

Plus de 5 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dans le Pays de Brest

Fin décembre 2013, le Pays de Brest comptait 5 023 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C de moins de 25 ans, soit 14 % de plus que fin décembre 2011.

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) a augmenté de façon significative à partir de septembre 2012. Le premier semestre 2013 se démarque ainsi de ceux des deux années précédentes avec 500 jeunes en recherche d'emploi supplémentaires en moyenne, puis retrouve le niveau de 2012 en fin d'année. Les chiffres régionaux montrent une évolution semblable.

Cette hausse n'a pas concerné que les jeunes. Leur part parmi les demandeurs d'emploi n'ayant pas augmenté, ils représentent 18 % des chômeurs fin 2013 comme fin 2011.

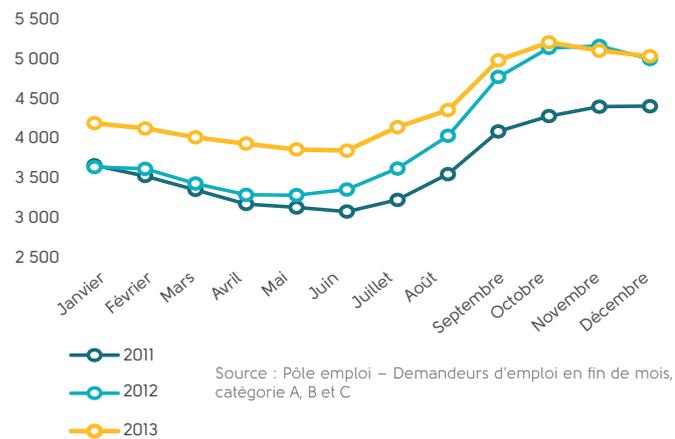
Une augmentation de la demande est notable chaque année entre juillet et septembre, notamment du fait de l'arrivée sur le marché du travail des nouveaux diplômés.

195 jours de chômage en moyenne

Dans le Pays de Brest comme dans l'ensemble de la Bretagne, en 2012 comme en 2013, les jeunes de moins de 25 ans restent en moyenne 195 jours au chômage, soit un peu plus de six mois.

Fin novembre 2013, 18 % des jeunes chômeurs (cat. A, B, C) sont toutefois en recherche d'emploi depuis plus d'un an (contre 16 % en 2012).

Nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans dans le Pays de Brest



DÉFINITIONS

Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e de plus de 78 heures au cours du mois).

“Avec un taux de chômage des moins de 25 ans de 24 % en 2010, Brest se situe dans la moyenne des territoires de comparaison” (Source : Insee)

Quels niveaux de revenus pour les jeunes brestois ?

Des revenus inférieurs et plus d'inégalités que pour leurs aînés

Le revenu médian des moins de 30 ans brestois est de 15 145 € en 2010. C'est le plus bas des différentes classes d'âge. Ce constat se vérifie également pour les extrêmes : les 10 % les plus pauvres perçoivent moins de 2 875 € annuels, les 10 % les plus riches plus de 26 253 €, soit dans tous les cas moins que leurs aînés.

Plusieurs explications se dessinent aisément :

- Les jeunes actifs sont en début de carrière professionnelle et ont donc de fait des salaires moins élevés,
- Ils sont plus touchés par le temps partiel, les contrats courts et le chômage,
- Les stagiaires et apprentis perçoivent des rémunérations généralement (nettement) inférieures au SMIC,
- Un jeune de moins de 25 ans au chômage sans avoir travaillé précédemment ne touche ni allocations chômage, ni RSA.

Cette pluralité des situations des moins de 30 ans génère une forte inégalité de revenus au sein de cette tranche d'âge. Ainsi, les plus riches disposent de revenus au moins 9 fois supérieurs à ceux des plus pauvres – alors que ce rapport est de 6 pour l'ensemble de la population brestoise.



Photo : Fred Tanneau - Brest métropole océane

MÉTHODOLOGIE

L'analyse se fonde sur les revenus fiscaux des ménages, issus des données de l'Insee - Dgfi. Ils comprennent toutes les ressources hors prestations sociales : salaires, rentes, revenus du capital, retraites... Le patrimoine n'est pas pris en compte non plus.

Les revenus sont traités par unité de consommation (UC) afin de pouvoir comparer les revenus des ménages en tenant compte du nombre de personnes qui composent le foyer et de l'âge des enfants.

Le premier adulte du ménage compte ainsi pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Revenu médian

La moitié des ménages a des revenus inférieurs à ce montant, l'autre moitié des revenus supérieurs.

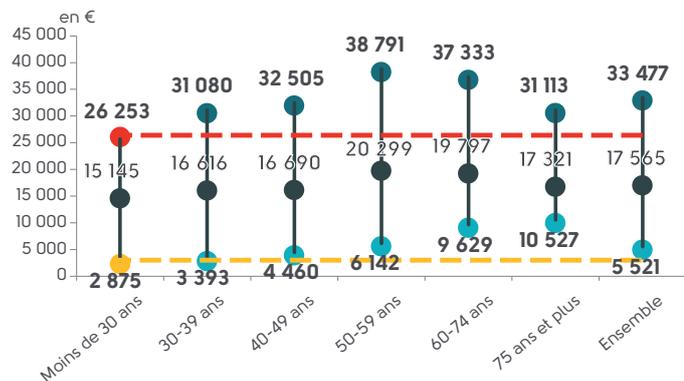
1^{er} décile

10 % des ménages se situent en deçà de ce plafond de revenus.

9^{ème} décile

10 % des ménages se situent au-delà de ce plafond de revenus.

Distribution des revenus par unité de consommation selon les tranches d'âges à Brest - 2010



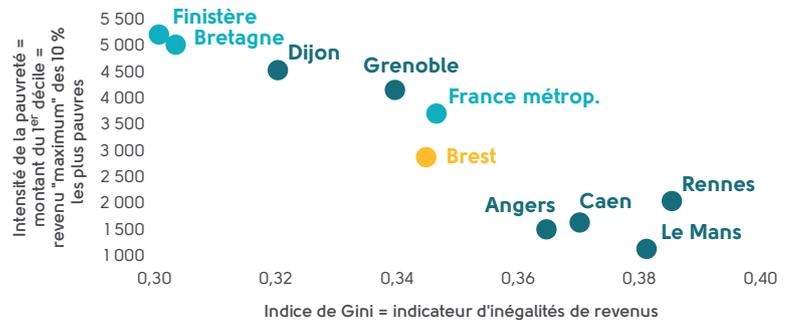
Inégalités entre jeunes : Brest dans la moyenne

En concentrant services, emplois, universités, mais aussi un parc locatif important, et notamment un parc social conséquent, les villes abritent une population diversifiée. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que l'écart entre les revenus est plus fort à Brest que dans l'ensemble du département et de la région, ni que le niveau des revenus des plus pauvres y est moindre. Par rapport aux villes de comparaison, Brest se situe dans la moyenne.

Le Mans, Angers, Caen et Rennes présentent des écarts entre les revenus plus importants. Les jeunes les plus en difficulté financière gagnent moins qu'à Brest.

Grenoble et Dijon présentent à l'inverse moins d'inégalités et des revenus plus importants.

Intensité de la pauvreté et inégalités sociales des personnes de moins de 30 ans



Indice de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus, ou plus exactement de concentration de revenus identiques. Il est compris entre 0 et 1, 0 correspondant à une égalité parfaite des revenus et 1 à la plus forte inégalité.

Exemples de rémunérations

Revenu de Solidarité Active (socle)

Le RSA se monte à 499,31 € au 1er janvier 2014 pour une personne seule sans revenus, 748,97 € pour un couple (évolution suivant la composition du ménage, possible déduction d'un forfait logement)

Rémunération d'un apprenti

Elle dépend de l'âge de l'apprenti et de la durée de son contrat. Elle varie ainsi de 25 % du SMIC pour un jeune de moins de 18 ans en 1ère année d'apprentissage à 78 % du SMIC pour un jeune de 21 ans ou plus en 3ème année (soit en 2014, entre 360 € et 1 130 € par mois).

Les apprentis inscrits dans un centre de formation en Bretagne peuvent bénéficier d'une aide régionale pour le transport, l'hébergement et la restauration (ARGOAT), comprise entre 400 et 800 € par année de formation en fonction de l'âge du jeune et du niveau du diplôme préparé.

Rémunération d'un stagiaire

Pour un stage de plus de deux mois, la gratification minimale d'un stagiaire est égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 436 € par mois en 2014.

La Région Bretagne a mis en place une aide de 1 500 € par mois à destination de certaines entreprises* accueillant des stagiaires de fin d'études (titulaires d'un bac +4 minimum), pendant au moins 4 mois, payés au SMIC.

* entreprises bretonnes de moins de 250 personnes, du secteur industriel, du service à la personne, de l'écoconstruction, de filière culturelle, ou les entreprises agro-alimentaires médianes

Rémunération d'un service civique

L'indemnité d'un service civique est de 467,34 € nets par mois versés par l'État, auxquels s'ajoute une prestation minimale de 106,31 € par l'organisme d'accueil (en « nature » – tickets restaurant par ex – ou en espèces). Si le jeune volontaire bénéficie du RSA ou d'une bourse de l'enseignement supérieur (échelon 5 ou 6), une aide supplémentaire de 106,38 € de l'État peut lui être accordée.

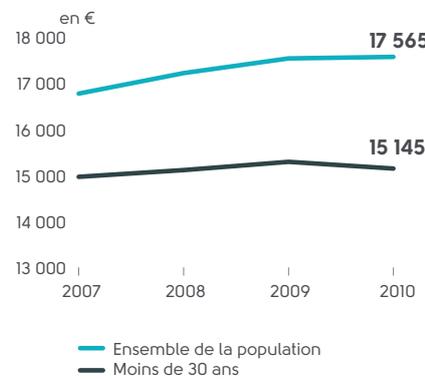
La Région Bretagne s'engage à verser aux jeunes effectuant un service civique de 6 à 12 mois sur les questions environnementales, le soutien scolaire ou l'intégration des personnes en situation de handicap, l'équivalent de 100 € par mois complet réalisé. Cette prime dite de civisme est versée à l'issue du service.

Des revenus en légère baisse

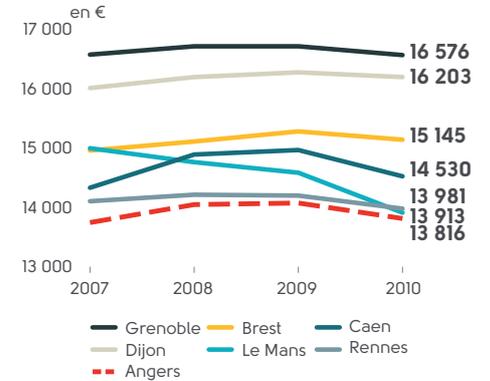
Le revenu médian des moins de 30 ans brestois, après avoir légèrement progressé entre 2007 et 2009, baisse en 2010 tandis que celui de l'ensemble de la population se stabilise.

La situation des jeunes brestois apparaît toutefois plus stable que celle des jeunes du Mans, dont les revenus ont baissé de manière continue depuis 2007, ou de Caen et Angers, où le repli de 2010 est plus marqué qu'à Brest.

Évolution par âge du revenu médian par unité de consommation à Brest (€ constants 2010)



Évolution du revenu médian par unité de consommation des moins de 30 ans (€ constants 2010)



“La situation des jeunes brestois apparaît toutefois plus stable que celle des jeunes du Mans”

Euros constants

Les euros constants sont corrigés de leur variation par rapport à une donnée de base ou de référence. Ici les montants de revenus sont corrigés de l'inflation entre 2007 / 2008 / 2009 et 2010. (Par exemple, 15 000 € de 2007 équivalent – en termes de pouvoir d'achat – à 15 671 € de 2010).

Le logement des jeunes à Brest

Le centre-ville privilégié

Les brestois de 15 à 29 ans logent majoritairement dans le centre-ville, à Bellevue, puis aux Quatre-Moulins.

À Brest, parmi les moins de 25 ans « autonomes » (n'habitant plus chez leurs parents), neuf sur dix sont locataires d'appartements : il est donc logique de les retrouver dans les quartiers qui concentrent l'essentiel du parc collectif. Les quartiers centraux combinent, de plus, proximité des facultés et autres établissements d'enseignement supérieur, proximité des services et bonne desserte par les transports en commun... Autant d'éléments recherchés par les jeunes lors de leur prospection de logement (voir page suivante).

Répartition des habitants de 15 à 29 ans à Brest par Iris (source : Insee 2010)

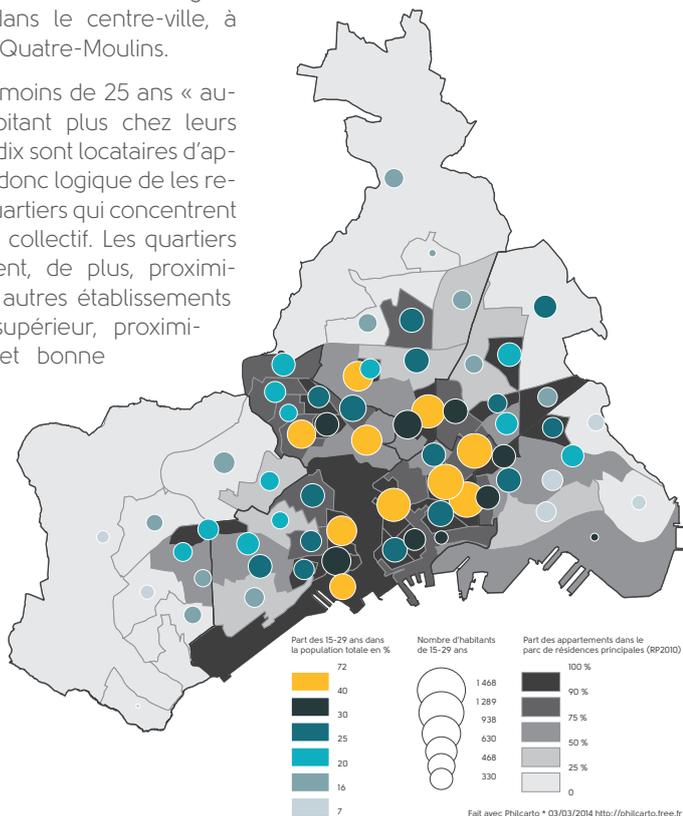
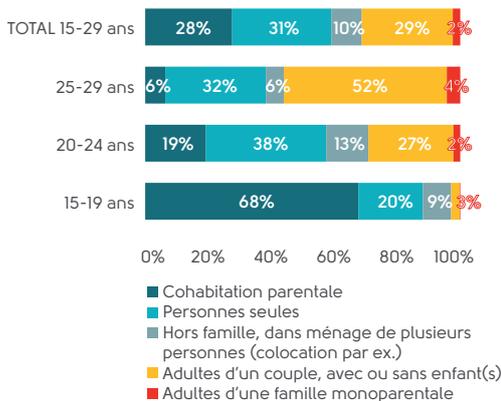


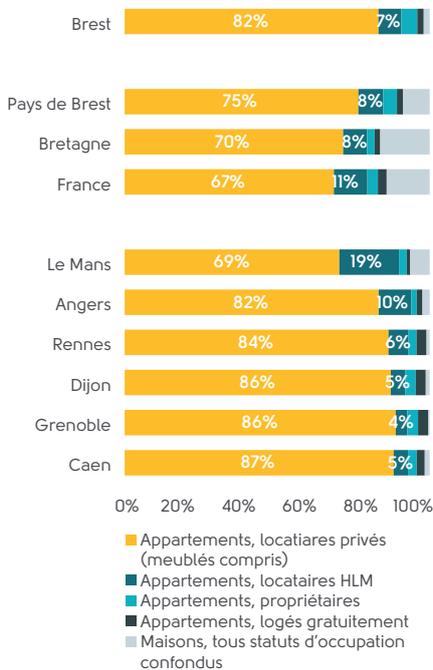
Photo : ADEUPA

À l'inverse, les quartiers périphériques de Saint-Pierre, Lambézellec et Saint-Marc sont essentiellement composés d'habitat individuel et donc investis par les familles. Parmi les quelques jeunes qui y résident, on note une majorité de 15-19 ans, sûrement logés chez leurs parents. La cohabitation parentale concerne en effet plus des deux tiers de cette tranche d'âge.

Les 15-29 ans par type de cohabitation en 2010 à Brest



Type de logement habité et statut d'occupation des moins de 25 ans en 2010



Pourquoi la location ?

La prédominance du statut de locataire chez les jeunes ménages s'explique par deux raisons essentielles :

1) Économique, accéder à la propriété supposant si possible un capital de départ et des revenus stables et suffisamment élevés ;

2) La forte mobilité résidentielle des jeunes. Études entrecoupées de stages, entrée dans la vie active où la probabilité de trouver un emploi s'accroît avec l'élargissement du périmètre de recherche, alternance d'emploi à courte durée et de phases de chômage...le tout combiné à des évolutions personnelles (mise en couple, naissance d'un enfant) rend en effet nécessaire la capacité à changer rapidement de logement, ce que permet le statut de locataire.

Cas particulier des apprentis et de la double résidence

Lorsque l'entreprise d'accueil n'est proche ni du centre de formation, ni de leur commune d'origine, les apprentis et étudiants en alternance sont confrontés à la nécessité de financer deux logements, si le centre de formation ne possède pas d'internat. Cette situation est d'autant plus difficilement gérable que les aides au logement ne sont attribuées que pour l'une des résidences.

La Région Bretagne a signé une convention en 2011 avec le CROUS, ouvrant aux apprentis de l'enseignement supérieur 50 logements, répartis dans la plupart des cités universitaires bretonnes (Brest, Lannion, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Rennes et Vannes). Au cours de l'année universitaire 2012/2013, 41 des 50 logements ont été occupés.

Le Conseil Régional, les CAF et les MSA ont également entamé des discussions pour tenter de mettre en place une allocation pour le second logement des apprentis.

Quels critères de recherche de logement ?

Le terme de « jeune » cache des situations plurielles : du jeune en CDI à l'apprenti, les problématiques d'hébergement ne sont pas les mêmes. Deux critères de recherche semblent pourtant communs à la plupart des ménages de moins de 30 ans.

Un loyer abordable

Le logement est le « poids lourd » d'un budget, particulièrement chez les jeunes. C'est en effet la classe d'âge dont le niveau de revenus est le plus faible et le niveau de loyer, rapporté au m², le plus élevé. Le taux d'effort moyen brut était ainsi de 32 % pour un jeune français de moins de 25 ans en 2006 et de 21 % pour un jeune entre 25 et 29 ans, contre 12 % pour l'ensemble de la population .

Il a d'ailleurs augmenté (il était de 27,5 % pour les moins de 25 ans en 2002), alors que celui de l'ensemble de la population est resté stable (11 % en 2002).

Un logement proche de leur lieu d'activité ou d'études

La localisation est un critère essentiel. La distance au lieu de travail ou lieu d'études est souvent déterminante. Les logements privilégiés par les jeunes se situent également plutôt en centre-ville, près des commerces et services, bien desservis par les transports en commun. La qualité du logement n'est en revanche généralement pas prioritaire et seulement considérée une fois les deux critères précédents (loyer + localisation) remplis.

Lire aussi

- *Le logement des jeunes – Conférence départementale de l'habitat, janvier 2012 – ADEUPa*
- *De la question du logement des jeunes / Réflexions sur la nature du lien entre logement et emploi – Août 2013 – Institut de Géoarchitecture – E. Arnaud, M. Kéraudy, T. Quémeneur, Y. Paulet, Q. Van der Berg*
- *Le logement des jeunes – Habitat actualité, novembre 2011 – ANIL*

Un parcours d'autonomisation complexe et non linéaire

Une étude récemment menée par des étudiants de l'Institut de Géoarchitecture (Université de Bretagne Occidentale, Brest) auprès d'une vingtaine de jeunes brestois met en évidence le caractère complexe de l'autonomisation, de l'affranchissement familial par l'accès à un logement.

Deux facteurs principaux en sont la cause :

- L'allongement des études, la diversification des cursus, souvent synonymes de dépendance vis à vis de ressources financières externes ;
- Un marché de l'emploi difficile, où l'enchaînement de contrats courts s'éternise, entraînant - outre des ressources irrégulières et moindres - des phénomènes de retour en arrière dans les étapes d'autonomisation (retour chez les parents pendant une période de chômage par exemple).

L'étude l'illustre par un système de graphique (voir ci-contre).

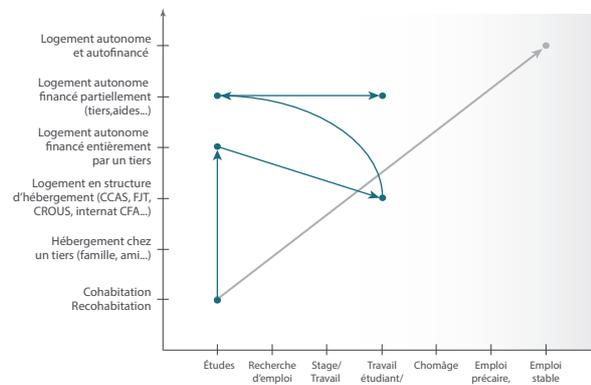
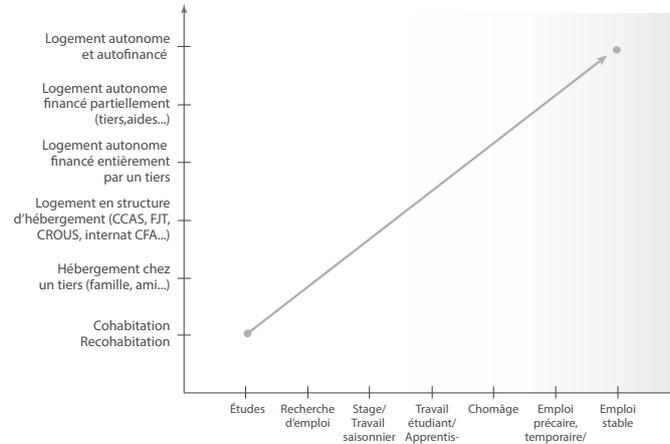
En abscisses sont inscrites les différentes étapes de l'autonomisation par l'emploi : des études jusqu'à l'obtention d'un emploi stable.

En ordonnées sont détaillées les étapes d'autonomisation résidentielle : de la cohabitation parentale à l'accès à un logement autonome, autofinancé.

Un parcours théorique dit « idéal » serait donc linéaire. Or la retranscription sur ce graphique des parcours de quelques-uns des jeunes rencontrés en montre bien la diversité.

Source : De la question du logement des jeunes / Réflexions sur la nature du lien entre logement et emploi – Août 2013 – Institut de Géoarchitecture – E. Arnaud, M. Kéraudy, T. Quémener, Y. Paulet, Q. Van der Berg →

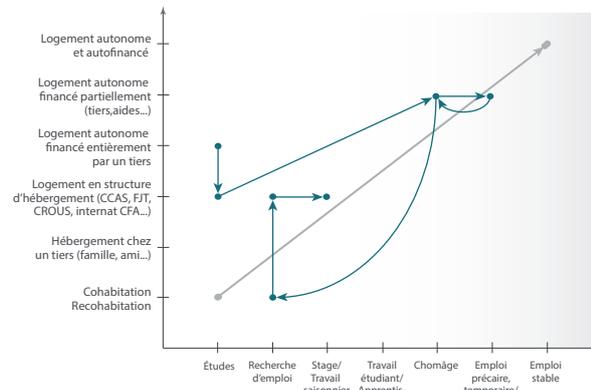
Parcours d'autonomisation « idéal »



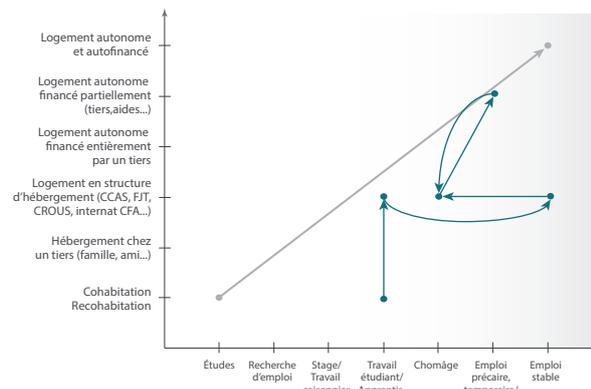
- Gabriel
- 22 ans
- Étudiant salarié

← Exemple de lecture

Pendant ses études, Gabriel a d'abord habité chez sa famille puis a été en appartement, son loyer étant alors entièrement pris en charge par ses parents. Lors de son apprentissage, il s'est logé en FJT. Il a ensuite continué ses études et est retourné en appartement, où il bénéficie d'aides de la CAF pour payer son loyer. Au moment de l'enquête, il était toujours dans ce logement et effectuait un petit boulot étudiant.



- Jeanne
- 25 ans
- Demandeuse d'emploi



- Éric
- 25 ans
- Animateur en FJT au chômage



Photo : ADEUPa

Des difficultés principalement liées à leur situation professionnelle

Régler son loyer, ses charges (qui peuvent être particulièrement élevées dans les logements anciens), avancer une caution, gagner la confiance des propriétaires... Les principales difficultés rencontrées par les jeunes dans leur accès au logement vont généralement de pair avec la faiblesse et/ou l'irrégularité de leurs revenus. Dans le cas de contrats courts, de forte mobilité, ils peuvent de plus se heurter aux règles d'attribution des aides au logement par exemple (décalage d'un mois entre l'entrée dans le logement et le versement de l'aide).

Le lien entre situation professionnelle et logement est indéniable. Pour accéder à un logement, le fait de disposer de revenus n'est cependant pas forcément :

- indispensable : nombre d'étudiants n'ont pas ou peu de ressources mais disposent de leur propre logement,
- à lui seul suffisant : certains jeunes peuvent faire le choix ou être contraints de rester chez leurs parents ou un membre de leur famille, en cas de revenus insuffisants ou trop irréguliers.

L'aide parentale, difficilement mesurable car pouvant se présenter de différentes façons (aide financière, mise à disposition d'un logement...), reste souvent déterminante pour favoriser l'accès à un logement indépendant.

Loi ALUR : des mesures pouvant faciliter l'accès et le maintien des jeunes dans leur logement

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué (ALUR) a été promulguée le 26 mars 2014. Plusieurs mesures peuvent concerner les jeunes :

- La mise en place d'une Garantie Universelle des Loyers (GUL) à partir du 1er janvier 2016.
Gratuite, la GUL couvrira les propriétaires bailleurs du parc privé contre les loyers impayés, pour une durée maximale de 18 mois. Le locataire n'aura donc pas à payer une caution ni à présenter une personne garante. Les propriétaires pourront de plus être moins regardants sur le niveau de salaire. La GUL ne sera toutefois pas obligatoire : les propriétaires pourront toujours choisir le système actuel de caution ou un système privé d'assurance.
- L'encadrement des loyers dans les zones tendues, d'ici la fin d'année 2014.
Brest n'est toutefois pas concernée par ce dispositif.
- La sécurisation des relations entre locataires et bailleurs (création d'un bail type, limitation des pièces à fournir), l'encadrement des pratiques des « marchands de listes » (proposition de logements dont ils ont l'exclusivité seulement), le plafonnement des frais d'agence, la création d'un statut de la colocation...

Un parc brestois accessible

Par rapport aux autres villes, Brest apparaît comme accessible, tant en matière de loyer que de prix de vente.

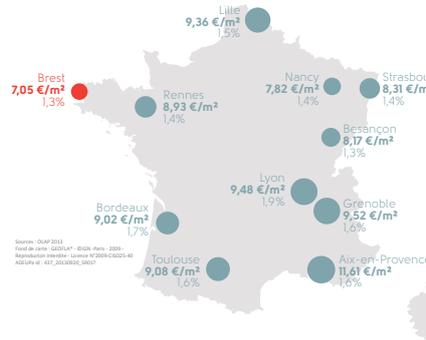
Ainsi, au 1er janvier 2013, le loyer moyen de relocation brestois était de 7,43 €/m², contre 9,91 €/m² à Rennes ou encore 10,39 €/m² à Grenoble. Pour illustration, un studio ou un T1 se loue ainsi 311 € en moyenne en relocation à Brest, 374 € à Rennes et 392 € à Grenoble. Par ailleurs, en 2013, le changement de locataire n'a donné lieu à une augmentation de loyer que dans 32 % des cas à Brest, signe d'un marché particulièrement peu tendu.

Les appartements brestois anciens se vendent également à des prix attractifs. En 2012, le prix moyen de vente se montait ainsi à 92 000 € et plus de 40 % des transactions se sont établies à moins de 75 000 €. Ces prix abordables font du marché de l'appartement d'occasion brestois la cible privilégiée des primo-accédants. En 2012, près d'un tiers des acquéreurs de logement collectif à Brest avaient moins de 30 ans. Bien que restant modeste, la part de propriétaires occupants de moins de 25 ans est ainsi plus importante à Brest que dans les villes de comparaison d'après l'Insee.

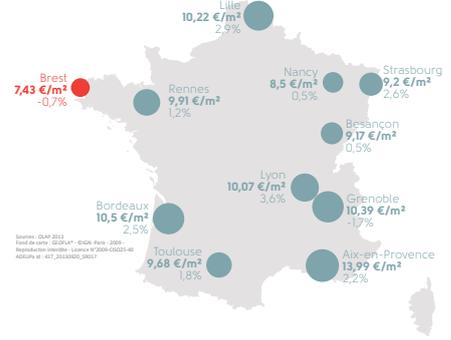


Photo : ADEUPa

Loyers moyens au 01/01/13 et évolution : locataires emménagés avant 2012



Loyers moyens au 01/01/13 et évolution : locataires emménagés en 2012

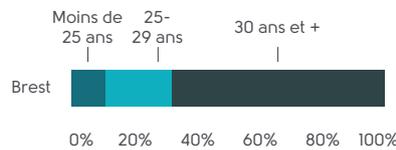


Loyer de relocation

Valeur du loyer au 1er janvier de l'année n pour des locataires ayant emménagé au cours de l'année n-1.

Le loyer de relocation, appelé aussi loyer de marché, donne une idée de l'existence et de l'importance des tensions sur le marché locatif.

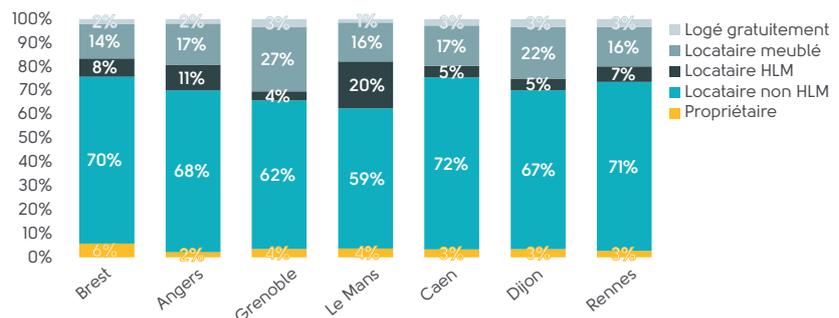
Âge des acquéreurs d'appartements en 2012



Lire aussi

● Les loyers privés de l'agglomération brestoise – Observatoire de l'habitat n°59, décembre 2013 – ADEUPa

Statut d'occupation des personnes de moins de 25 ans en 2010



Une faible adéquation du parc locatif social ?

En 2012, 823 ménages de moins de 30 ans ont fait une demande d'entrée dans le parc social brestois, ce qui ne représente pas moins de 45 % des demandeurs. En parallèle, 546 se sont vus attribué un logement HLM cette année-là, ce qui représente 42 % des entrants.

Mais au 1er janvier 2013 seuls 12 % des occupants du parc social ont moins de 30 ans (soit près de 1 280 ménages).

Ce décalage, comme celui existant entre le nombre de jeunes locataires du parc privé (70 % des moins de 25 ans) et celui des locataires du parc public est généralement expliqué par :

- Une meilleure réactivité du parc privé :

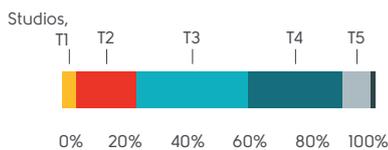
le faible taux de rotation, le processus et les délais d'attribution dans le parc social sont jugés incompatibles avec des besoins immédiats, les changements fréquents et les durées de location courtes qui peuvent caractériser la demande des jeunes.

À noter toutefois qu'à Brest 50 % des ménages de moins de 30 ans entrés dans le parc social en 2012 ont vu leur demande traitée en moins de 3 mois.

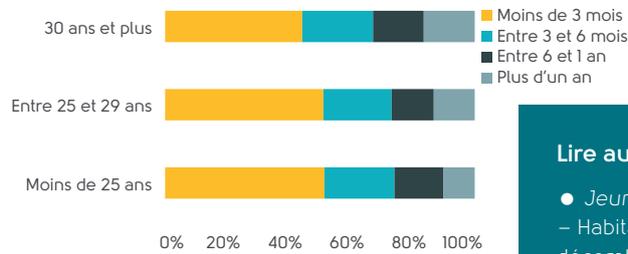
- La faiblesse de l'offre en petits logements dans le parc social :

Alors que la demande des jeunes se tourne essentiellement vers de petits logements (T1, T2), ces derniers constituent moins d'un quart du parc social à Brest.

Taille des logements sociaux à Brest (RPLS 2012)



Délais d'attribution d'un logement social selon l'âge du demandeur en 2012 - Brest, demandes externes



Lire aussi

- *Jeunes cherchent logement* – Habitat et Société n°68, décembre 2012 – Union sociale pour l'habitat

Le logement social : un frein à la mobilité ?

Après installation dans un logement social, les délais d'attribution (ou plus précisément de mutation) peuvent dissuader d'envisager un déménagement dans une autre ville, surtout si la personne ne peut assumer un loyer – même temporairement – dans le parc privé. Cette « sédentarité forcée » limite alors le périmètre de recherche d'emploi et peut conduire au refus d'opportunités professionnelles.

CASAL : une commission pour les jeunes les plus en difficultés

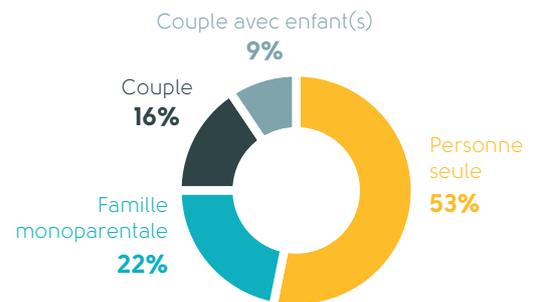
Brest dispose de 400 places d'hébergement d'urgence ou d'insertion gérées par le CCAS, dont 18 strictement réservées aux moins de 26 ans. En 2012, ces structures ont accueilli 546 ménages, dont 109 âgés de 18 à 25 ans.

À l'échelle de Brest métropole océane, une Commission d'accompagnement social et d'accès au logement (CASAL) examine les mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASSL) et les possibilités de relogement pour les ménages en grande difficulté. Une sous-commission est exclusivement dédiée aux moins de 26 ans.

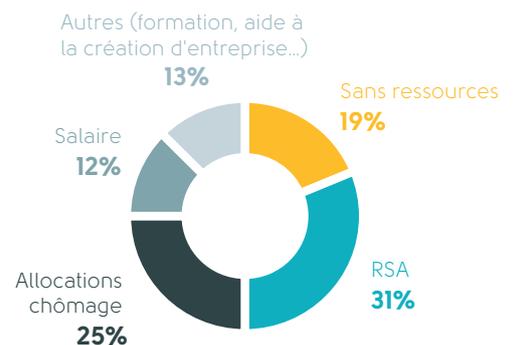
La CASAL note ainsi que les problèmes des jeunes les plus en difficulté se rapprochent de plus en plus de ceux des autres ménages, notamment sur le plan financier (gros endettements).

En 2013, elle a examiné une trentaine de demandes d'entrée en logement d'urgence ou d'insertion. Elles viennent principalement de personnes seules ou de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA, d'allocations chômage ou sans ressources, et orientées par une mission locale ou le CDAS.

Composition des ménages de moins de 26 ans ayant fait une demande de logement auprès de la CASAL en 2013



Ressources des ménages de moins de 26 ans ayant fait une demande de logement auprès de la CASAL en 2013



Les aides sociales pour les jeunes brestois

Fonds de solidarité logement (FSL) : plus de la moitié des aides octroyées concernent le maintien d'une fourniture d'énergie

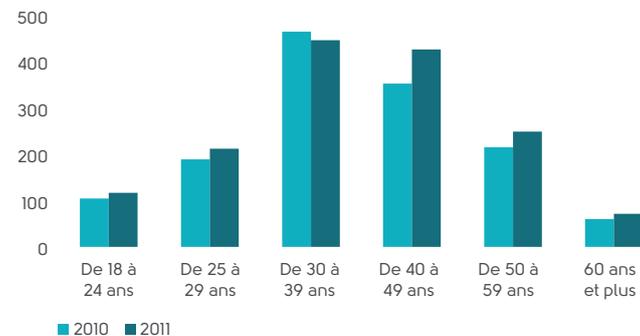
Dispositif géré par le Département, le FSL s'adresse aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder et se maintenir dans un logement décent et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Il permet l'attribution, sous conditions de ressources, d'aides financières sous forme de prêts sans intérêt, subventions ou garanties.

À Brest, environ 330 ménages de moins de 30 ans ont bénéficié d'au moins une aide FSL en 2011, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires et 11 % de plus qu'en 2010. Il s'agit pour près d'un quart d'habitants du quartier Quatre-Moulins. Les jeunes bénéficiaires sont plus présents que leurs aînés dans le quartier Europe mais sont sous-représentés à Saint-Marc.

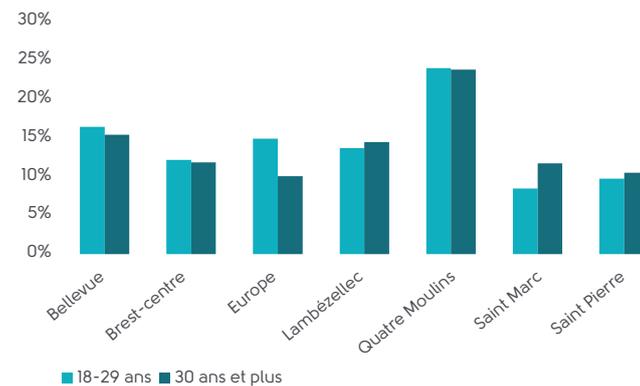
Les aides accordées sont majoritairement des subventions destinées à apurer des dettes d'impayés de fournitures d'énergie (gaz, électricité), puis des aides financières à l'accès au logement (dépôt de garantie, premier loyer en attendant le versement d'une aide au logement, assurance habitation, frais d'agence ou de notaire, aide à l'installation...).

Les familles monoparentales sont très nettement surreprésentées : alors qu'elles ne constituent que 2 % des ménages de 15-29 ans brestois, elles représentent 46 % des jeunes bénéficiaires du FSL.

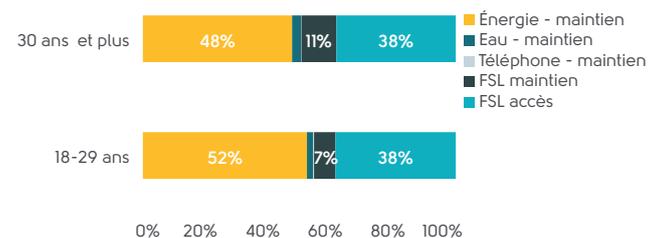
Nombre de bénéficiaires brestois du FSL en 2010 et 2011



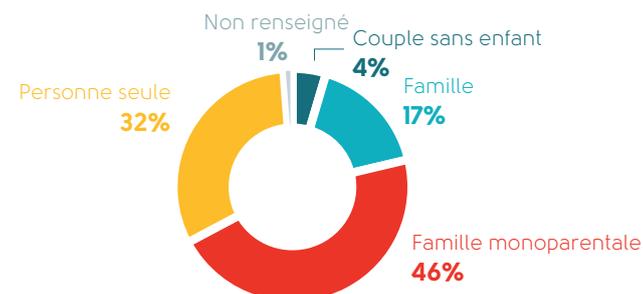
Répartition des bénéficiaires du FSL par âge et grand quartier - Brest, 2011



Type d'aide accordée selon l'âge du bénéficiaire - FSL, Brest, 2011



Situation familiale des bénéficiaires du FSL de moins de 30 ans - Brest, 2011



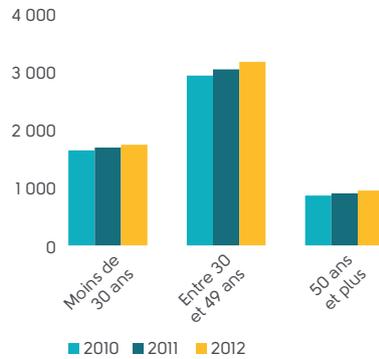
Revenu de solidarité active (RSA) : un nombre de bénéficiaires plutôt stable

Le RSA est destiné à assurer aux personnes sans ou à faibles ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer notamment. Peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources,

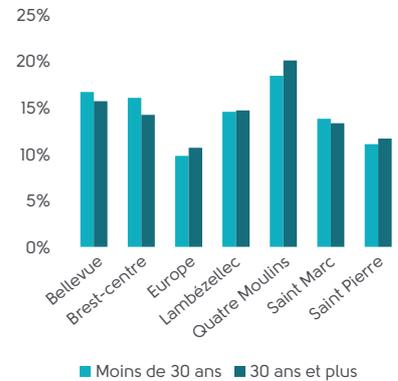
- les personnes de plus de 25 ans,
- les ménages ayant au moins un enfant à charge né ou à naître,
- les 18-24 ans ayant travaillé à temps plein pendant au moins deux ans au cours des trois dernières années.

En 2012, 1 732 jeunes ont bénéficié du RSA, soit 6 % de plus qu'en 2010. Alors qu'ils ne constituent qu'un quart de la population brestoise, les 18 – 29 ans représentent 30 % des bénéficiaires du RSA.

Nombre de bénéficiaires du RSA selon l'âge - Brest



Répartition des bénéficiaires du RSA par âge et grand quartier - Brest, 2012



Répartis dans tous les grands quartiers de la ville, ils sont – comme les 30 ans et plus - toutefois un peu plus présents aux Quatre Moulins (18 % des bénéficiaires de moins de 30 ans), à Bellevue (17 %) et au Centre (16 %). Les quartiers résidentiels de Lambé-

zellec, Saint-Marc et Saint-Pierre sont toutefois bien représentés alors qu'ils hébergent moins de jeunes. 40 % des bénéficiaires de moins de 30 ans y habitent, pour 34 % de l'ensemble des 25-29 ans.

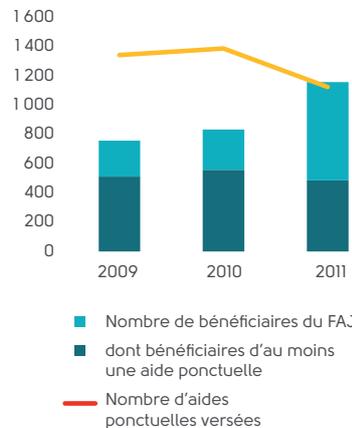
Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : une complexification des situations

Destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés et ne peuvent bénéficier du RSA par exemple, le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

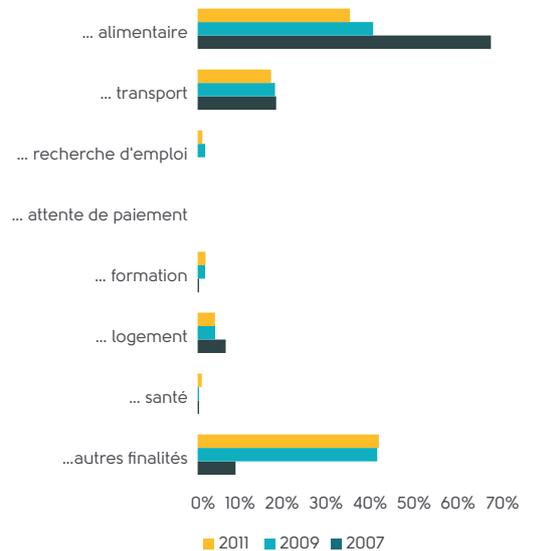
En 2011, près de 1 160 jeunes brestois en ont bénéficié, soit 53 % de plus qu'en 2009. Le nombre de bénéficiaires d'au moins une aide ponctuelle ayant légèrement baissé entre 2009 et 2011 (- 5 %), ce sont les prestations d'accompagnement social qui ont connu une forte augmentation.

Les aides versées dans le cadre du FAJ sont le plus souvent attribuées pour des raisons alimentaires (35 % en 2011) et pour des besoins de transport (17 %). Une diversification des situations semble toutefois apparaître : alors qu'en 2007 70 % des attributions finistériennes étaient liées à une finalité alimentaire et à peine 10 % pour une raison « autre », ces proportions sont en 2011 respectivement de 35 % et 41 %. Sans surprise, à Brest les bénéficiaires habitent principalement dans les quartiers plébiscités par les jeunes : le centre-ville, Quatre Moulins et Bellevue.

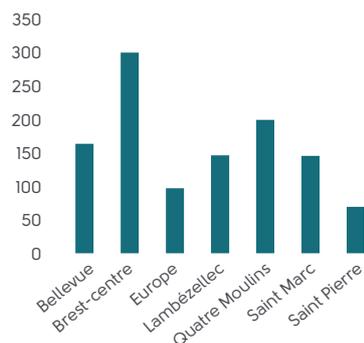
Nombre de bénéficiaires du FAJ et d'aides versées aux jeunes brestois



Finistère - Part des aides FAJ attribuées pour finalité



Répartition par quartier des bénéficiaires brestois du FAJ en 2011



35%

des aides versées dans le cadre du FAJ sont le plus souvent attribuées pour des raisons alimentaires en 2011

Aides sociales du CROUS : les étudiants face à de multiples difficultés

L'aide sociale en faveur des étudiants relève de la compétence des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Plusieurs aides financières peuvent être accordées :

- des dons d'urgence : tickets de restaurant universitaire ou aide numéraire de 60 €, délivrés le jour même ;
- des aides ponctuelles, pouvant atteindre jusqu'à 1 653 € renouvelable une fois. Ces demandes sont soumises à une commission locale ou régionale

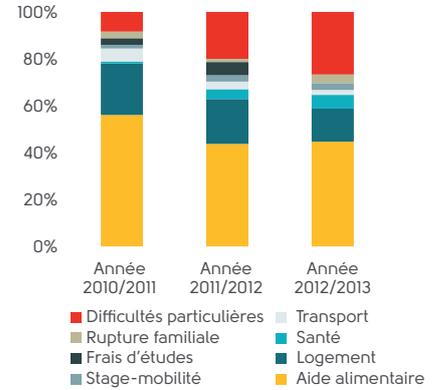
suivant le montant demandé ;

- des aides mensuelles, équivalentes aux différents échelons de bourse.

Au cours de l'année universitaire 2012/2013, 110 dons d'urgence, 145 aides ponctuelles et 21 aides annuelles ont été attribuées à des étudiants brestois.

Les demandes d'aides financières sont le plus souvent motivées par des raisons d'ordre alimentaire (45 % en 2012 / 2013). Les « difficultés particulières » apparaissent en deuxième position et sont en constante augmentation depuis 2010, attestant de la montée d'une diversification des problèmes rencontrés.

Motifs des demandes d'aide financière auprès du CROUS par des étudiants brestois



La mobilité des jeunes à Brest

Le centre-ville privilégié

Peu de données statistiques existent sur la mobilité des jeunes. L'Insee nous renseigne ainsi essentiellement sur les migrations domicile-travail.

La voiture reste centrale...

En moyenne, les jeunes actifs utilisent moins la voiture que leurs aînés pour aller travailler : à Brest, ils sont 64 % à l'emprunter, contre 73 % pour les 30 ans et plus. Elle reste toutefois largement leur mode de transport privilégié, notamment passés 19 ans, le permis de conduire en poche. Avant ce cap, on note une utilisation majoritaire des transports en commun, mais également une plus forte proportion d'utilisation de deux-roues.

Au-delà de sa « praticité », la voiture est en effet souvent vécue comme un réel premier moyen d'autonomisation.

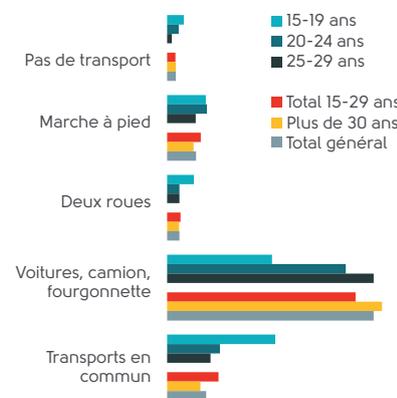
... mais les transports en commun sont essentiels pour les plus jeunes

Les jeunes empruntent quand même plus facilement les transports en commun pour se rendre à leur travail que les 30 ans et plus : les 15-29 ans sont 17 % à les

utiliser, contre 11 % pour leurs aînés.

D'après une étude réalisée en 2013 par des étudiants de l'institut de Géoarchitecture auprès de jeunes brestois, la proximité des transports en commun est d'ailleurs souvent un critère lors de la recherche d'un logement, et l'absence de moyens de transports ou la faible fréquence de desserte peuvent être mal perçues, voire réhibitoires, particulièrement pour les personnes « captives », n'ayant pas le permis ou de véhicule personnel.

Mode de transport utilisé lors des migrations domicile-travail selon l'âge (Ville de Brest - RP 2010)



Nombre de voyages réalisés par des abonnés sur le réseau Bibus entre 2010 et 2013 →

Quelle utilisation du réseau Bibus ?

Entre 2010 et 2013, plus des deux tiers des voyages réalisés par des abonnés sur le réseau Bibus ont été effectués par des jeunes de moins de 26 ans (moins de 15 ans compris : ces chiffres englobent donc certainement une part non négligeable de scolaires).

En 2013, cela représente près de 8 millions de voyages, soit 2,5 millions de plus qu'en 2010. La mise en service du tramway en 2012 et le redéploiement des lignes de bus ne sont sûrement pas étrangers à cette augmentation.

Une enquête auprès des usagers devrait être lancée cette année par Bibus. Elle apportera une meilleure connaissance de leur profil et des trajets effectués.

Année	Nombre de voyages réalisés par des abonnés	Dont abonnés de moins de 26 ans	% effectués par des abonnés de moins de 26 ans
2010	8 035 790	5 495 650	68 %
2011	8 530 560 (+ 6 %)	6 008 310 (+ 9 %)	70 %
2012	10 578 740 (+ 19 %)	7 033 980 (+ 17 %)	66 %
2013	11 818 970 (+ 12 %)	7 862 320 (+ 12 %)	67 %
Total 2010-2013	38 964 060 (progression 2010-2013 : + 47 %)	26 400 260 (progression 2010-2013 : + 43 %)	68 %

Source : Service transports et stationnement de Bmo

Santé et comportements à risque des jeunes

Tabac, alcool, cannabis : un niveau de consommation régulière à l'échelle du département proche de la moyenne nationale...

Chez les jeunes de 17 ans, les niveaux de consommation quotidienne de tabac et de consommation régulière (au moins 10 fois dans le mois) d'alcool et/ou cannabis sont voisins dans le Finistère et la France métropolitaine.

Ainsi, en 2011, 35 % des jeunes finistériens fument de manière quotidienne contre 31,5 % pour l'ensemble des français de 17 ans interrogés, 7 % consomment régulièrement du cannabis contre 6,5 % à l'échelle nationale, 13 % boivent de l'alcool au moins dix fois par mois contre 10,5 % en France.

Les jeunes finistériens sont en revanche un peu plus nombreux à avoir expérimenté le cannabis avant leurs 17 ans : 46 %, contre 41,5 % au niveau national.

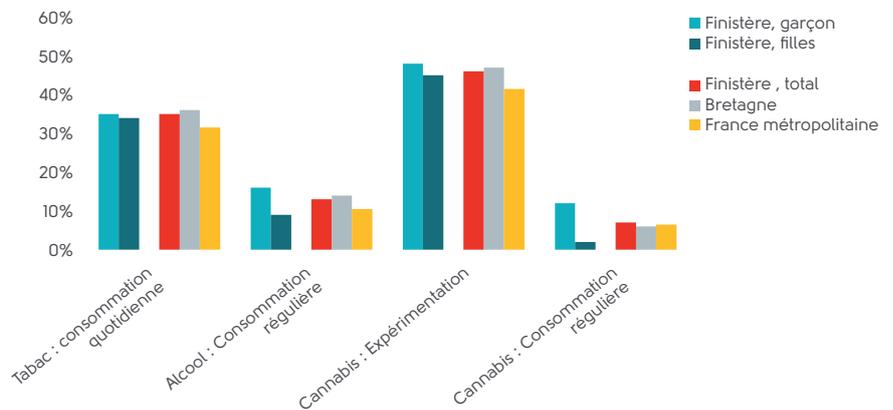
Enfin, s'il n'existe pas de différence significative entre garçons et filles chez les fumeurs, les garçons sont nettement sur-représentés parmi les consommateurs de cannabis et les buveurs réguliers par rapport aux filles : respectivement 12 et 16 % contre 2 et 9 %.

... mais les jeunes finistériens boivent des quantités d'alcool plus importantes

S'ils boivent globalement aussi souvent que l'ensemble des jeunes français, les finistériens de 17 ans se distinguent en revanche par la quantité d'alcool consommée.

Ainsi, en 2011, ils sont plus d'un tiers à avoir bu au moins cinq verres en une seule occasion, de manière répétée (3 fois ou plus) au cours du mois précédent, contre 23 % à l'échelle nationale. De même, plus

Consommation de tabac, cannabis et alcool des jeunes de 17 ans en 2011 - Enquête ESCAPAD



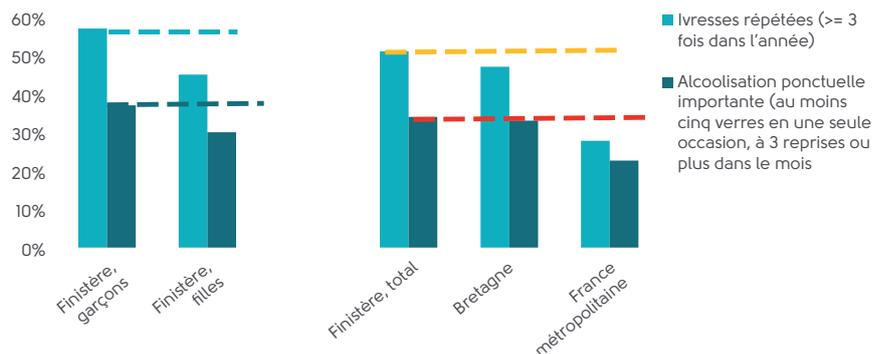
SOURCES : ENQUÊTE ESCAPAD

Cette Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) porte sur la santé de ces jeunes garçons et jeunes filles âgés de 17 ans, ainsi que sur leurs consommations de produits psychoactifs. La septième enquête nationale a été menée du 14 au 22 mars 2011. Dans le Finistère, 576 jeunes ont répondu, avec une parité quasi parfaite.

de la moitié des jeunes finistériens déclarent avoir été ivres au moins 3 fois au cours de l'année précédente, contre 28 % en France métropolitaine.

La différenciation selon le sexe déjà notée plus haut se confirme : les garçons boivent plus que les filles. Ils sont ainsi 57 % à déclarer des ivresses répétées et 37 % des alcoolisations ponctuelles importantes, contre respectivement 45 % et 30 % chez les filles.

Consommation d'alcool des jeunes de 17 ans en 2011 - Enquête ESCAPAD



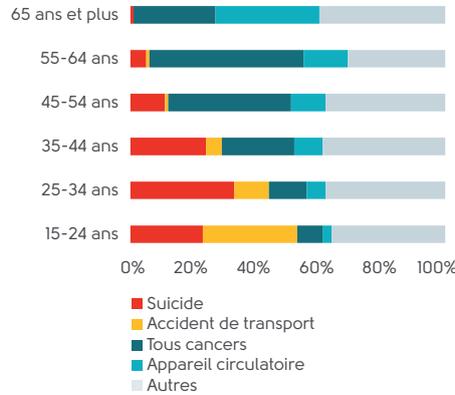
Suicides et accidents de la route sont les principales causes de décès des 15 – 24 ans en Bretagne

Le suicide représente la cause de près d'un décès sur quatre chez les 15-24 ans bretons, un décès sur trois chez les 25-34 ans.

La Bretagne est en effet la région française la plus touchée par le suicide. Les Pays de Morlaix, Centre Ouest Bretagne, Trégor Goëlo et Guingamp sont les plus concernés. Le Pays de Brest présente quant à lui un taux standardisé de mortalité proche de la moyenne régionale (27 décès pour 100 000 habitants en moyenne entre 2000 et 2010, contre moins de 20 en France métropolitaine).

Le suicide est responsable du décès de près de trois fois plus d'hommes que de femmes, dans le Finistère comme dans l'ensemble de la Bretagne. En revanche, les hospitalisations suite à une tentative de suicide concernent majoritairement des femmes.

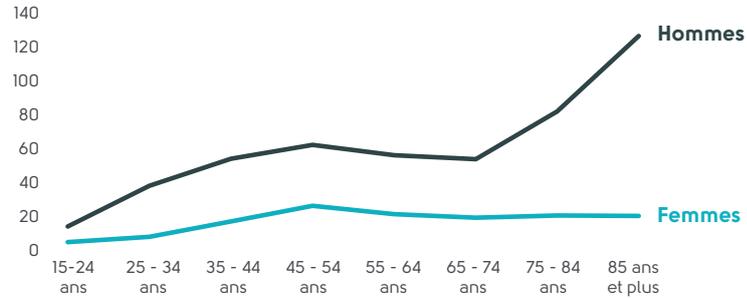
Causes des décès en Bretagne entre 2008 et 2010, selon l'âge - ORS Bretagne



TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ

Cet indicateur permet de comparer le niveau de mortalité de différentes unités géographiques indépendamment de la structure par âge et sexe des populations qui les composent. Il correspond ainsi au nombre de décès qui serait observé sur le Pays considéré (ex : Pays de Brest) si sa structure par âge était la même qu'à l'échelle nationale.

Taux de mortalité par suicide selon le sexe et l'âge en Bretagne entre 2008 et 2010 (unité pour 100 000 habitants)



Taux standardisés de mortalité par suicide selon les pays de Bretagne en 2000-2010*
Deux sexes confondus - Population de référence France RP 2006
(unité : pour 100 000 habitants)



Taux standardisés Bretagne = 27,7

Taux standardisés

- Significativement inférieur
- Non différent
- Significativement supérieur

Sources : Inserm CépiDc, Insee RP 1999 et RP 2009.

*Les tests de significativité sont calculés par rapport à la moyenne bretonne

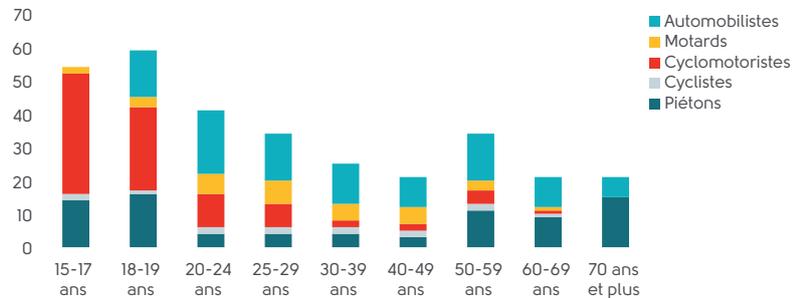
Lire aussi

- Observation du phénomène suicidaire en Bretagne / Mortalité et hospitalisation en court séjour – ORS Bretagne – Mars 2013

Les accidents de transport sont responsables de 30 % des décès chez les 15-24 ans en Bretagne, 11 % chez les 25-34 ans.

Un bilan des accidents ayant eu lieu dans l'agglomération brestoise entre 2009 et 2011 confirme l'importance de l'implication des jeunes dans les accidents de la route. Pour illustration, pour 10 000 jeunes de 15 à 17 ans habitant Bmo, plus de 50 ont été victimes d'un accident, alors que le rapport n'est que de 20 pour 10 000 chez les 40 – 49 ans. Les cyclomotoristes de moins de 20 ans sont particulièrement touchés.

Nombre de victimes (tuées ou blessées, avec ou sans hospitalisation) d'un accident de la route à Bmo entre 2009 et 2011 selon l'âge, pour 10 000 personnes - Les passagers ne sont pas pris en compte



Renoncement aux soins : une problématique qui concerne essentiellement les consultations de spécialistes

En France, en 2013, 40 % des 18-39 ans auraient renoncé ou reporté des soins médicaux pour eux ou un membre de leur foyer au cours de l'année écoulée, en raison de difficultés financières (33 % toutes classes d'âges confondues, 22 % pour les personnes de 60 ans et plus).

Cet « arbitrage santé » se fait généralement au détriment des consultations de spécialistes (dentistes en tête) ou de l'achat de médicaments, appareillages, prothèse, lunettes... coûteux et peu remboursés. Peu semblent, en revanche, se priver d'aller voir un médecin généraliste, la consultation étant bien remboursée par la sécurité sociale et les mutuelles.

La CMU-C et l'ACS : deux dispositifs d'aide pour les personnes à faibles ressources

Le remboursement des dépenses de santé se décompose en deux niveaux : la part obligatoire, remboursée par l'assurance maladie, et la part complémentaire, à la charge du patient ou remboursée par sa complémentaire santé. Les sommes résiduelles (participation forfaitaire, franchises médicales...) sont à la charge du patient.

Pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'affiliation à la sécurité sociale mais résidant en France depuis au moins trois mois, il existe une couverture maladie universelle (CMU) prenant en charge la part obligatoire. Pour les personnes bénéficiaires du RSA ou ayant de faibles revenus (inférieurs à 8 593 € par an pour une personne seule au 1er juillet 2013), une CMU complémentaire peut être accordée. La CMU-C prend en alors charge la part complémentaire et les prescriptions (médicaments, analyses médicales...), dispense d'avance de frais et permet d'obtenir des réductions sur les factures de gaz, électricité ou carte de transport. En 2011, plus de 8 400 brestois bénéficiaient de la CMU-C, dont 41 % âgés de 25 à 49 ans.

Enfin, pour les personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C (jusqu'à 35 % de plus), une Aide pour une Complémentaire Santé (ACS) peut être délivrée. Elle donne droit, pendant un an, à une aide financière de 100 à 550 € selon l'âge pour payer la complémentaire santé de son choix et dispense d'avancer la part obligatoire.



Photo : Franck Bétermin - Brest métropole océane

Exemple d'une consultation chez son médecin traitant



05

Comment vivent les personnes en précarité énergétique ?

Entretiens qualitatifs sur la précarité énergétique

Toutes les familles rencontrées ont été identifiées comme ayant des problèmes liés à l'énergie (consommation et/ou facturation). Il s'agit dans tous les cas de ménages ayant des ressources financières limitées, voire même vivant sous le seuil de pauvreté. Beaucoup sont au chômage ou au RSA. Elles ont des difficultés pour payer leurs factures énergétiques et / ou se privent de chauffage afin de pouvoir y faire face. Un certain nombre de personnes interrogées dépensent moins de 10% de leurs revenus en énergie car elles ne se chauffent pas ou limitent drastiquement leur consommation d'énergie.

Ajouté aux bas revenus des personnes interrogées, le plus souvent, l'isolation du logement est ancienne ou inexistante (fenêtre en bois simple vitrage, pas d'isolation des caves et combles, murs fins et humides...). La majorité des personnes interrogées vivant en logement collectif sont au rez-de-chaussée sur plancher bois, sans isolation entre les caves et leur appartement, ou au dernier étage sans isolation des combles. Celles vivant en maison n'ont pas d'isolation ni des murs ni des combles. Il semble que la qualité du bâti soit souvent la première cause des problèmes énergétiques, conjuguée à un faible niveau de ressources.

Sommaire

Présentation des personnes interrogées.....	78
Précarité énergétique : diverses conséquences	82
Plusieurs techniques de défense possibles	84
Peu d'anticipation sur une éventuelle augmentation des prix ..	87
Similitude et différences de profils.....	87

Présentation des personnes interrogées

Les personnes et familles rencontrées peuvent être classées en quatre types selon leur attitude face à l'énergie :

- les familles qui chauffent leur logement malgré des difficultés financières
- les familles qui limitent drastiquement le chauffage
- les personnes qui ne chauffent pas leur logement
- les familles pour qui la précarité énergétique est un problème cumulé à des situations sociales plus préoccupantes

Les familles qui chauffent leur logement malgré des difficultés financières

La famille Mescuran est composée de 5 personnes : couple + 3 enfants dont un en bas âge. Ils vivent depuis 2007 dans une maison qu'ils ont achetée. Datant des années 1960, elle est très humide et mal isolée. Dès la première année passée, ils ont été obligés de limiter drastiquement leur consommation de chauffage car les premières factures étaient trop élevées pour leur salaire (plus de 1 500 euros de fioul + 700 € d'électricité), d'autant plus que la femme a arrêté de travailler plusieurs mois à la naissance du dernier enfant. Ils entament maintenant des travaux d'isolation afin d'améliorer la performance énergétique de leur maison.

La famille Chali se trouve en grande précarité. Composée de 6 personnes (couple + 4 enfants), leurs revenus nets s'élèvent à 2 000 € mensuels. Propriétaires de la maison depuis début 2009, ils ont payé environ 2 600 € de gaz et électricité l'an dernier car elle est humide et mal isolée. Les faibles revenus du couple au regard de leur consommation d'énergie créent une grande difficulté financière.

Les deux familles ayant des enfants, et en particulier des nouveau-nés, il est difficile pour elles de réduire davantage la température de leur logement. Cela

leur permet également de lutter contre l'humidité. Les familles Mescuran et Chali ont accédé à la propriété il y a moins de 6 ans. Auparavant, elles étaient toutes deux locataires dans le parc social et n'avaient pas de difficultés particulières avec l'énergie. Toutes deux disent regretter l'époque où elles avaient chaud dans leur appartement, sans se poser de questions au moment des relevés de compteurs. L'accession à la propriété est pour eux à la fois une fierté mais qui conduit à bon nombre de privations.

Mme Tanija est une femme seule d'une cinquantaine d'années vivant en location depuis 2009 dans un appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée. Le logement est très froid et humide. De plus, il mériterait quelques travaux de rénovation que le propriétaire refuse de faire : le carreau de la fenêtre de la salle de bain est cassé depuis des mois ce qui oblige Mme Tanija à calfeutrer la fenêtre avec un rideau épais cloué au mur ; la VMC de la cuisine est cassée et tient avec du scotch. Les fenêtres sont en simple vitrage et l'humidité remonte de la cave. La chaudière gaz a plus de 20 ans et elle est donc particulièrement énergivore. Elle dépense 80 € par mois en énergie, soit un peu moins de 20% de ses revenus. Mme Tanija vit grâce au RSA, elle a des retards de loyer et ne peut plus payer ses factures de gaz. Malgré tout, elle continue à se chauffer pour lutter contre l'humidité. Mme Tanija se chauffe « un minimum » pour « ne pas avoir froid ». Lors de l'entretien, la température de l'appartement était probablement supérieure à 20° ; Mme Tanija ne contrôle pas la température, elle se fie à son ressenti.

Mme Delattre est une femme de 58 ans sous curatelle protégée. Elle a demandé sa mise sous curatelle en 2007 car elle n'arrivait pas à gérer son budget. À cette époque, elle vivait en location dans le parc privé dans un petit logement en rez-de-chaussée, chauffé à l'électricité, très humide et mal isolé par le sol (caves en dessous). Cela la conduisait à allumer constamment le chauffage du salon à cause de l'odeur. Ses factures s'élevaient alors à plus de 150 euros par mois. Malgré cela, elle souffrait du froid : elle dor-

rait avec des chaussettes et une robe de chambre. Elle camouflait les entrées d'air (boudin sous la porte), fermait les volets et utilisait des tapis pour limiter le froid venant du sol. Elle essayait de réduire au maximum ses autres consommations électriques en éteignant les appareils en veille, les lumières... Mais elle ne pouvait pas payer ses trop lourdes factures énergétiques. L'ensemble des factures « contraintes » (logement, énergie, assurances...) angoissait Mme Delattre. Cependant, elle ne pense jamais à l'augmentation des prix de l'énergie, « pas plus que celle des timbres ».

M. Gilbert est un retraité vivant dans un T2 dans le parc locatif social. Il touche 784 € de retraite et paie 67 € par mois d'électricité et 51 € de gaz (soit 15% de ses revenus). Son budget est « très juste » mais il ne se prive pas de chauffage. « Tous les radiateurs sont en marche ». Il maintient une température de 18 ou 20 degrés pour ne pas avoir froid. Malgré tout, il vit au rez-de-chaussée et le sol est mal isolé : il a froid le matin car il éteint les radiateurs la nuit. Il éteint également les lampes dans les pièces vides, tous les appareils en veille. Il utilise peu d'électroménager, seulement la télévision. Ses principales privations portent sur la nourriture, il achète toujours les produits les moins chers ; et sur le tabac.

Mme Lahais est une femme d'une quarantaine d'années vivant seule dans un deux pièces de 37m². Elle a deux enfants qu'elle héberge tous les 15 jours et pendant les vacances scolaires. Elle se décrit d'emblée comme une femme « très maniaque ». Si le lien entre énergie et propreté ne paraît pas évident au premier abord, il est pourtant clair dans les pratiques de Mme Lahais. Contrairement aux autres personnes, ses dépenses en eau sont très importantes. Souffrant d'un toc, elle passe au minimum 30 minutes par jour sous la douche et elle nettoie à l'eau brûlante et à la javel l'intégralité de son appartement quotidiennement. Elle fait tourner son lave-linge au minimum une fois par jour et se sert des radiateurs pour faire sécher le linge plus rapidement (réglés sur 20 degrés). Elle ne se sert du chauffage que dans le seul but

de faire sécher le linge, elle l'éteint dès qu'il est sec. Elle dépense 100 € par mois de gaz et électricité + 120 € tous les 3 mois pour l'eau, soit au total 18% de ses revenus (780 € par mois). Mme Lahais conserve des loisirs avec ses enfants et ne fait aucune restriction alimentaire lorsqu'ils sont chez elle. Elle continue à aller chez l'esthéticienne, s'achète des vêtements et du maquillage car l'apparence est très importante.

Les familles qui limitent drastiquement le chauffage

La famille Roeck tout comme la famille Pierre est composée d'un couple d'environ 65-70 ans. Ils vivent dans une maison de plus de 100m² qu'ils ont fait construire dans les années 1970-1980. Il s'agit de la maison familiale dans laquelle leurs enfants ont grandi. Les faibles revenus du couple après le passage à la retraite rend difficilement supportables les factures d'énergie. Sans être en situation de précarité énergétique dans le sens où ils ne dépendent pas plus de 10% de leurs revenus en énergie, ils se privent de chauffage pour ne pas recevoir de factures qu'ils ne pourraient pas payer. Bien que se sentant « plus résistants au froid que les nouvelles générations », ils ne peuvent pas moins chauffer étant donné qu'ils vivent avec une sensation de froid permanente. Lorsque leurs enfants et petits-enfants viennent, ils montent la température pour rendre leur maison plus agréable. Cependant, on leur reproche malgré tout une température jugée trop basse par leur entourage. Ils compensent les séjours de leur famille en se chauffant encore moins les semaines suivantes.

Ils souhaitent absolument conserver et entretenir la maison pour transmettre leur patrimoine et ne jamais être en situation d'impayés.

M. Ballon est un homme de 90 ans, veuf, vivant seul dans la maison qu'il a construit il y a une cinquantaine d'années. Étant très âgé avec des problèmes de santé, il se chauffe mais le moins possible. L'hiver, il vit dans sa maison avec un bonnet et des gants, signe d'une température trop faible, malgré une facture de 2 500 euros annuels. M. Ballon a des revenus



Photo : ADEUPA

suffisants pour y faire face mais il souffre d'un inconfort thermique permanent. La maison a été bien isolée au moment de la construction mais avec des techniques aujourd'hui dépassées. Orientée plein nord, la maison est équipée de simple vitrage qui laisse passer le vent.

Mlle Gwen est une femme de 25-30 ans vivant seule dans un studio de 39m² chauffé à l'électricité. Elle dispose de 635 € de revenus par mois. Ses factures EDF s'élèvent à 52 € par mois. Elle limite l'utilisation du chauffage car ses convecteurs sont des « grille-pains ». Elle utilise quotidiennement (l'hiver) celui de la salle de bain, juste avant la douche, et n'utilise celui de la pièce principale que lorsqu'il fait « trop froid dehors ». La première année dans cet appartement, elle a eu un rattrapage de 600 € entre l'estimation et sa consommation réelle. Et a dû échelonner le remboursement en 2 fois. C'est à partir de ce moment qu'elle a limité l'utilisation du chauffage. Elle surveille également, au moins une fois par mois, son compteur pour vérifier qu'il n'y ait pas de consommation excessive d'électricité. Elle éteint tous les appareils en veille sauf la box internet et la chaîne hi-fi. Elle utilise peu son lave-linge et rarement ses plaques de cuisson. Elle préfère se servir du four qui réchauffe également la pièce. Son contrat EDF est heures pleines / heures creuses mais elle ne se voit pas faire tourner son linge passé 21h30 car sa machine est très

broyante. Son premier poste de dépense est l'énergie.

Les personnes qui ne chauffent pas leur logement

M. Vennec est un homme de 50-55 ans, vivant seul dans un appartement de deux pièces en location. Il vit avec l'allocation de solidarité spécifique (l'ASS est presque équivalente au RSA). Très soucieux de toujours pouvoir payer ses factures, il n'utilise le chauffage que lorsque les températures extérieures deviennent trop froides : souvent inférieures à 5°. Son axe de vie est de toujours payer son loyer et ses factures de gaz et électricité dans les temps. Tous les mois, il s'agit de sa principale préoccupation malgré ses très faibles ressources.

M. Le Bras est un homme de 50-55 ans vivant seul dans un studio de 27m². Il bénéficie du RSA depuis quelques mois. Il est saisonnier (l'hiver au ski et l'été dans le Finistère) dans la restauration collective. L'appartement qu'il occupe vient d'être déclaré insalubre et il est dans l'obligation de déménager rapidement. Effectivement, la copropriété est extrêmement dégradée. L'appartement situé au 2e étage sur 4 est relativement lumineux. Il ne chauffe jamais, « sauf quand il y a de la neige » : la chaleur du soleil suffit à M. Le Bras.

M. Claudin est un homme seul de 45-50 ans ancien voisin de M. Le Bras. Il vit dans un 2 pièces de 37m² depuis qu'il a quitté l'immeuble déclaré insalubre. Avant, il disposait un studio de 27m². Il percevait l'ASS depuis un certain temps mais il vient de retrouver du travail comme réparateur de vélos pour Bibus. Il ne chauffe presque jamais son logement : « uniquement quand il fait moins de 10 degrés à l'intérieur ». Il ne souffre pas particulièrement du froid mais plus de l'humidité. L'odeur lors de l'entretien était très forte. Cela accentue ses douleurs d'arthrose. Il a été opéré plusieurs fois du genou mais souffre toujours. Il paie 74 € d'électricité tous les 2 mois : « tous les 2 mois, je suis à la dèche ! ». Il ne pourrait pas se permettre de payer plus. Il se sert peu de son électroménager, hormis son four qui a la « double fonction de cuisson et chauffage ». Il est en procédure de surendettement dont une bonne part provient de factures EDF. Il bénéficie du tarif première nécessité (TPN) et a déjà fait appel au fond solidarité pour le logement (FSL). Il utilise au maximum ses droits et les aides des associations.

M. Claudin dit ne pas souffrir particulièrement du froid. « C'est certainement une habitude ». En effet, M. Claudin a habité auparavant dans une ferme sans chauffage puis dans sa voiture.

M. Frédéric est un jeune homme de 28 ans, vivant seul dans un logement de deux pièces appartenant au CCAS. Il touche le RSA. Après avoir reçu de très grosses factures de gaz, il a décidé de ne plus se chauffer. Ses factures impayées sont prises en compte dans son dossier de surendettement. Il bénéficie d'un échelonnement des impayés : il verse actuellement 52 € de gaz + 52 € de gaz d'arriérés + 18 € d'électricité, soit 122 € par mois (25% de ses revenus). La chaudière est très ancienne et donc énergivore. De plus, elle est tombée en panne sept fois l'an dernier. Actuellement, il n'allume le radiateur qu'une heure par jour dans la chambre avant de se coucher pour réduire sa consommation. La température de son logement varie entre 10 et 15 degrés l'hiver mais il n'est pas frileux. Il aimerait avoir un peu plus chaud mais il est peu chez lui et ne se plaint pas. Il ouvre souvent ses fenêtres pour aérer, quelle que soit la température. Mis à part

les réductions liées au chauffage, M. Frédéric ne porte pas d'attention particulière à ses dépenses électriques. Les principaux arbitrages se font sur la nourriture (il mange grâce aux associations caritatives), les vêtements et les loisirs.

Mme Lisout est une retraitée de 62 ans. Elle vit seule dans un appartement de trois pièces. Son système de chauffage et eau chaude fonctionne au gaz mais elle ne l'utilise plus depuis une dizaine d'années. À cette époque, elle a reçu une facture trop importante pour ses revenus et elle a décidé de laisser la chaudière éteinte. Depuis, elle vit sans chauffage ni eau chaude. Elle n'est « pas frileuse ». Elle met de l'eau à chauffer dans ses deux fours, ce qui lui permet à la fois de réchauffer la pièce et de faire sa toilette. Elle n'a pas non plus de plaque de cuisson, elle fait tout cuire au four. Elle a acheté un petit chauffage électrique qu'elle n'utilise que lorsqu'il neige ou qu'il fait très froid. Il y a peu de temps, ses fenêtres ont été changées et remplacées par du double vitrage : « il y a une vraie différence ». Le passage à la retraite a été très difficile financièrement puisqu'elle ne touche aujourd'hui que 600 € par mois. Elle est allée voir une assistante sociale qui doit l'aider à constituer des dossiers d'aide. Pour l'instant, elle ne bénéficie que de l'aide personnalisée au logement (APL). Elle doit donc payer une mutuelle car elle ne bénéficie pas de la couverture maladie universelle complé-

mentaire (CMUC). Mme Lisout dépense très peu d'argent : elle n'a pas de loisirs, ne fume pas, mange grâce aux associations ou chez des amis et elle n'achète jamais de vêtements.

M. Nalai est un homme d'une quarantaine d'années vivant seul dans un logement de 6 pièces depuis 4 ans. Le logement ne dispose d'aucun système de chauffage classique. L'électricité n'étant pas aux normes, il est impossible de brancher des radiateurs sans risquer de graves problèmes électriques. Le seul moyen de se chauffer est donc un poêle à pétrole qu'il transporte d'une pièce à l'autre. Il a également un déshumidificateur pour éviter le pourrissement de ses vêtements et de ses livres. Le logement n'a aucune isolation (simple vitrage, plancher bois) et l'immeuble se trouve dans un état proche de l'insalubrité. M. Nalai a des factures de 40 € par mois d'électricité (car les parties communes sont branchées sur son compteur) et il dépense 120 € par mois pour l'essence du poêle les mois d'hiver. Bien que n'ayant pas de moyen de chauffage lui permettant d'avoir une température correcte à l'intérieur de son appartement, il paie des factures très élevées par rapport à ses ressources (RSA). Cependant, il fait tout pour limiter ces dépenses : ampoules basse consommation, il n'a plus de télévision ni d'ordinateur et il a cousu de très grands doubles rideaux avec deux couvertures pour limiter les



Photo : ADEUPa



Photo : ADEUPa

entrées d'air. Il met 3 épaisseurs de vêtements : collants sous son pantalon et 3 pulls les uns sur les autres. Il aurait voulu installer une pompe à chaleur mais il faut l'autorisation du propriétaire ; ce dernier est décédé et la succession semble compliquée.

M. Nalai aurait certainement pu bénéficier d'un logement social mais il souhaitait avoir un très grand logement pour ne pas se séparer de ses affaires. Auparavant, il était propriétaire d'une maison de 200 m². Il possède donc beaucoup de livres et d'outils dont il refuse de se séparer. Cet homme est un ancien cadre supérieur ayant des fonctions parlementaires, passionné de lecture et de robotique.

M. Nalai ne mange que par le biais des associations. Il n'achète jamais de vêtements. Il utilise son argent pour ses loisirs : des cours de tango dans le sud Finistère et la création de robots. Il a également choisi de conserver une voiture, bien que très ancienne et consommatrice d'essence pour avoir la liberté de se déplacer (famille vivant à Orléans).

M. Samuel est un homme seul de 25-30 ans. Son logement est chauffé à l'électricité. L'appartement semble relativement bien isolé, donc pas particulièrement froid, en grande partie grâce au voisin du dessous qui chauffe beaucoup. M. Samuel touche l'ASS. Il ne met jamais de chauffage car il y a plusieurs mois, il a reçu une facture de 150 € qu'il ne pouvait pas payer. Il a fait depuis un dossier de surendettement et ne chauffe plus depuis ce jour. De même, la plaque électrique consommait trop d'électricité, il

utilise désormais des bouteilles de gaz pour la cuisson. Quand il est chez lui, il regarde la télévision couvert d'une grosse couette et avec l'ordinateur portable sur les genoux. « L'ordinateur chauffe beaucoup », de même que la télévision qui est dans une petite pièce.

Parfois, la précarité énergétique est un problème cumulé à des situations sociales plus préoccupantes

La famille Beatin est composée de 4 personnes vivant dans une maison d'environ 100-120 m² depuis 8 ans. Il s'agit d'un logement social. De très grosses factures de gaz sont arrivées au bout de quelques temps : plus de 3 000 euros une première fois. La mère de famille a demandé à échelonner les remboursements. Une seconde facture du même montant vient d'arriver. GDF refuse de rééchelonner cette dernière.

Le montant excessif des factures de gaz est un problème qui s'ajoute à une situation financière déjà particulièrement difficile. La mère a des dettes auprès de l'OPAC : elle est en situation de surendettement. Un dossier est déposé auprès de la Banque de France. Les problèmes financiers ont survenus lorsque la mère de famille a eu un accident de voiture il y a quelques années. Elle a perdu son emploi par la suite et ne pouvait plus payer son loyer.

Au moment de la première facture de 3 000 euros, la fille de 13 ans a fait une

tentative de suicide, elle est restée plusieurs mois dans le coma. La mère avoue avoir mis de côté les problèmes financiers à ce moment-là et ne pas avoir réfléchi à comment limiter sa consommation d'énergie. Le facteur psychologique paraît être particulièrement important dans le cas de la famille Beatin. L'accumulation des problèmes est ressentie comme une « injustice ». La famille se pose en victime sans remettre complètement en cause sa propre consommation de gaz.

La famille Beatin ne comprend pas pourquoi les factures de gaz sont si importantes. Dans leur discours, ils ne contestent pas les relevés de compteurs mais laissent sous-entendre que « ce n'est pas possible d'avoir des factures si élevées ». La seule cause qui leur paraît probable est la mauvaise qualité de la maison qu'ils louent. Des problèmes d'humidité, évoqués dès le début de l'entretien, ont été le leitmotiv. L'humidité crée un sentiment de froid permanent, et pour maintenir les murs dans un état correct, ils doivent allumer le chauffage toute l'année (seulement quelques jours en été) pour assainir.

La chaudière est pour eux également responsable de la surconsommation : relativement vieille, elle tombe en panne régulièrement, ils pensent qu'elle est particulièrement énergivore.

Toute la responsabilité est reportée sur le bailleur social qui, d'après la famille Beatin, « n'aurait jamais dû louer cette maison à un foyer dont les revenus ne permettent pas d'assumer des factures d'énergie aussi élevées ». Un long conflit

oppose la famille au bailleur suite à un incendie à l'étage supérieur. La rancœur est fortement perceptible. Chaudière et humidité sont des problèmes qui d'après la famille ne relèvent pas de leur fait. Tous les tracas de la vie quotidienne sont reportés sur le bailleur : un volet qui n'a pas été remplacé à l'étage menace leur sécurité, l'arbre dans le jardin des voisins qui cache la lumière du jour ...

Malgré une sensation de froid, la fenêtre du salon est restée ouverte durant toute la première partie de l'entretien et la mère a répété à plusieurs reprises qu'elle aérerait très souvent dans la journée. L'aération est une technique de défense contre l'humidité qui complète le chauffage. Pourtant consciente du prix de l'énergie, la famille Beatin n'hésite pas à mettre le chauffage au maximum les jours les plus froids de l'année. Ils se restreignent peu puisque « la santé des enfants est en jeu ».

Mme Lareine est une femme de 47 ans, divorcée depuis 2 ans, au RSA. Elle vit avec sa fille de 17 ans (qui est en contrat d'apprentissage) dans un 3 pièces de 75m² à Recouvrance. Elle est en situation de précarité énergétique : sa consommation réelle d'électricité est de 1 600 euros par an (soit près de 30% de ses

revenus) alors qu'elle avait des prélèvements de 56 € mensuels. Lors du dernier relevé, elle devait 980 € à EDF, qu'elle n'est pas en mesure de payer. Mme Lareine se chauffe toujours, malgré son surendettement. Elle fait en sorte d'avoir toujours une vingtaine de degrés dans son logement. Elle est convaincue que son ex petit ami a été un élément déterminant dans sa facture énergétique : il regardait la télévision toute la nuit et il ouvrait la fenêtre pour fumer, sans couper le chauffage. Ils ne sont plus ensemble et elle espère ainsi que sa « note va baisser ». Cependant, les radiateurs restent allumés toute la journée dans les chambres et dans le salon.

Mlle Clercy est une jeune femme de 25-30 ans enceinte de 5 mois. Son compagnon est en prison pour 18 mois. Elle vit du RSA dans un 2 pièces au rez-de-chaussée, très humide et très froid. Elle est en impayé de loyer depuis 2 mois et EDF menace de lui couper l'électricité puisqu'elle leur doit plus de 300 euros. Depuis l'été, elle ne se chauffe plus pour éviter d'avoir de trop grosses factures, ce qui accentue l'humidité de son logement.

La situation sociale de Mlle Clercy ou Mme Lareine est assez préoccupante car



Photo : ADEUPa

tout comme les Beatin, elles se trouvent dans une impasse : en situation d'impayés, elle ne peut quitter son logement actuel mais celui-ci ne lui permet pas de vivre, sans continuer à s'endetter, avec une température correcte. Ces trois personnes ont plusieurs problèmes cumulés les uns aux autres qui les poussent vers un profond mal être (pouvons-nous dire dépression ?) : surendettement, précarité, isolement et problèmes relationnels, mauvaise santé (ou grossesse)...

Précarité énergétique : diverses conséquences

De lourdes factures qui conduisent à des privations

Toutes les familles interrogées se privent pour pouvoir payer leurs factures. Ils ne vont jamais au cinéma ni au restaurant, ne partent pas ou peu en vacances.

Les postes de privation sont différents selon les personnes interrogées. Pour les uns, l'alimentaire sera drastiquement réduit (en qualité et/ou quantité), pour d'autres les vêtements. Et bien souvent : le chauffage est coupé pour réduire les dépenses... Les arbitrages financiers sont développés en détail en seconde partie.

Humidité : problèmes de

santé, mauvaise odeur, pourriture...

À de très nombreuses reprises la question de l'humidité a été soulevée. Les appartements situés en rez-de-chaussée et les maisons sont davantage touchés par ce problème. L'humidité crée des problèmes de santé dont plusieurs personnes ont déclarées souffrir : asthme et bronchites chroniques, principalement.

Dans la famille Beatin, les enfants sont soumis à de lourds traitements médicaux pour ces problèmes. Des traces de moisissures sont parfaitement visibles et le papier peint est presque entièrement décollé sur tout un pan de mur dans le salon, bien qu'il n'y ait pas d'odeur parti-

culière. Plusieurs fois la mère de famille a répété que son médecin confirmait que le logement n'est pas adapté à la bonne santé des enfants. Au final, malgré le montant important de la note de gaz, ils préfèrent continuer à se chauffer pour freiner la progression de l'humidité. De là découle un montant de factures qu'ils ne peuvent pas régler.

À l'inverse des Beatin, les Mescuran ont très peu parlé d'humidité durant l'entretien tandis que l'odeur était réellement perceptible. La mère de famille semble ne pas faire réellement le lien entre les problèmes respiratoires de l'un de ses enfants et l'humidité de la maison. Son principal objectif est de limiter les factures : bien que l'odeur d'humidité soit

forte même en été, ils ne mettent jamais de chauffage entre avril et octobre.

Pour M. Claudin, l'humidité accentue ses problèmes d'arthrose. Ayant déjà subi 11 opérations du genou, il souffre de vivre dans l'humidité. L'entretien s'est déroulé dans son nouvel appartement, celui-ci étant « aussi humide que le précédent ». L'odeur était nauséabonde bien qu'il ne s'en soit pas plaint.

Pour lutter contre l'humidité, certaines familles mettent davantage de chauffage, tandis que les plus précaires n'ont pas cette possibilité-là. M. Nalai utilise un déshumidificateur dans les pièces où se situent ses vêtements et ses livres (pour qu'ils ne pourrissent pas). L'aération est d'après lui le meilleur moyen de « faire sécher ». D'autres comme M. Claudin ne luttent pas contre l'humidité, ils vivent avec.

Angoisse, mal-être, honte

Pour certaines personnes, les problèmes liés à l'énergie sont anxiogènes. Peur de des factures, angoisse des impayés, mais également honte d'être dans une situation de précarité financière plus généralement.

La famille Mescuran a demandé un échelonnement des factures à plusieurs reprises. Cependant, l'entreprise qui leur livre le fioul est assez réticente à cette pratique. Ils n'osent plus demander. Le père est « paniqué » à chaque fois qu'ils ont besoin de demander une livraison, « il a honte ». La relation avec leur fournisseur est « tendue » ce qui provoque un stress chaque fois que la cuve doit être remplie. Le père de famille retarde au maximum ses commandes de fioul.

Pour Monsieur Chali, la situation de précarité énergétique a une portée psychologique différente. Les privations qu'elle engendre le font culpabiliser de ne pas pouvoir offrir une meilleure vie à sa famille. « Ça fait mal » lorsque ses filles lui demandent pourquoi ils ne peuvent pas faire telle ou telle sortie, comme leurs copines. C'est la précarité financière qui est en cause, dont la précarité énergétique fait partie ; en comparaison à d'autres personnes n'ayant pas ces difficultés.

Sans être vraiment « angoissé », M.

Vennec avoue ressentir une petite frayeur tous les deux mois au moment de recevoir sa facture d'énergie. Systématiquement, il demande à son opérateur quel est le montant exact de la facture à partir de sa consommation. Pour être certain de pouvoir payer, il met l'argent de côté dans une enveloppe pour ne pas le dépenser.

Mlle Clercy a été obligée de demander l'aide du nouveau mari de sa mère pour payer sa dernière facture EDF. Elle ne s'entend pas du tout avec cette dernière et ce fut un moment assez douloureux. Si la précarité énergétique peut être anxiogène pour certaines personnes, elle conduit également à des tensions familiales.

Des tensions familiales

Deux personnes interrogées ont clairement explicité les tensions familiales que pouvaient engendrer leurs problèmes énergétiques.

La situation d'impayé des Beatin a forcé le père des enfants à revenir vivre au domicile familial (bien que les parents soient séparés). Il a pris à sa charge les nouvelles factures de gaz afin d'éviter la coupure pour « impayé ». Cette situation place les parents dans une position inconfortable : les relations sont parfois tendues et il est impossible pour eux deux de reconstruire leur vie affective. Le surendettement pèse beaucoup sur les parents. Psychologiquement « fatigués », ils ne voient plus d'échappatoire à cette spirale. Désireux de changer de logement, ils sont conscients que leur situation ne leur permet pas d'obtenir un nouveau logement ni dans le parc privé, ni dans le parc social. Rester dans leur actuelle maison risque d'aggraver leur surendettement par l'arrivée de nouvelles factures importantes.

Mme Lareine est particulièrement angoissée par sa situation. Elle l'explique par l'accumulation des problèmes : divorce, chômage, problèmes de santé et maintenant procédure de surendettement pour 1300 euros d'impayés d'électricité. Les problèmes financiers créent de fortes tensions avec sa fille qui est en apprentissage. Cette dernière refuse de participer financièrement aux charges courantes car elle estime que sa mère

« devrait travailler ». Mme Lareine n'ose pas insister bien que leur cohabitation fasse baisser le montant de son allocation RSA (les revenus de sa fille entrant dans le calcul des revenus du foyer fiscal).

À l'origine des problèmes financiers de Mme Lareine, un autre contentieux familial : elle s'est portée caution pour que son fils puisse emprunter pour s'acheter une voiture. Il ne rembourse pas et refuse de voir sa mère. Très préoccupée par des affaires familiales, Mme Lareine est très fragile. Elle s'angoisse à chaque nouvelle facture. Elle aimerait savoir à l'avance si sa consommation réelle est supérieure ou inférieure à son échéancier.

« Ça fait mal » lorsque ses filles lui demandent pourquoi ils ne peuvent pas faire telle ou telle sortie, comme leurs copines. C'est la précarité financière qui est en cause, dont la précarité énergétique fait partie ; en comparaison à d'autres personnes n'ayant pas ces difficultés.

Plusieurs techniques de défense possibles

limiter la consommation et les dépenses d'énergie

Ne plus se chauffer : une technique de défense largement utilisée

Contrairement à ce qui pourrait être attendu, de très nombreuses personnes interrogées limitent drastiquement l'utilisation du chauffage, ou ne chauffent jamais. Il n'y a pas toujours de lien avec leur niveau de revenu (certains sont au RSA tandis que les Pierre ont 2 000 € net mensuels). Au final, il n'existe pas de réelle différence entre les familles qui se privent drastiquement de chauffage, et celles qui ne chauffent jamais. Toutes deux souffrent du froid. Plus ou moins selon le niveau de « frilosité ». Mais elles ne pourraient pas assumer des factures énergétiques plus importantes.

Les Roeck, tout comme les Pierre, limitent la température à 17 degrés (19° recommandés par l'ADEME) et ne chauffent pas (ou très peu par grand froid) les chambres à l'étage. Ils mesurent soigneusement la température pour adopter la leur « bonne température ». Bien qu'étant bien couverts, la femme avoue « souffrir du froid », mais ils paient déjà plus de 200 € par mois en énergie. L'âge semble pour eux un facteur aggravant puisqu'ils « résistaient mieux avant » : plus ils vieillissent, plus ils souffrent du froid.

Pour les personnes qui ne chauffent pas leur logement, ils vivent dans des températures entre 4 et 15 degrés l'hiver. Ce mode de vie : ils s'y sont habitués. Aujourd'hui, ils déclarent ne pas souffrir du froid particulièrement puisqu'ils sont très couverts mais surtout se disent « peu frileux ». Une habitude à prendre qui n'a pas été simple au début. Cependant, certains comme M. Nalai avouent être le



moins souvent possible au domicile. Le froid ralenti et il est impossible de lire un livre lorsqu'il fait trop froid. M. Nalai va à la bibliothèque ou à Dialogue, même s'il apporte un de ses propres livres.

Des « techniques » pour se chauffer sans chauffage...

Les personnes qui ne se chauffent pas utilisent d'autres moyens pour combler ce manque. La première méthode (utilisée par 5 personnes interrogées sur 20) est celle du four. Il a le double avantage de faire cuire les aliments et de réchauffer une pièce. Ces personnes l'utilisent quasi quotidiennement, Mme Lisout pour faire chauffer l'eau avec laquelle elle va se laver et M. Claudin ou M. Samuel pour faire cuire des pizzas. Il devient alors un mode de chauffage à part entière pour eux.

Deux personnes interrogées se servent également de la télévision et de l'ordinateur comme mode de chauffage. « Un portable, ça chauffe beaucoup quand on l'a sur les genoux ! ». Cependant il faut que la pièce soit relativement étroite pour ressentir une augmentation de la température par le biais de ces appareils, et leur utilisation doit être prolongée, ce qui entraîne une consommation importante d'électricité. Il s'agit de deux personnes jeunes (M. Samuel et M. Frédéric, 28 et 30 ans).

Un mode de vie entièrement tourné vers la réduction des dépenses électriques

Deux familles sont particulièrement attentives aux dépenses électriques : les Roeck et M. Vennec. Il s'agit presque « d'un mode de vie ». Tout est fait pour limiter au maximum la consommation électrique.

Les Roeck ont adapté ce mode de vie, tout en conservant une température dite « correcte » chez eux. Tout est pensé pour réduire les dépenses. Tout d'abord, ils ont engagé de lourdes dépenses pour changer les convecteurs électriques qu'ils qualifiaient de « grille-pain ». Les nouveaux ont été choisis selon leur consommation. Le ballon d'eau chaude a également été changé 2 ans auparavant. L'appareil électroménager consommant le plus était le four : ils ont investi dans un second four beaucoup plus petit pour ne plus faire tourner le grand. Toutes les ampoules sont en basse consommation. Ils surveillent la température dans chaque pièce, débranchent tous les appareils en veille lorsqu'ils ne les utilisent pas. Tous les mois, ils notent leur consommation d'électricité dans un petit cahier afin de pouvoir anticiper sur la régularisation des factures. Ils « voient une sacrée différence » lorsque leurs enfants et petits-enfants (plus frileux) viennent quelques jours chez eux.



Photo : Shutterstock

Au quotidien, les Roeck agissent en gardant toujours à l'esprit le prix de l'électricité, il serait presque possible de parler « d'obsession ». La femme avoue que cela a été difficile de s'habituer à tout éteindre, à surveiller la température sans arrêt.

M. Vennec également garde à l'esprit continuellement les dépenses énergétiques. Il éteint toutes les lumières, ne se chauffe presque pas, n'a qu'un frigo, télévision, lecteur DVD et un ordinateur dont il se sert avec précaution. Cela fait peu de temps qu'il a l'ordinateur et sa première préoccupation était de savoir s'il consommait beaucoup d'électricité. Ses principales dépenses énergétiques sont, selon lui, les douches quotidiennes et la vaisselle. Il n'a pas de machine à laver car c'est « très consommateur d'électricité ».

Quelques économies d'énergie réalisées par l'isolation

Plusieurs ménages propriétaires de leur logement ont décidé de se lancer dans des travaux d'isolation thermique, espérant que les gains en énergie rentabiliseront rapidement le coût des travaux engagés. Leur nature est très inégale selon les personnes. Les plus modestes réalisent eux-mêmes les travaux, en utilisant des matériaux pas toujours adaptés. Par exemple, les Roeck ont posé du lambris dans le garage pour isoler le mur. Monsieur Mescuran a commencé à isoler un des murs par l'extérieur bien qu'il ne soit

pas expert en isolation.

Les principaux travaux réalisés et/ou envisagés sont le changement des huisseries et de la chaudière. Si la très grande majorité des personnes interrogées avaient déjà des fenêtres en double vitrage, ce n'est pas le cas de tous. Pour ces derniers, l'inconfort thermique du simple vitrage a, chaque fois, été relevé comme le problème majeur du logement.

Les personnes vivant en rez-de-chaussée (locataires) ont toutes relevé le manque d'isolation entre les caves et leur logement. Pour la plupart, un simple plancher bois les sépare et l'humidité est importante. Si toutes ont demandé des travaux d'isolation au propriétaire, aucun n'a accepté.

Des arbitrages financiers nécessaires

Toutes les familles interrogées ayant des ressources limitées, elles doivent faire des choix dans parmi les différents postes de dépenses.

Un arbitrage des dépenses principalement au détriment des loisirs

Les loisirs, divertissements et vacances n'étant pas des dépenses contraintes, il paraît naturel d'observer qu'il s'agit du premier poste impacté en cas de précarité monétaire, ce qui est le cas des ménages interrogés.

Rares sont les personnes qui ont les loisirs qu'ils souhaitent. Cependant, certains privilégient quelques sorties par rapport à la nourriture ou au chauffage. C'est le cas de M. Vennec qui continue à aller voir des matchs de football de temps en temps (billets réduits par le biais d'une association), ou de M. Samuel qui arrive à entrer gratuitement en boîte de nuit par le biais d'un ami. Chaque fois, les loisirs sont à prix réduits et assez rares : « quelques fois dans l'année ».

D'autres personnes n'ont plus aucun loisir : Mme Lisout reste chez elle, elle sort uniquement pour aller à Entraide et Amitié ou aux Restos du Cœur. C'est le cas de la très grande majorité des personnes interrogées.

Pour les Beatin, les arbitrages financiers

portent principalement sur les loisirs : bien que relativement sportive (la mère a fait STAPS et les fils aimeraient aller en salle de sport), ils ne pratiquent plus aucune activité. Les vacances et les sorties culturelles sont quasi inexistantes. Ils ne sont partis que deux fois en vacances durant les 10 dernières années. Ils ne vont jamais au cinéma ni au restaurant.

Autres postes de privation : nourriture et habillement

Bien qu'étant des « dépenses contraintes », les dépenses de nourriture sont également très réduites pour la plupart des personnes interrogées. Les familles avec enfants se restreignent sur la qualité plutôt que la quantité. Les Chali et les Mescuran optent pour des supermarchés discount : jamais de marque et uniquement des produits bons marchés. Les Beatin essaient de limiter également leurs enfants sur la quantité : « les ados, ça a toujours faim. Ils mangeraient des paquets entiers si on ne les retenait pas ». Mais l'important pour les familles est que leurs enfants ne manquent de rien et n'aient pas faim.

L'habillement est aussi un poste de privation pour presque toutes les personnes interrogées. Beaucoup ne se soucient pas de la « mode » et conservent leurs vêtements plusieurs années. Les plus précaires s'habillent grâce aux associations qui leur permettent d'être toujours « bien couvert ». Les vêtements ont principalement la fonction de couper du froid plutôt que de « paraître ». Une exception est à signaler, Mlle Lahais qui pour se sentir bien doit être propre, bien habillée et bien maquillée. Elle dépense beaucoup pour avoir de nouveaux vêtements et du maquillage.

Le rôle fondamental du réseau associatif

12 personnes sur 20 ont l'habitude de fréquenter les associations caritatives brestoises. Ce chiffre important s'explique en grande partie car 8 entretiens ont été réalisés à Entraide et Amitié, mais pas uniquement. 4 personnes sur 12 trouvées par le biais d'autres partenaires fréquentent également le milieu associatif régulièrement.

Les associations : une nécessité pour la

plupart des personnes. Ceux qui les fréquentent ont tous soulevé le fait qu'ils ne « pourraient pas vivre » sans le réseau associatif. La principale raison est la distribution de colis alimentaires ou de repas qui leur permet de manger correctement. « Vu le prix de la nourriture, je ne pourrais pas manger sans les Restos du Cœur » signale M. Claudin.

En plus d'apporter une aide alimentaire et vestimentaire, la plupart des personnes fréquentant les associations caritatives y trouvent un soutien moral, des « compagnons de galères », voir des amis. Le lien social semble majeur, presque autant que l'aide matérielle. L'entraide entre les bénéficiaires est importante, ils échangent des savoirs : des cours d'informatique contre du bricolage par exemple. Plusieurs personnes interrogées sont même bénévoles dans les associations dont elles sont aussi bénéficiaires. Pour M. Vennec, le fait de cuisiner tous les midis à Entraide et Amitié lui permet d'avoir une utilité sociale, de ne pas être simplement quelqu'un qui « profite du système ». Il prend ce rôle très à cœur, comme s'il s'agissait d'un vrai travail.

Mais des situations peu évolutives

Des améliorations difficilement mesurables

Rares sont les personnes qui ont constaté une amélioration de leur situation énergétique malgré les efforts fournis. Les personnes en impayé de gaz ou d'électricité qui ont drastiquement réduit leur consommation ne peuvent pas se rendre exactement compte de l'impact de leur effort dans la mesure où elles paient toujours les précédentes factures de manière échelonnée. Ce sera lorsqu'elles auront fini de payer leurs dettes qu'elles pourront voir une amélioration.

De manière plus générale, la mensualisation des factures à partir des estimations du fournisseur d'énergie ne permet pas de mesurer, d'un mois sur l'autre, la consommation réelle. Par exemple, les Beatin ne comprennent pas pourquoi ils ont été prélevés en gaz et électricité en août alors qu'ils étaient partis voir de la famille durant le mois entier. Seules les

personnes qui surveillent le nombre de kilowatt heures observent des améliorations. Mlle Gwen, les Roeck et M. Vennec relèvent régulièrement leur consommation directement sur le compteur. Ils tiennent un cahier avec les différentes mesures, leur permettant ainsi d'adapter leur futur consommation, tout en sachant combien ils devront payer (ou être remboursé) au prochain relevé EDF.

Des travaux de réduction des dépenses énergétiques : un bilan mitigé selon les familles qui ont déjà commencé

Quelques familles propriétaires de leur logement ont commencé à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Globalement, le bilan est mitigé puisque plusieurs personnes n'ont pas réellement noté de baisse de leurs factures tandis que d'autres les ont réduit de moitié.

Les Roeck ont changé de chaudière car elle était très ancienne et donc particulièrement consommatrice d'énergie. Cependant, malgré quelques milliers d'euros investis, ils ne mesurent aucune amélioration de leur situation : « le prix de l'électricité augmente, alors même si on consomme moins, on paie toujours autant ! ». Il en est de même pour les Chali qui ont changé les fenêtres de leur maison : il y a moins de vent qui entre, le confort thermique est amélioré mais les

factures n'ont pas diminué. Il est possible que, sans en avoir conscience, ces personnes aient légèrement monté la température, pensant malgré tout faire des économies par les travaux réalisés.

À l'inverse, les Mescuran ont changé de chaudière et de fenêtres. Leurs factures ont réellement diminué et ils souhaitent poursuivre les travaux par l'isolation extérieure côté nord et l'installation d'un poêle à granulés. Cependant, leurs factures de fioul et électricité restent particulièrement élevées puisque supérieures à 2 200 euros annuels.

Toutes les familles interrogées qui ont entrepris des travaux d'amélioration thermique ont contracté un emprunt. Le retour sur cet investissement ne sera perceptible à la fin du remboursement du prêt.

“La mensualisation des factures à partir des estimations du fournisseur d'énergie ne permet pas de mesurer, d'un mois sur l'autre, la consommation réelle”



Photo : Shutterstock

Peu d'anticipation sur une éventuelle augmentation des prix

Que faire si le prix de l'énergie continue d'augmenter ?

Du pessimisme au fatalisme : « on va tous finir à la bougie ! »

Aucune famille n'anticipe une augmentation du prix de l'énergie. Cette éventualité « fait peur » car ils en entendent parler à la télévision mais la plupart avouent de pas avoir réfléchi à cette question. Lorsqu'on leur demande, ils ne voient pas comment ils pourraient faire pour payer les factures en continuant à se chauffer. Certains étant actuellement incapables de faire face à leur situation financière (Beatin, Clercy, Tanija), ils ne sont pas en capacité à penser à l'avenir et à anticiper. Mme Lisout pense qu'« on va tous finir à la bougie » si les prix continuent d'augmenter, chacun « fera comme il peut ». Aucune échappatoire ne semble possible face à un élément hors de contrôle. Le fatalisme est présent dans tous les discours. Seuls les Chali ont demandé un contrat leur garantissant le même tarif pendant deux ans mais ils sont conscients que le délai

passé, il y aura un rattrapage des prix.

Déménager ou rester ?

Pour plusieurs personnes, le problème énergétique est intrinsèquement lié au logement. La question du déménagement se pose réellement pour plusieurs personnes : les Beatin, Mlle Clercy, Mme Tanija, Mme Lareine et M. Le Bras. Les trois premières sont en surendettement et cherchent toutes un logement moins cher et moins énergivore. Pour M. Le Bras, la situation est un peu différente dans la mesure où son logement est déclaré insalubre : il est obligé de déménager. Pour les Beatin, Mlle Clercy, Mme Tanija et Mme Lareine la question du déménagement est capitale. Un logement trop cher et de grosses factures d'énergie accentuent le surendettement. Mais il est difficile de trouver un nouveau logement avec de très faibles revenus, en particulier lorsqu'on est surendetté. Il s'agit d'un cercle vicieux puisque sans nouveau logement, le surendettement s'amplifie et tant que les personnes sont en surendettement, elles peinent à trouver un nouveau logement.

À l'opposé, les propriétaires de maison ne déménageraient que forcés et contraints. Pour les Roeck et les Pierre, la maison représente l'héritage qu'ils vont laisser à leurs enfants : il faut l'entretenir au mieux tant que cela est possible. Il s'agit également d'un lieu de souvenirs puisqu'ils en sont propriétaires depuis plusieurs dizaines d'années. La situation est différente pour les Mescuran et les Chali qui ont accédé à la propriété en 2007 et 2009. Ils étaient auparavant locataires d'un appartement dans le parc social, tous deux en chauffage collectif. L'accession à la propriété s'accompagne d'un effort financier très important. Les deux familles regrettent, sur certains points, cette vie passée car leur reste à vivre était bien plus important. Ils se permettaient beaucoup plus de sorties, de loisirs et se privaient bien moins. Ils regrettent particulièrement le confort thermique d'un appartement, et le prix modique du chauffage à l'époque. Cependant ils sont catégoriques : ils ne déménageront pas. La vie en maison et le statut de propriétaire « mérite des sacrifices ».

Similitude et différences de profils

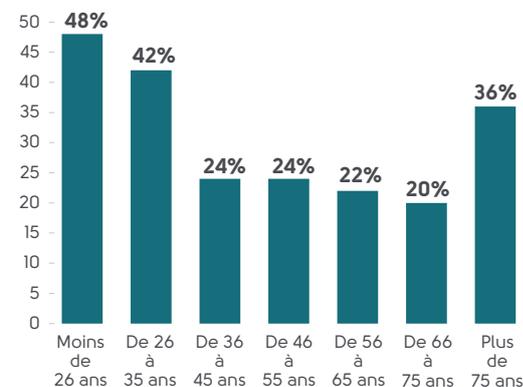
Une incompréhension globale et le sentiment de toujours « payer plus »

Presque toutes les familles rencontrées (hormis M. Vennec, Mlle Gwen et M. Ballon) ont exprimé un sentiment d'injustice. Les factures sont globalement jugées « incompréhensibles » et les régularisations entre consommation théorique et consommation réelle semblent mal expliquées. Certaines familles disposent de compteurs de gaz à l'extérieur de leur logement, donc elles ne savent pas quand GDF effectue un relevé. Les Beatin n'admettent pas qu'ils ont pu dépenser autant de gaz (2 fois 3 000 €), ils estiment qu'il y a nécessairement une

erreur du fournisseur et que le bailleur social n'a pas assuré son rôle en laissant une chaudière aussi vétuste.

De manière plus générale, c'est « le coût de la vie » qui pose problème aux familles, la facture énergétique étant l'un des postes de dépense majeur. Hormis quelques personnes, la majorité des familles a des factures énergétiques largement supérieures à 10% des revenus, ce qui les place en situation de précarité énergétique d'après la définition anglo-saxonne. Ayant globalement de faibles ressources, toutes les dépenses doivent être arbitrées. Plusieurs personnes disent avoir le sentiment « de devoir toujours payer quelque chose », sans

Part des ménages souhaitant chauffer leur chambre au-delà de 19°C selon les classes d'âge (en%)



Source : Credoc. Anne Dujin, Bruno Maresca. La température du logement ne dépend pas de la sensibilité écologique. Coll. Consommation et modes de vie N° 227 – mars 2010

rien pouvoir s'acheter qui « fait plaisir » et que les prix ne cessent d'augmenter, énergie incluse.

Des perspectives différentes selon le statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation permet d'expliquer différentes réactions face aux problèmes énergétiques. Les ménages locataires (du parc privé ou social) ne pouvant plus payer leurs factures remettent toujours en cause le propriétaire car le logement est mal isolé et souvent en mauvais état (chaudières anciennes, humidité des murs...). Ne pouvant agir eux même sur l'état du bâti, ils espèrent dans la plupart des cas réussir à déménager le plus rapidement possible. Se sentant « prisonniers » de leur logement, ils sont souvent pris dans un cercle vicieux : facture trop élevée → impayés de loyer → impossibilité de déménager → nouvelle facture trop élevée → encore loyer impayé...

Les propriétaires ont un sentiment de résignation face à l'énergie. Ils comptent tous sur des travaux d'isolation pour

faire baisser durablement leurs factures. Le lien qu'ils entretiennent avec leur logement est important : pour les retraités, il s'agit du patrimoine qu'il faut donc conserver à n'importe quel prix. Ils insistent sur le bon entretien de la maison et de son jardin même s'ils doivent vivre avec un sentiment de froid permanent. Les travaux qu'ils envisagent de faire permettront également de donner une plus-value à leur bien. Tout autant que d'améliorer leur confort thermique, c'est la transmission du patrimoine qui entre en compte.

Différentes perceptions du froid

La perception du sentiment de froid ou chaud est une appréciation très subjective. Lors de l'entretien chez les Beatin, ils affirmaient qu'il ne faisait pas plus de 15-16 degrés dans leur logement. Après vérification à l'aide d'un thermomètre, la température était de 20-21 degrés. Malgré une température « correcte » dans leur maison, ils disent souffrir du froid. À l'inverse, lors de l'entretien avec M. Vennec, le froid était pénétrant bien que ce dernier était vêtu d'un simple tee-

shirt. « Je n'ai jamais froid » a-t-il répondu lorsque la question du confort thermique lui a été posée.

Environ la moitié des personnes interrogées surveillent la température de leur logement par le biais d'un thermomètre. Celle-ci ne dépasse jamais les 18-19 degrés, comme « c'est conseillé ». Pour les autres, il est beaucoup plus difficile d'appréhender leur niveau de confort thermique, en particulier pour les personnes qui ne chauffent pas leur logement.

L'étude du Credoc consommation et modes de vie n° 227 montre que les personnes âgées de 56 à 75 ans sont celles qui chauffent le moins leur chambre, et de manière plus générale, leur logement. Cela confirme l'hypothèse émise par les Roeck (65-70 ans) : ils se sentent moins fragiles que leurs enfants face à une température relativement basse dans le logement. À l'inverse, M. Ballon (90 ans) déclare avoir besoin de davantage de chauffage que lorsqu'il était plus jeune. La plupart des quadragénaires, quinquagénaires se sentent peu sensibles à la température du logement : ils sont nombreux à peu ou pas chauffer sans se plaindre du froid.

Nom changé	Nombre de personnes	Âge	Profil professionnel	Logement	Statut d'occupation
Mescuran	5 (couple + 3 enfants)	35 ans	Employé	Maison	Propriétaire
Chali	6 (couple + 4 enfants)	35 ans	Employé	Maison	Propriétaire
Rœck	2 : couple	70 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Pierre	2 : couple	70 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Ballon	1 personne	90 ans	Retraité	Maison	Propriétaire
Tanija	1 personne	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Vennec	1 personne	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Le Bras	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Claudin	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Delattre	1 personne	58 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Frédic	1 personne	28 ans	Chômage	Appartement	Locataire social
Gilbert	1 personne	65 ans	Retraité	Appartement	Locataire social
Samuel	1 personne	30 ans	Chômage	Appartement	Locataire social
Nalai	1 personne	45 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lahais	1 personne	35 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lisout	1 personne	62 ans	Retraité	Appartement	Locataire parc privé
Gwen	1 personne	28 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Beatin	4 (couple + 2 enfants)	40 ans	Chômage	Maison	Locataire social
Clercy	1 personne	30 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé
Lareine	2 personnes (mère et fille)	50 ans	Chômage	Appartement	Locataire parc privé

Une précarité accentuée en cas d'isolement

Excepté les Mescuran et les Chali qui ont un emploi, toutes les autres personnes enquêtées sont soit retraitées soit au chômage (dont beaucoup au RSA ou ASS). Pour environ la moitié d'entre elles, les relations familiales sont plutôt rares et compliquées comme Mlle Clercy qui ne parle plus à sa mère, Mme Lareine qui ne parle pas à son fils. Le décès des parents est apparu comme un élément récurrent dans les entretiens. Il s'agit alors d'un facteur déclencheur ou aggravant, entraînant souvent un naufrage dans la précarité. La famille est rarement au courant de la situation des personnes rencontrées ; s'il existe encore des contacts, ils restent superficiels.

Le divorce, et par là même « l'ex », est un élément qui joue un rôle soit d'opposant soit d'adjuvant selon les cas. Pour M. Vennec, son ex-femme a monté ses enfants contre lui et il n'a plus aucun contact avec eux depuis plusieurs années. Elle lui a « volé tout son argent » ! À l'inverse M. Gilbert, va régulièrement dîner chez son ex-femme, cela lui permet d'avoir un

bon repas chaud et elle accepte de l'aider à payer certaines factures s'il a des difficultés. Malgré les difficultés signalées, la famille est la première sollicitée par les personnes qui se sont retrouvées en impayé d'énergie. Le beau-père de Mlle Clercy a réglé sa première facture importante, la fille de Mme Lareine est sollicitée, l'ex-mari de Mme Beatin est revenu vivre dans le foyer pour payer les factures d'énergie, etc.

Des différences d'accès aux droits

Si certaines personnes interrogées utilisent leurs droits, ce n'est pas le cas de tous. M. Vennec est sans doute la personne qui utilise au maximum tout ce existe : ASS, CMU, tarif première nécessité pour l'énergie, secours exceptionnels si besoin, distributions de repas et de colis alimentaires, achats dans une association du type Emmaüs... Ainsi, il est la personne « qui s'en sort le mieux », parmi les personnes interrogées vivant sous le seuil de pauvreté car il gère parfaitement ses faibles revenus et n'est pas en situation d'impayé.

Bien qu'étant dans une situation très dif-

ficile, Mlle Clercy a faiblement recours aux droits. Elle a fait une demande de CMU mais le tarif première nécessité lui a été refusé. Elle a rencontré une assistante sociale mais « le contact n'est pas passé » et elle n'est jamais retournée au centre d'action sociale. Les démarches pour une demande de logement social lui semblent compliquées et rien n'a encore été fait.

M. Nalai connaît parfaitement ses droits mais il n'y a pas recours. Bien que vivant dans un logement sans mode de chauffage, il refuse de déposer une demande de logement social pour pouvoir conserver de l'espace. De même, il n'a jamais eu recours au secours exceptionnel, il ne le ferait que vraiment en cas d'extrême nécessité. Les propriétaires occupants interrogés ont tous fait une demande d'aide de l'ANAH (programme « habiter mieux »). Ainsi, ils espèrent bénéficier d'une aide leur permettant de faire des économies d'énergie. Sans cette aide, ils ne seraient pas en mesure de réaliser les travaux. Les Chali ne savent pas si la banque acceptera de leur faire un nouveau prêt, malgré l'aide de l'ANAH.

Humidité	Niveau de revenus annuel	Montant approximatif des dépenses d'énergie (annuel)	% des dépenses énergétique dans budget	Surrendettement	Chauffage
Oui	26 400	2 200	8 %		++
Oui	24 000	2 500	10 %		++
Non	24 000	2 000	8 %		+
Non	24 000	1 200	5 %		+
Non	30 000	2 500	8 %		+
Oui	5 760	600	10 %	Oui	++
Non	5 760	220	4 %		
Non	5 760	300	5 %		
Oui	5 760	444	8 %	Oui	
Oui	5 760	1 440	25 %		++
Non	5 760	1 464	25 %	Oui	+
Non	9 360	1 416	15 %		++
Non	5 760	360	6 %	Oui	
Non	5 760	1 130	20 %		
Non	5 760	1 240	22 %		++
Non	7 200	240	3 %		
Non	5 760	624	11 %		+
Oui	5 760	3 800	66 %	Oui	++
Oui	5 760	1 500	26 %	Oui	
Non	5 760	1 500	26 %	Oui	++

06

La vulnérabilité des quartiers brestois à la précarité énergétique

Les services sociaux connaissent peu les ménages concernés par le phénomène de précarité énergétique et ils ne disposent pas d'outils leur permettant une intervention préventive plutôt que curative. La précarité concerne principalement le parc privé puisque le parc social a souvent entamé des travaux d'amélioration de la qualité thermique et certains ensembles utilisent le chauffage urbain, moins coûteux. Cette analyse vise à mieux cerner le problème de la précarité énergétique à Brest.

Sommaire

Contexte.....	92
Analyse des facteurs de risque vis-à-vis de la précarité énergétique	97
Typologie des quartiers brestois selon leur degré de vulnérabilité à la précarité énergétique	101
Les possibilités d’actions préventives	107

Contexte

La précarité énergétique, de quoi parle-t-on ?

Une reconnaissance récente

Bien que le phénomène de précarité énergétique ne soit pas nouveau, sa reconnaissance s'est faite très progressivement. Dans un premier temps, les actions visant à améliorer la qualité thermique ont été menées dans un cadre plus large, correspondant à celui de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre. Cependant, l'augmentation progressive du prix des énergies a conduit à l'augmentation des ménages en précarité énergétique, ce qui préoccupe de plus en plus les pouvoirs publics.

Ainsi, la question de la précarité énergétique s'est progressivement imposée et se trouve aujourd'hui au cœur des politiques environnementales, économiques et sociales, comme l'illustre la prise en compte de cette question par les CCAS.

À l'échelle nationale, un plan de lutte contre la précarité énergétique a été lancé en janvier 2010. Cette même année, le concept a bénéficié pour la première fois, d'une définition juridique. Au titre de

la loi est considérée en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » (Loi n°2010 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II).

En mars 2011, un observatoire national a été créé pour améliorer la connaissance du phénomène, tant à l'échelle nationale, que locale. L'observatoire se met en place progressivement et mène actuellement une étude sur 6 territoires pour établir un état des lieux et définir des éléments méthodologiques de l'observation de ce phénomène.

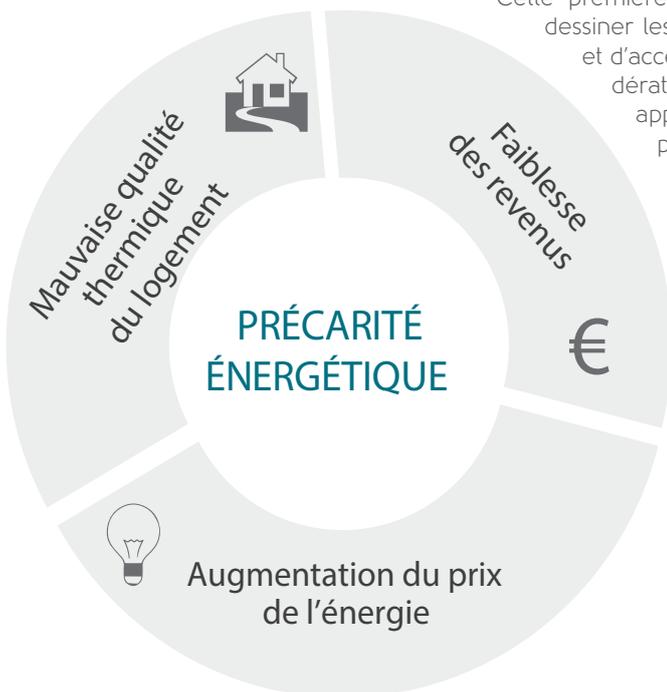
Un phénomène difficile à mesurer

L'ampleur du problème est mal connue, mais quelques chiffres existent à l'échelle nationale. Au regard de l'enquête logement de 2006, 3,5 millions de ménages déclaraient dépenser plus de 10 % de leurs revenus pour l'énergie et 3,8 millions de ménages déclaraient souffrir de froid dans leur logement.

Cette première enquête a permis de dessiner les contours du problème et d'accélérer sa prise en considération. Elle propose deux approches pour mesurer la précarité énergétique :

> **Une approche basée sur un taux d'effort énergétique.** Cette approche consiste à considérer une personne en situation de précarité énergétique lorsqu'elle consacre plus de 10 % de ses revenus à l'énergie. Cette approche ne comptabilise pas les ménages qui affichent des factures basses parce qu'ils adoptent des comportements de sous-consommation en se privant de la consommation d'énergie nécessaire à leurs besoins fondamentaux.

> **Une approche subjective basée sur un « ressenti »** considérant une personne en situation de précarité énergétique lorsqu'elle éprouve une sensation de froid due à des difficultés financières l'empêchant de se chauffer de manière adéquate. Cette deuxième approche est difficilement appropriable pour mesurer la précarité énergétique à une large échelle parce que les résultats ne s'obtiennent que par la réalisation d'enquêtes, mais surtout parce que la notion de confort thermique est très variable en fonction des individus. Elle n'est pas forcément représentative d'une réelle situation de précarité énergétique. Pour un confort sans gaspillage, le Code de la construction fixe la température des logements occupés à 19 °C pour les pièces à vivre et considère que 16 à 17 °C suffisent dans une chambre pendant la nuit. Beaucoup d'individus, déclarent ressentir une sensation de froid avec ces températures.



Un phénomène qui risque de s'amplifier

La faible fréquence des enquêtes logement de l'Insee, empêche de mesurer l'évolution du phénomène. Toutefois, le médiateur de l'énergie a annoncé que plusieurs indicateurs révèlent une aggravation de la situation. Une étude réalisée par l'UNCCAS sur l'implication des CCAS dans la lutte contre la précarité énergétique⁹ va dans ce sens. Sur les 795 CCAS interrogés, 73 % d'entre eux constatent une hausse des sollicitations relatives à l'énergie depuis 3 ans.

L'évolution des tarifs de l'énergie prévue à la hausse les prochaines années oblige les pouvoirs publics locaux à se doter d'outils d'observation, de suivi et d'indicateurs afin de mieux lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'adapter leurs mesures palliatives d'aujourd'hui, mais aussi pour créer leurs mesures préventives de demain.

Une combinaison de trois facteurs à l'origine du problème

S'il existe peu de connaissance de l'ampleur du phénomène, ses causes sont connues et font consensus. La précarité énergétique résulte du croisement de trois facteurs principaux qui interagissent entre eux : la fragilité des revenus, la faible qualité thermique des logements et l'augmentation du coût de l'énergie.

- **La fragilité des revenus** : Les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de la précarité énergétique. Sur les 3,8 millions de personnes qui déclarent un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leurs revenus, 70 % se situent dans le premier quartile (25 % des ménages les plus pauvres).

Plus le revenu d'un foyer sera faible, plus son taux d'effort énergétique augmentera. Il est en moyenne de 9,3 % pour le premier quartile et de 2,7 % pour le 4e quartile (25% des ménages les plus riches).

Parmi les ménages les plus vulnérables, on retrouve les personnes touchant



Thermographie : Énergie

les minimas sociaux, de bas revenus (juste au dessus des seuils des principales aides), les chômeurs, les retraités, les travailleurs précaires (en CDD ou à temps partiel), les ménages d'une personne et les familles monoparentales.

- **La faible qualité thermique des logements** : Le chauffage représente 65 % de la consommation énergétique dans les résidences principales. Ainsi, la qualité thermique du logement influe directement sur la précarité énergétique. Les logements les moins performants sont ceux construits avant 1975, date de la première réglementation thermique faisant suite au premier choc pétrolier.

- **Le type et l'augmentation du coût de l'énergie** : la part des dépenses d'énergie varie de façon importante dans le budget des ménages en fonction de leurs revenus, mais ces disparités ont surtout augmenté sous l'effet de la croissance du prix de l'énergie qui semble vouée à se poursuivre. La plupart des experts des gouvernements européens et des agences internationales s'accordent aujourd'hui à dire que le coût de l'énergie devrait connaître une augmentation continue et soutenue, supérieure à l'inflation et aux hausses des salaires sur le long terme. Au cours des vingt dernières années, le prix des combustibles fossiles (fioul, gaz de ville et propane) a été multiplié par 2 ou 3. Les différents facteurs interagissent entre eux. Avec

les mêmes revenus, un foyer peu aisé pourrait payer la facture énergétique d'un logement bien isolé s'il contrôle et mesure ses dépenses en énergie. Théoriquement, cette facture peut même être réduite à zéro, dans des logements passifs qui utilisent des sources d'énergie renouvelable, mais les logements des personnes vulnérables sont souvent les moins chers et de faible qualité thermique.

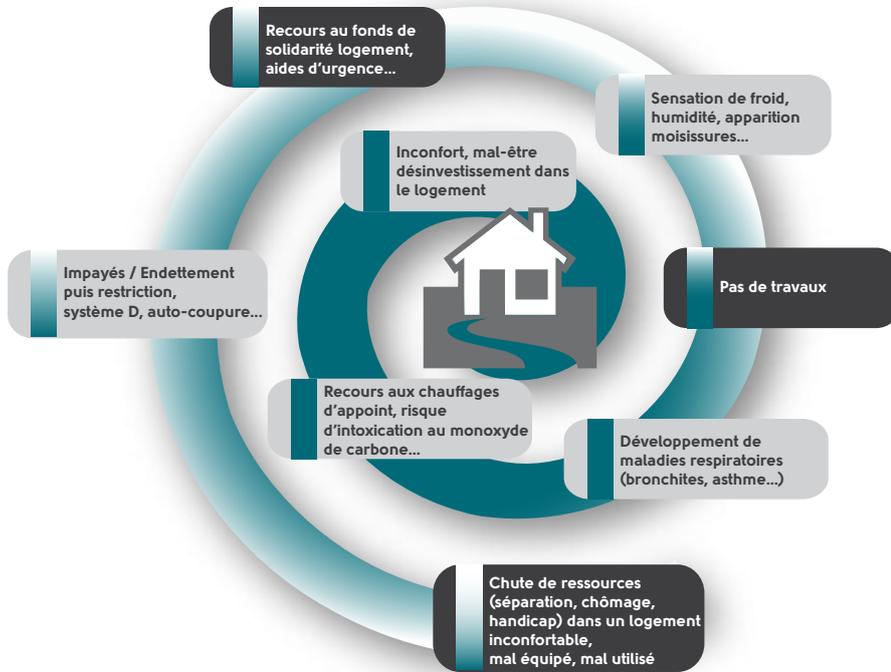
Un phénomène aux lourdes conséquences sociales et sanitaires

Ce phénomène est préoccupant, car il s'accompagne de diverses conséquences néfastes tant pour l'environnement que pour les personnes. La précarité énergétique entraîne les ménages vulnérables dans une spirale négative.

En situation de précarité énergétique, les ressources et la qualité de vie sont diminuées et s'accompagnent souvent d'un repli social. Les risques pour la santé sont aggravés par le manque de chauffage, qui accentue l'humidité et l'utilisation de chauffages d'appoints mal adaptés type « poêle à pétrole » qui peuvent provoquer des intoxications. Les ventilations sont également trop souvent calfeutrées pour empêcher la chaleur de partir. Cette technique entraîne une humidité excessive du logement pouvant être la cause d'infections respiratoires, d'asthmes...

9 - Les enquêtes de l'UNCCAS, enquête et observation sociale, mars 2013 n°5, consultable en ligne : <http://www.unccas.org/services/docs/enquetes-observations-sociales5.pdf>

Spirale de la précarité énergétique



“ La précarité énergétique s’est progressivement imposée et se trouve aujourd’hui au cœur des politiques environnementales, économiques et sociales ”

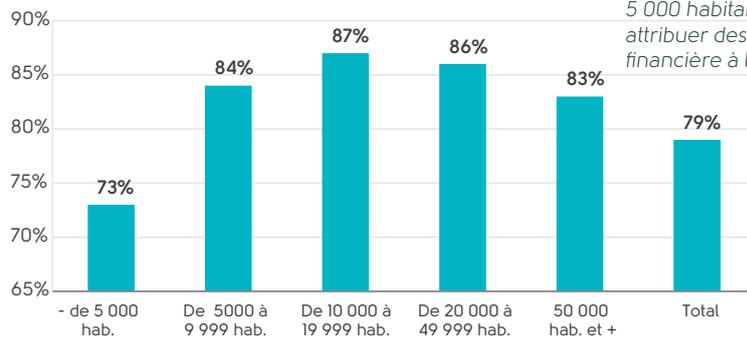
Un phénomène dont se saisissent progressivement les CCAS

Confrontés à une croissance des demandes d’aide à l’énergie, les CCAS s’impliquent de plus en plus. À l’échelle nationale, selon l’étude de l’UNCCAS, 79 % d’entre eux déclarent attribuer des aides à l’énergie sur leur budget propre d’aides facultatives.

65%

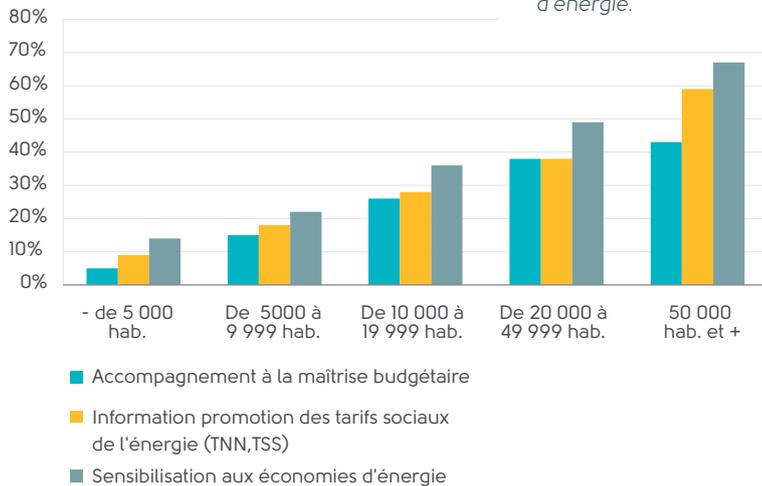
Pourcentage de la consommation énergétique dans les résidences principales

Part de CCAS octroyant des aides à l’énergie selon leur strate démographique



73% des CCAS répondants à l’enquête implantés sur un territoire de moins de 5 000 habitants déclarent attribuer des aides financière à l’énergie.

Détails des actions complémentaires proposées selon la taille du territoire d'implantation (en nombre d'habitants)



67% des CCAS implantés dans un territoire de plus de 50 000 habitants mènent des actions de sensibilisation aux économies d'énergie.



Photo : Shutterstock

La modalité d'aide la plus répandue concerne le règlement des impayés, assurée par 92 % des répondants déclarant attribuer des aides à l'énergie. Les deux tiers des CCAS interviennent également avant une situation d'impayé par une aide au paiement des factures ou au paiement des charges locatives.

Les CCAS s'impliquent également dans un travail plus large. Un tiers d'entre eux déclarent avoir mis en place des actions d'information/sensibilisation ou de prévention de la précarité énergétique sur leur territoire. Cette proportion grandit en fonction de la taille de la ville. On observe une corrélation entre le nombre d'habitants et la prise en compte de la question énergétique dans les actions proposées par les CCAS.

Lorsqu'un programme d'action sur la précarité énergétique existe, les interventions concernent majoritairement une sensibilisation aux économies d'énergie puis des actions d'information sur les tarifs sociaux et enfin l'accompagnement budgétaire en troisième temps.

Un nécessaire repérage à l'échelle locale

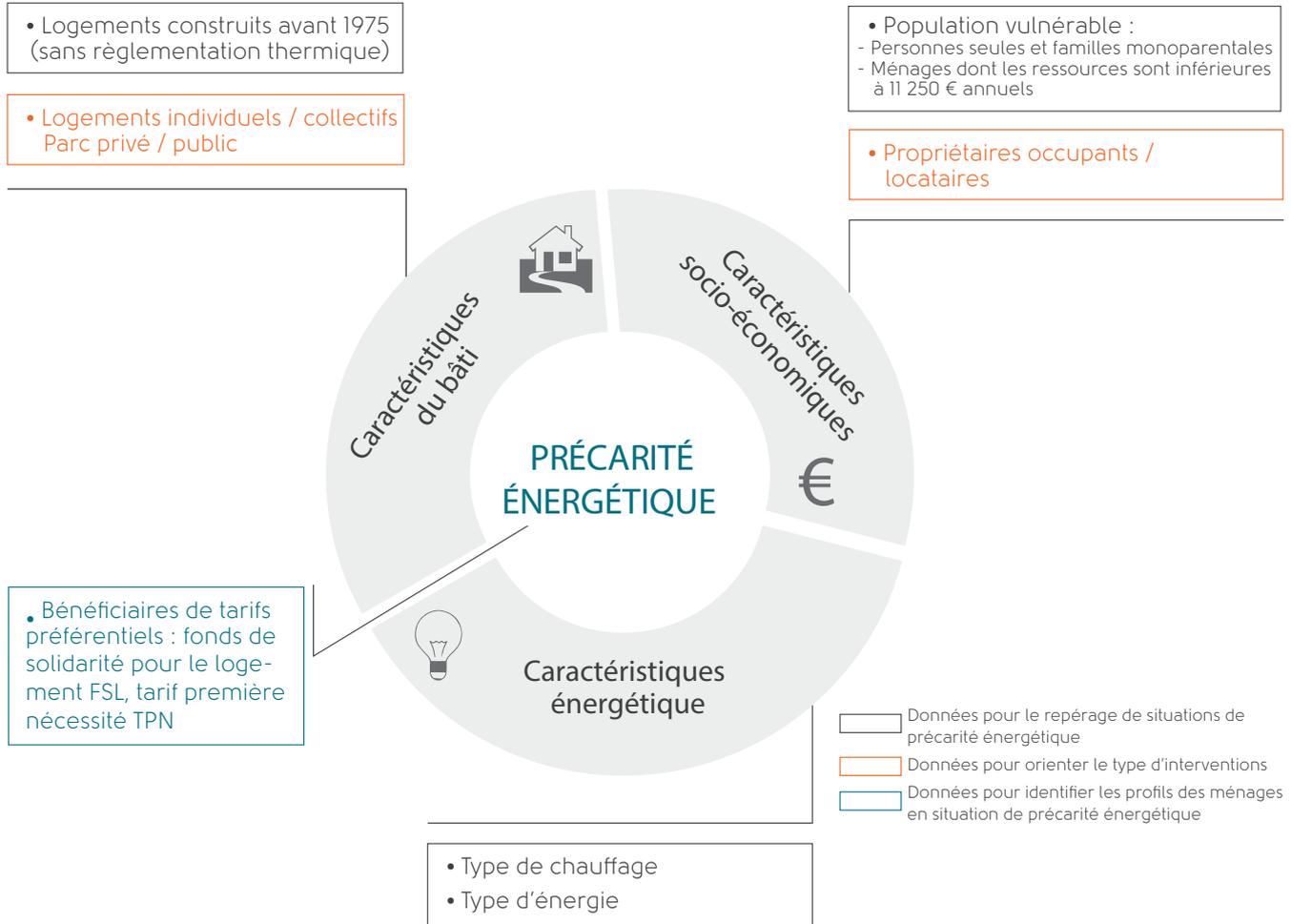
À l'échelle locale, aucune étude sur cette thématique précise n'a encore vu le jour. Les actions publiques pour lutter contre la précarité énergétique sont relativement récentes. Elles étaient dans un premier temps englobées dans une approche plus large concernant la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, mais plusieurs acteurs se saisissent progressivement et massivement de la question.

Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique, notamment en ce qui concerne les propriétaires occupants dans le cadre du programme « habiter mieux » de l'ANAH constitue une priorité d'intervention affirmée du PLU facteur 4 de Brest métropole océane. Un des objectifs de cet axe d'intervention est de mieux connaître la situation en améliorant le dispositif de repérage sur la valorisation de la connaissance des fournisseurs d'énergie, de la CAF, du FSL et du PIMM'S. La cellule de l'habitat indigne est actuellement en train de mettre en place un nouveau dispositif, le SLIME, qui prévoit d'associer plusieurs partenaires, dont les acteurs sociaux pour améliorer le dispositif de repérage.

Le service d'écologie urbaine a également confiée une mission d'étude et de réalisation de cartographie énergie/climat pour le territoire de BMO à Energies demain. C'est Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la planification énergétique territoriale et l'aide à la définition de politique énergie-climat et à la décision. Un des volets de cette étude a pour objectif de caractériser la situation du parc de logement à l'échelle de la parcelle.

On constate, la volonté de mettre en place des outils spécifiques, tant pour l'observation du phénomène, que pour son analyse et la mise en place de modes d'intervention plus efficaces qui nécessiteront une participation des acteurs de l'habitat, mais aussi des acteurs sociaux et de l'énergie.

Démarche méthodologique de l'étude



Démarche méthodologique de l'étude

Il n'existe pas de parc de logements a priori générateur de précarité, les parcs publics, privés, individuels ou collectifs sont tous touchés.

La précarité énergétique touche les locataires du parc privé ou social comme les propriétaires occupants. Quantifier et qualifier les situations de précarité énergétique à l'échelle locale représente une difficulté due au fait de manque car il existe peu de données disponibles et il n'existe pas de définition partagée, d'indicateurs clés ou de méthodologie de référence.

Cependant, au regard des trois principaux facteurs de la précarité énergétique, plusieurs données permettent d'appréhender le phénomène localement. Les données concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL), le tarif première nécessité (TPN), les données de l'Insee, les données du Plan climat et des entretiens réalisés avec différents acteurs de l'énergie ou de l'habitat sur le territoire de Brest ont permis de :

- dessiner les contours du phénomène,
- identifier les types de populations concernées,
- identifier des secteurs vulnérables et les caractériser en fonction de leur situation.

L'Insee découpe la ville de Brest en 64 IRIS (illots regroupés pour l'information statistique). L'étude est réalisée cette échelle puisqu'elle permet d'apporter une analyse géographiquement plus précise.

Analyse des facteurs de risque vis-à-vis de la précarité énergétique

Qui sont les bénéficiaires de tarifs sociaux ou d'une aide particulière pour l'énergie à Brest ?

Il existe plusieurs dispositifs en faveur des ménages éprouvant des difficultés financières pour s'acquitter de leur facture énergétique. Certains ménages bénéficient de tarifs sociaux réguliers et exceptionnellement, en cas d'incapacité à s'acquitter d'une facture, une aide du Fond Solidarité Logement (FSL) « maintien énergie » peut être attribuée.

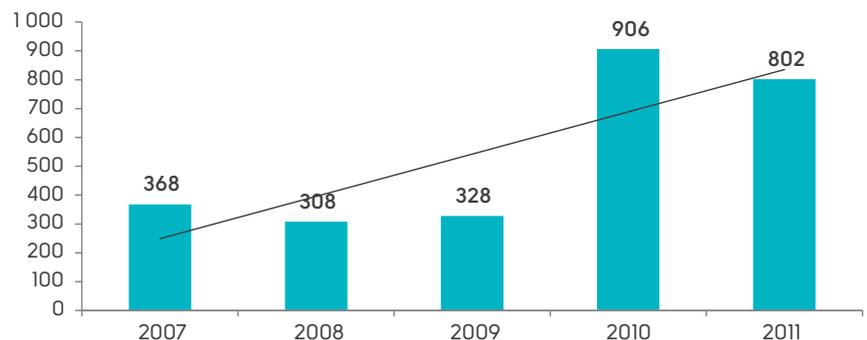
Les bénéficiaires du FSL « maintien énergie »

Lorsqu'un consommateur est en situation d'impayé, son fournisseur d'énergie l'informe qu'à défaut de paiement dans un délai de quinze jours, sa fourniture sera réduite ou supprimée. Il doit également l'informer de la possibilité de saisir le FSL maintien énergie, outil de mise en œuvre du droit au logement, géré par le Département.

Cette aide exceptionnelle est attribuée sous certaines conditions qui tiennent compte de l'importance et de la nature des difficultés du ménage demandeur. Lorsqu'une demande est posée au FSL, la fourniture d'énergie est obligatoirement maintenue le temps de l'instruction du dossier.

Le nombre de bénéficiaires du FSL

Évolution du nombre de bénéficiaires du FSL "maintien énergie"



Source : Conseil général du Finistère, 2011

« maintien énergie » a doublé en six ans

À Brest, le nombre de bénéficiaires du FSL énergie a considérablement augmenté depuis 2007. Il a plus que doublé en six ans : de 368 bénéficiaires à l'époque, on en compte plus de 800 en 2011. Le pic jusqu'à 906 bénéficiaires en 2010, s'explique probablement par les températures particulièrement basses de cet hiver 2009, le plus froid des vingt dernières années.

Cette évolution illustre la nécessité de lutter contre la précarité énergétique et de réfléchir aux dynamiques préventives, en plus des dispositifs curatifs existants. Au vu de l'augmentation du prix de l'électricité, le nombre de bénéficiaires devrait continuer d'augmenter dans les prochaines années si aucune mesure préventive n'est prise.

81%

des bénéficiaires du FSL sont des personnes seules ou des familles monoparentales

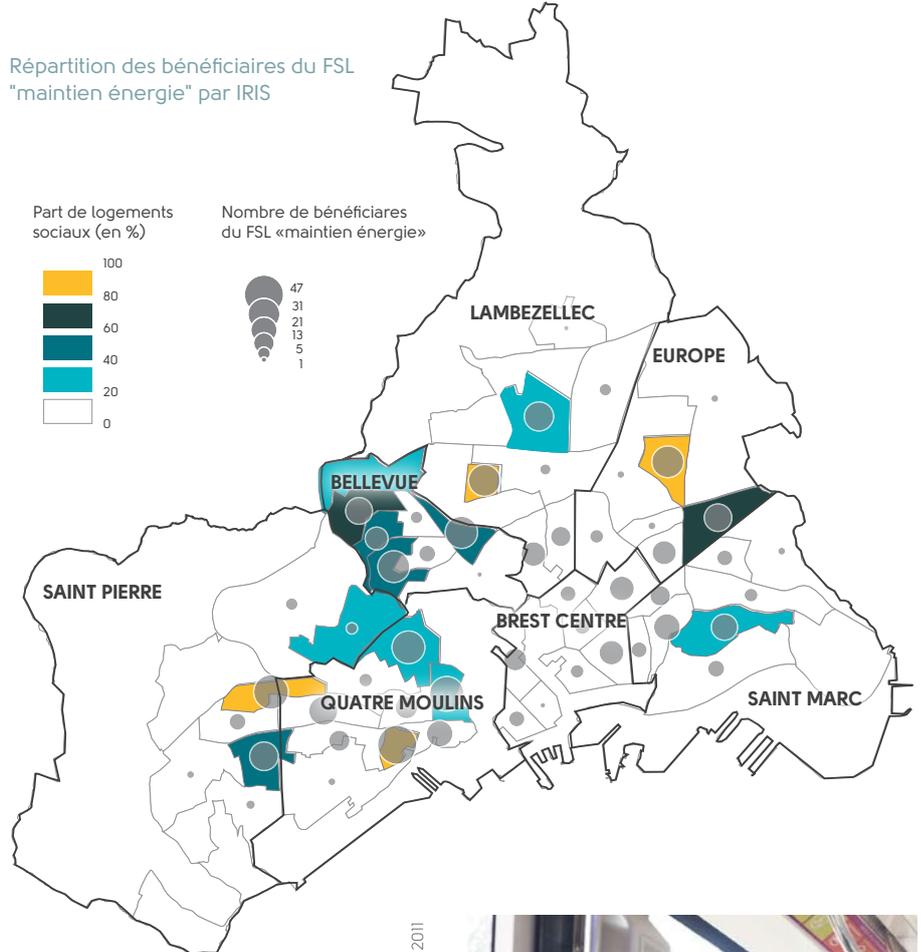
Les bénéficiaires inégalement répartis en fonction des quartiers

Les 802 ménages bénéficiant d'une aide au titre du FSL énergie.

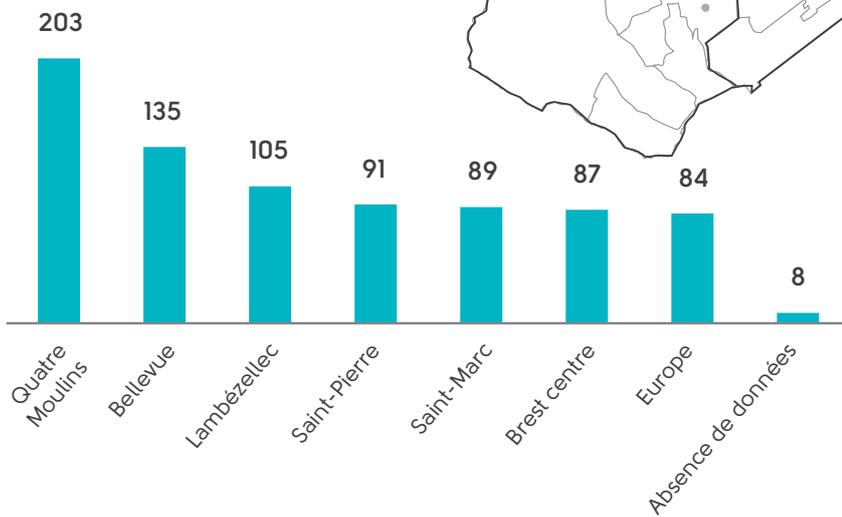
Bien qu'en plus grand nombre dans les quartiers où il y a un fort taux de logements sociaux, ils sont répartis sur presque tout le territoire communal, illustrant le fait que la précarité énergétique touche le parc public et privé : sur les 62 quartiers IRIS analysés seuls 4 sont dépourvus d'habitants bénéficiant de cette aide.

Les bénéficiaires sont sur-représentés à Quatre-Moulins et à Bellevue.

Répartition des bénéficiaires du FSL "maintien énergie" par IRIS



Répartition du nombre de bénéficiaires du FSL "maintien énergie" par quartier

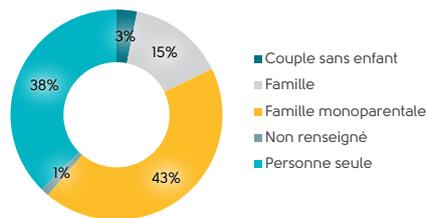


Source : Conseil général du Finistère, 2011

La majorité des bénéficiaires sont des personnes seules ou des familles monoparentales

Au regard de la distribution du FSL, les familles monoparentales et les personnes seules semblent rencontrer plus de difficultés pour s'acquitter de leur facture énergétique. Cumulées, ces deux catégories représentent 81 % des bénéficiaires du FSL.

Répartition des bénéficiaires du FSL selon la situation familiale



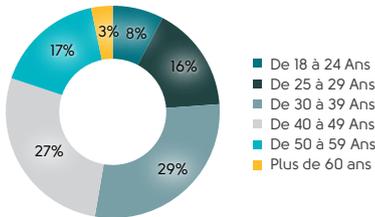
Source : Conseil général du Finistère, 2011



Photo : Franck Bétermin - Brest métropole océane

Une très faible représentation des jeunes ou des plus de 60 ans

Répartition des bénéficiaires du FSL par tranche d'âge



Source : Conseil général du Finistère, 2011

Très peu de jeunes de moins de 24 ans ou de personnes de plus de 60 ans bénéficient du FSL : 89 % des bénéficiaires ont entre 25 ans et 59 ans.

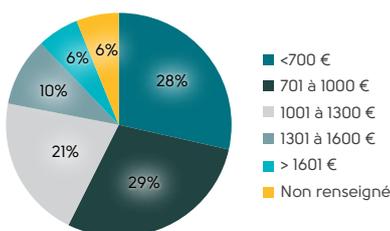
La sous-représentation des personnes de plus de 60 ans (seulement 3 % des bénéficiaires du FSL) est assez surprenante au regard des résultats de l'enquête logement de 2006. À l'échelle nationale, les plus de 65 ans représentaient 25 % des personnes en situation de précarité énergétique, dans la mesure où ils consacraient plus de 10 % de leurs revenus pour leur consommation énergétique.

Les plus de 60 ans bénéficiant du FSL sont presque exclusivement des personnes seules alors que les jeunes ont une situation familiale assez hétérogène.

Plus de 60 % des bénéficiaires ont des ressources inférieures à 1 000 €

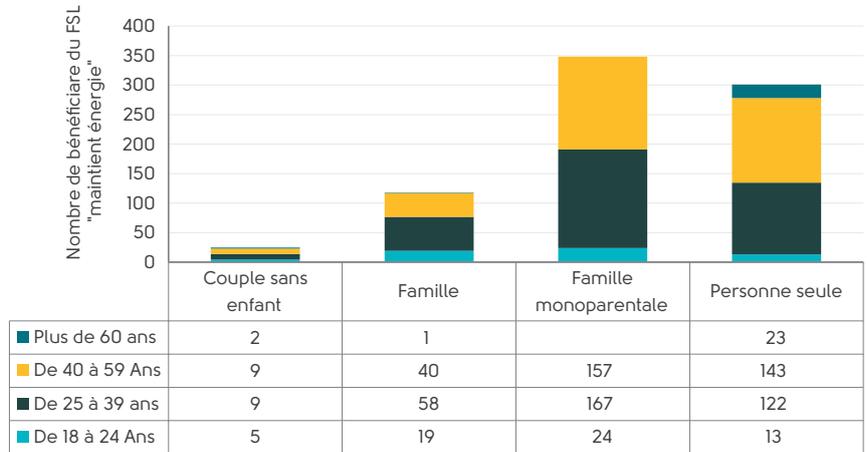
Sur les 802 bénéficiaires du FSL « maintien énergie », plus de la moitié, soit, 61 % disposent de ressources inférieures à 1 000 €.

Catégories de ressources des bénéficiaires du FSL "maintien énergie"



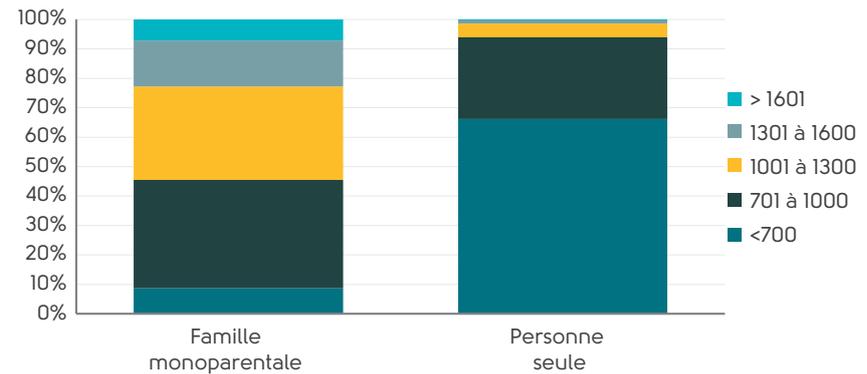
Source : Conseil général du Finistère, 2011

Répartition des bénéficiaires du FSL "maintien énergie" selon l'âge et la situation familiale



Source : Conseil général du Finistère, 2011

Répartition des ressources des familles monoparentales et des personnes



Source : Conseil général du Finistère, 2011

Ce pourcentage atteint 87 % chez les personnes seules. Les familles monoparentales qui disposent pour 66 % d'entre elles de ressources allant de 700 € à 1 300 €.

8 400 bénéficiaires de tarifs sociaux pour l'énergie répartis inégalement sur tout le territoire de Brest

Depuis le 8 mars 2012, les ménages couverts par la CMU-C bénéficient automatiquement d'un tarif social pour l'énergie. Ainsi, il existe sous condition de ressources, deux principaux tarifs sociaux pour l'électricité ou pour le gaz naturel :

- **Un tarif pour l'électricité : le tarif de première nécessité (TPN)** actuellement dispensé uniquement par EDF, il s'applique exclusivement aux consommations enregistrées pour le logement principal. Il permet de bénéficier d'une réduction du coût de l'abonnement et du prix des 100 premiers kWh consommés dans le mois. De plus, un abattement de 80 % est pratiqué sur la facturation d'un déplacement en cas de suspension de fourniture, justifiée par un défaut de paiement.



Illustration : Shutterstock

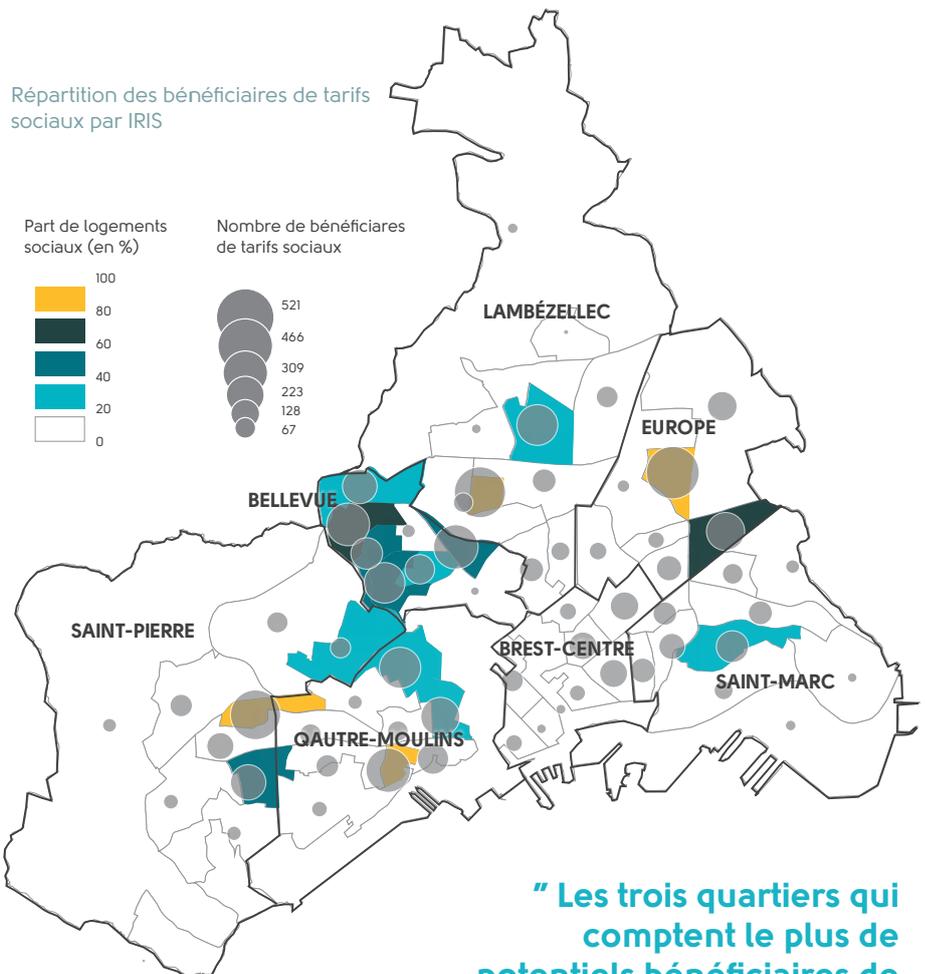
- **Un tarif pour le gaz naturel : le tarif spécial de solidarité (TSS)** consiste en une déduction forfaitaire. Celle-ci permet également de bénéficier d'un abattement de 80 % sur la facturation d'un déplacement, en cas de suspension de fourniture. La déduction est ouverte pour les immeubles d'habitation chauffés collectivement au gaz naturel, mais l'imputation n'est pas toujours automatique. Le fournisseur s'en charge directement dans le meilleur des cas ou envoie une attestation indiquant au consommateur qu'il peut bénéficier du TSS.

La loi du 15 avril 2013 a modifié le code de l'Énergie (art. L.121-5 et L. 337-3) et posé les bases législatives de l'extension du champ des bénéficiaires des tarifs sociaux à l'ensemble des ménages en situation de précarité énergétique et permet l'extension du tarif de première nécessité à tous les fournisseurs alternatifs d'électricité. Jusqu'à présent, seules les personnes couvertes par la CMU-C bénéficiaient d'un tarif pour l'énergie car c'est l'assurance maladie qui transmettait la liste des personnes couvertes aux fournisseurs d'énergie.

Afin de préparer l'extension du champ des bénéficiaires des tarifs sociaux à l'ensemble des ménages en situation de précarité énergétique, l'administration fiscale et l'ensemble des organismes de sécurité sociale, et non plus la seule assurance maladie, devront transmettre la liste des bénéficiaires aux fournisseurs d'énergie. Les plafonds de revenu permettant de bénéficier des tarifs sociaux seront modifiés par décret et l'ensemble des fournisseurs d'électricité sera en mesure de fournir le tarif social, comme c'est déjà le cas pour le gaz.

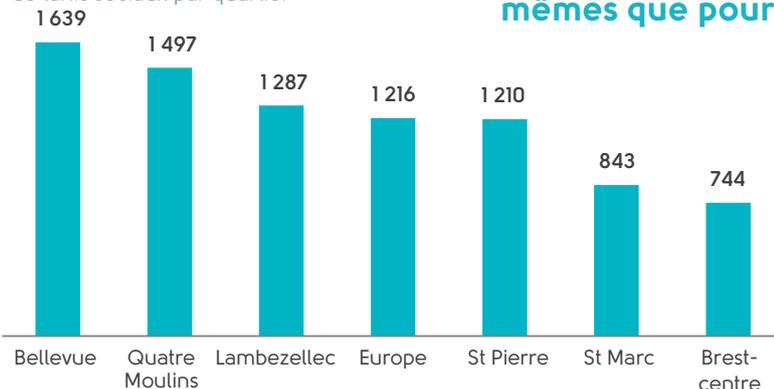
Il y a plus de 8 400 bénéficiaires potentiels de tarifs sociaux de l'énergie à Brest, soit 10 fois plus que le nombre de bénéficiaires du FSL. Cet écart s'explique car le FSL ne constitue pas une aide systématique, mais plutôt une aide de dernier recours. De plus, pour bénéficier du FSL, le ménage concerné doit effectuer un certain nombre de démarches. Ce n'est pas le cas pour les tarifs sociaux, pour lesquels, les bénéficiaires de la CMU-C bénéficient,

Répartition des bénéficiaires de tarifs sociaux par IRIS



“ Les trois quartiers qui comptent le plus de potentiels bénéficiaires de tarifs sociaux sont les trois mêmes que pour le FSL ”

Répartition du nombre de bénéficiaires de tarifs sociaux par quartier



depuis 2012 presque dans tous les cas, automatiquement des tarifs sociaux de l'énergie.

Bien que répartis inégalement en fonction des quartiers, les bénéficiaires sont présents partout, aucun quartier IRIS de la ville de Brest n'en est dépourvu.

Les trois quartiers qui comptent le plus de bénéficiaires potentiels de tarifs so-

ciaux sont les trois mêmes que pour le FSL, mais pas dans le même ordre de proportion. Ainsi, il n'y pas de corrélation directe entre le nombre de bénéficiaires de tarifs sociaux et le nombre de bénéficiaires du FSL.

Typologie des quartiers brestois selon leur degré de vulnérabilité à la précarité énergétique

Les quartiers de Brest présentent des caractéristiques très différentes qui rendent les habitants plus ou moins vulnérables au problème de la précarité énergétique. La classification suivante propose de répartir les quartiers en six catégories distinctes. Une est réservée au parc quasi exclusivement composés de logements sociaux. Les cinq autres catégories classent les quartiers en fonction de leur niveau de vulnérabilité allant de très vulnérable à peu vulnérable. Cette classification est basée sur des moyennes. Ainsi, la catégorie dans laquelle se trouve un quartier fournit une indication quant aux caractéristiques majeures de celui-ci mais ne concerne pas la totalité des logements.

CATÉGORIE 1

Le parc presque exclusivement composé de logements sociaux

Le parc de logements exclusivement composé de logements sociaux ne possède pas les mêmes caractéristiques sur toute la ville. La construction de presque tous les bâtiments date d'avant 1975, mais certains ont fait l'objet de réhabilitation ce qui fait varier leur qualité thermique en fonction des quartiers, le type de chauffage varie également.

Deux quartiers fortement alimentés par le réseau de chauffage urbain mais avec une forte proportion de ménages pauvres

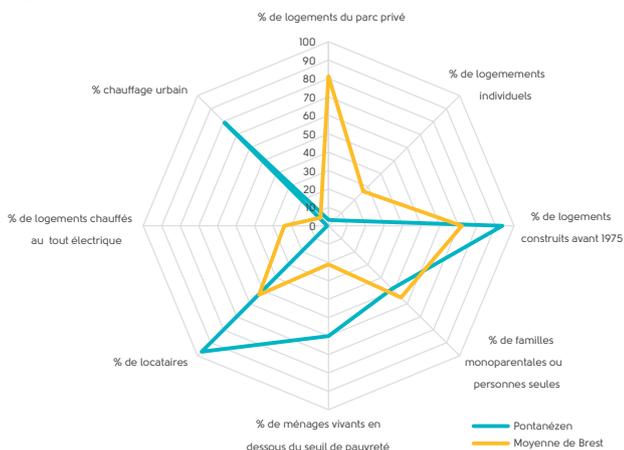
Kerdern et Pontanézen disposent d'un parc de qualité thermique moyenne. Les logements de Pontanézen sont pour la plupart en classe énergétique C et ceux de Keredern entre C et D.

Le quartier de Pontanézen est alimenté à 79 % en chauffage urbain et celui de Keredern à 58 %. Cela permet à une

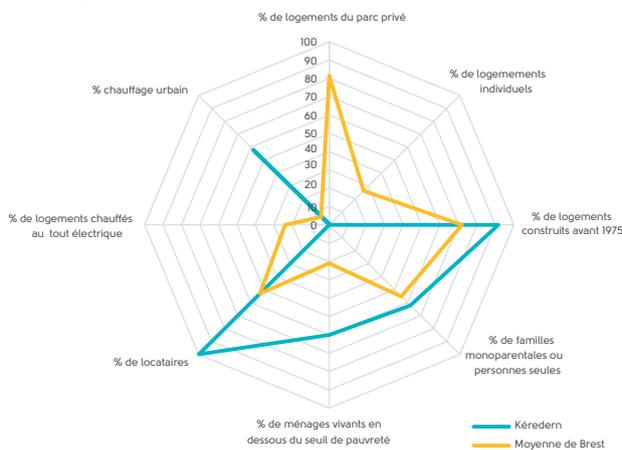
large part des habitants de disposer d'un des systèmes de chauffage les moins onéreux de Brest.

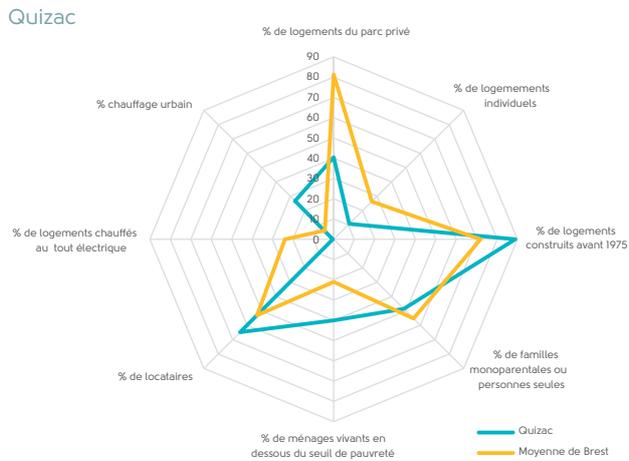
En revanche, ce sont les deux quartiers de Brest qui comportent la plus forte proportion de ménages à faibles revenus. 60% des ménages disposent de revenus inférieurs à 11 250 € annuels. Cette situation peut conduire à des situations de précarité énergétique sans pour autant que le bâti soit dégradé.

Pontanézen



Keredern





Quatre quartiers de qualité thermique moyenne et peu alimentés en chauffage urbain

On y trouve les quartiers de Kérangoff et de Kerourien/Valy Hir qui sont composés d'environ 80 % de logements sociaux, de Quizac et Kerbernard qui en comptent respectivement 60% et 55%.

Le quartier de Kérangoff bénéficie actuellement d'un programme de réhabilitation qui permettra de faire passer 120 logements de la catégorie thermique D à B.

À Kerbernard, la qualité thermique des logements est hétérogène allant de B à E. Le chauffage urbain ne dessert pas le quartier et 20% des logements sont chauffés au tout électrique.

À Quizac, la catégorie thermique des logements est en moyenne de C et à Kerourien de D. Dans ces deux quartiers, environ 20% des ménages disposent du chauffage urbain.

Une étude est en cours pour étendre le réseau de chauffage urbain à Valy Hir où les logements sont en moyenne de catégorie D. Les travaux prévus (que ce soit la réhabilitation ou l'extension du réseau de chauffage urbain) devraient permettre un abaissement des dépenses en énergie des ménages vivant dans ces quartiers.

CATÉGORIE 2 Le parc très vulnérable

Le parc qui semble le plus vulnérable est présent dans quatre quartiers : Recouvrance/Pontaniou, Lambezellec, Kergoat Est, Keredern, Sud/Kerellé. Ces quartiers comptent peu de logements sociaux malgré une forte proportion (plus de 30 %) de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté assez forte. Le logement social n'est pas en quantité suffisante pour loger des ménages en situation de précarité. La proportion de logements construits avant 1975 est particulièrement forte à Recouvrance/Pontaniou et Kergoat Est. Ces quartiers représentent un réel enjeu dans le traitement de la précarité énergétique. Ils sont très vulnérables d'un point de vue social et thermique.

Recouvrance/Pontaniou : des caractéristiques très préoccupantes

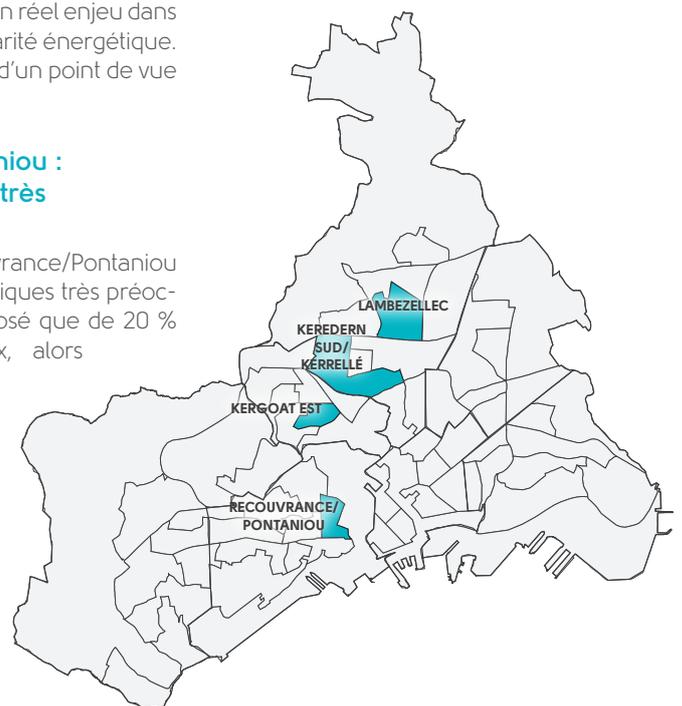
Le quartier de Recouvrance/Pontaniou présente des caractéristiques très préoccupantes. Il n'est composé que de 20 % de logements sociaux, alors qu'il abrite 40 % de ménages pauvres et 76 % de personnes seules et de familles monoparentales (la moyenne la plus élevée de la ville).

D'un point de vue thermique, la



Photo : Recouvrance - ADEUPa

Le parc très vulnérable



Avec 78 % de locataires, il est difficile pour la majorité des habitants d’agir sur la qualité du parc. Ils peuvent être contraints de rester dans leur logement, n’ayant pas les moyens financiers d’accéder à un parc de meilleure qualité, souvent plus cher. L’opération programmée d’amélioration de l’habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) signée en 2010 devrait permettre d’améliorer la situation.

Lambezellec et Kergoat

Les quartiers de Lambezellec et de Kergoat Est présentent, dans une moindre mesure, les mêmes caractéristiques que les quartiers Recouvrance/Pontaniou dans le sens où le parc social ne suffit pas à loger les ménages en situation de précarité monétaire. Ces quartiers sont composés de 20% à 30% de logements sociaux et de 30% à 40% de ménages pauvres. Une part non négligeable de ces ménages est donc logée dans le parc privé. On observe également un assez grand nombre de personnes qui peuvent être vulnérables au regard de leur situation familiale : les familles monoparentales ou les personnes seules représentent environ la moitié des ménages.

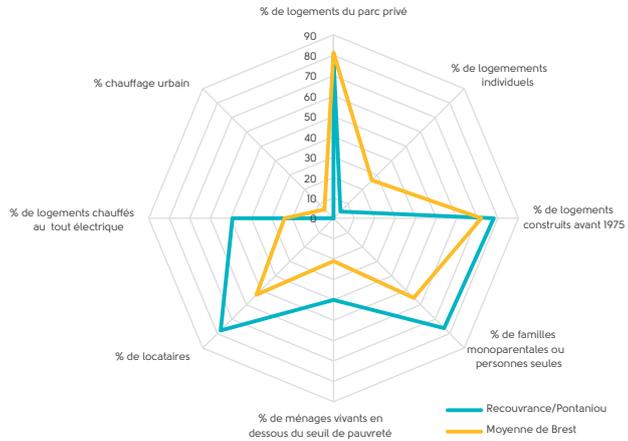
À Lambezellec, 22% des logements sont chauffés au tout électrique et le chauffage urbain n’existe pas. La situation est un peu meilleure à Kergoat Est où peu de logements sont chauffés au tout électrique et 27% au chauffage urbain.

Kérellé/Keredern Sud

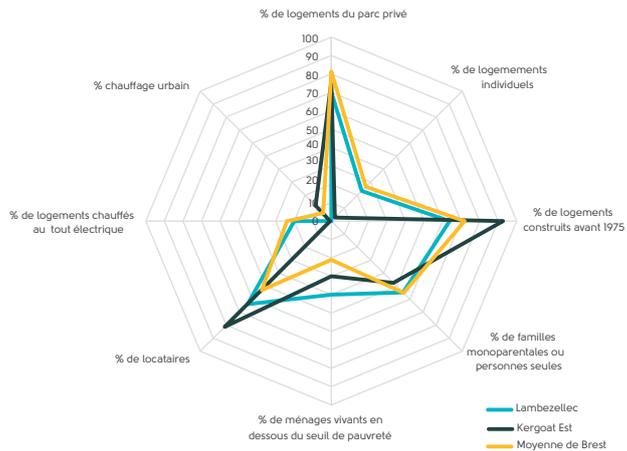
À Keredern Sud / Kerellé, la situation sociale est également assez préoccupante. On compte 20 % de logements sociaux pour 40 % de ménages en situation de pauvreté monétaire. En revanche, la qualité thermique du parc paraît meilleure puisque 41 % des logements ont été construits avant 1975, soit une proportion moins importante que dans les précédents quartiers. Néanmoins, près de la moitié des logements sont chauffés au tout électrique.

“ À Lambezellec, 22% des logements sont chauffés au tout électrique et le chauffage urbain n’existe pas ”

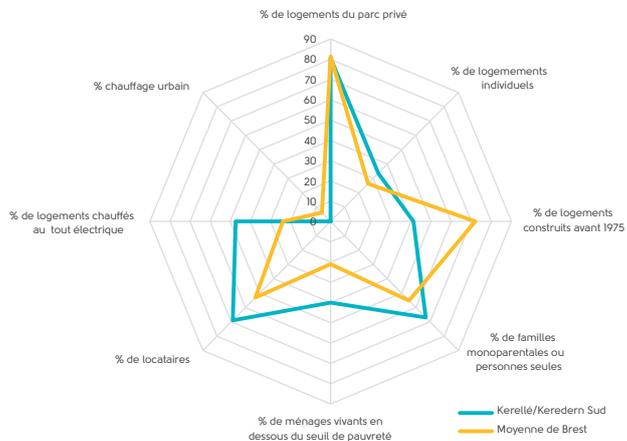
Recouvrance / Pontaniou



Lambezellec / Kergoat



Kérellé / Keredern Sud



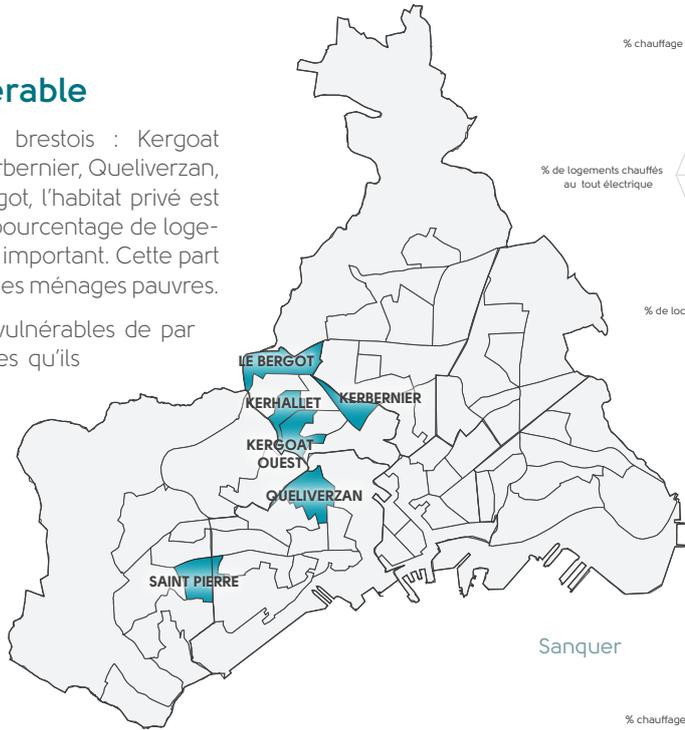
CATÉGORIE 3

Le parc vulnérable

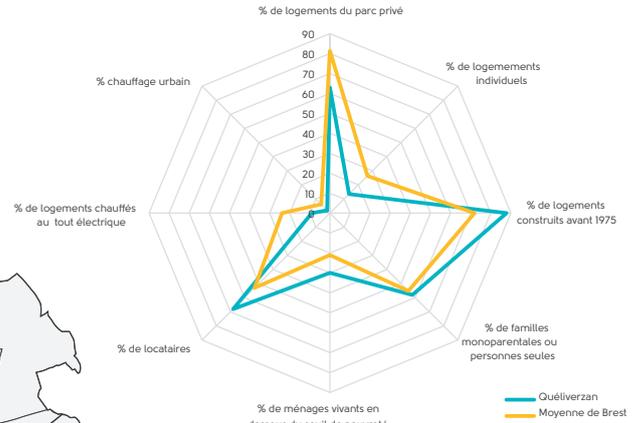
Dans six quartiers brestois : Kergoat Ouest, Kerhallet, Kerbernier, Quéliverzan, Saint-Pierre, Le Bergot, l'habitat privé est majoritaire mais le pourcentage de logements sociaux reste important. Cette part correspond à celle des ménages pauvres.

Ces quartiers sont vulnérables de par les difficultés sociales qu'ils présentent mais le fort nombre de logements sociaux permet de penser qu'une grande partie des ménages vulnérables d'un point de vue financier sont logés dans le parc social.

À part le Bergot, tous les quartiers sont majoritairement composés de locataires et de logements construits avant 1975.



Quéliverzan

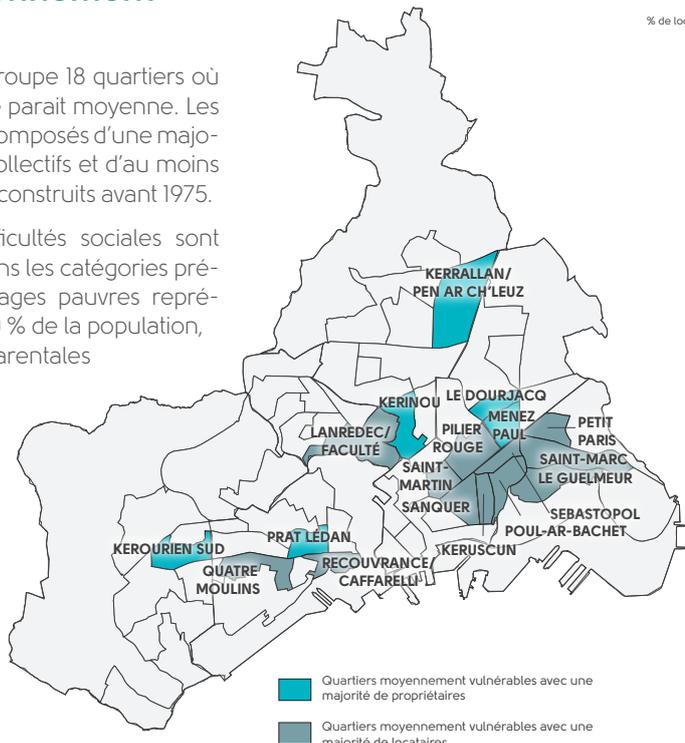


CATÉGORIE 4

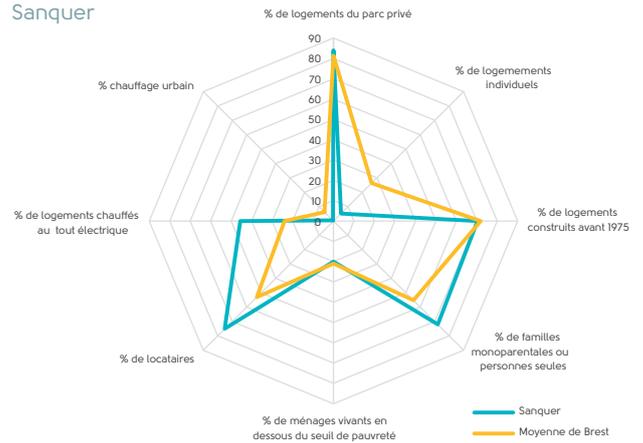
Le parc moyennement vulnérable

Cette catégorie regroupe 18 quartiers où la qualité thermique paraît moyenne. Les quartiers sont tous composés d'une majorité de logements collectifs et d'au moins 65 % de logements construits avant 1975.

Cependant, les difficultés sociales sont moins fortes que dans les catégories précédentes. Les ménages pauvres représentent moins de 20 % de la population, les familles monoparentales et les personnes seules toujours au moins la moitié des ménages.



Sanquer



Douze quartiers moyennement vulnérables avec une majorité de locataires :

- Sanquer,
- Poul-Ar-Bachet,
- Piliier Rouge,
- Recouvrance / Caffarelli,
- Sebastopol
- Petit Paris
- Kersucun
- Lanredec/Faculté
- Les Quatre-Moulins
- Saint-Marc
- Le Guelmeur
- Saint-Martin

Les quartiers de Sanquer, Poul-Ar-Bachet, Pillier Rouge, Recouvrance / Caffarelli, Sebastopol et Kersucun disposent d'au moins 30 % de logements chauffés au tout électrique. Cette proportion est plus faible dans les quartiers de Saint-Marc et du Guelmeur où ils représentent respectivement 17% et 10%.

Dans le quartier Port/Gare/Liberté, les caractéristiques sont semblables mais nous ne disposons d'informations sur les revenus (secret statistique). Le quartier de Saint-Martin bénéficie d'un statut particulier, bien que 82% des logements aient été construits avant 1975, une grande partie d'entre eux ont bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre de l'OPAH-RU.

Six quartiers moyennement vulnérables avec une majorité de propriétaires :

- Prat Lédan,
- Kerourien Sud,
- Kerinou,
- Menez Paul,
- Le Dourjacq
- Kerrallan/Pen Ar Ch'leuz

“ Le quartier de Saint-Martin bénéficie d'un statut particulier, bien que 82% des logements aient été construits avant 1975, une grande partie d'entre eux ont bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre de l'OPAH-RU. ”

CATÉGORIE 5

Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales

Cette catégorie est composée de 20 quartiers où la qualité thermique des logements n'est pas forcément bonne puisque la majorité des logements ont été construits avant 1975, mais les caractéristiques sociales de ces quartiers ne permettent pas de les considérer comme véritablement vulnérables. La proportion de ménages pauvres représente ici moins de 10 % de la population.

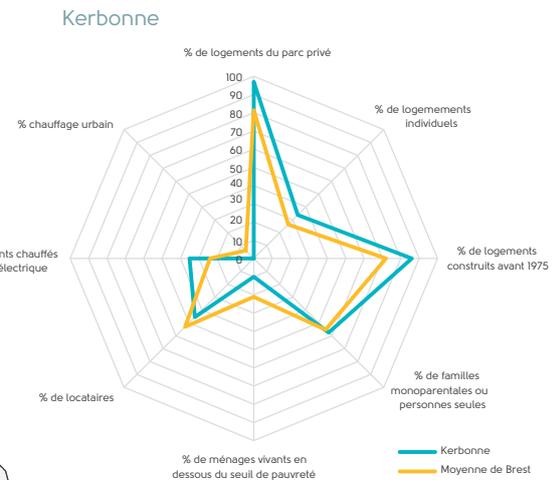
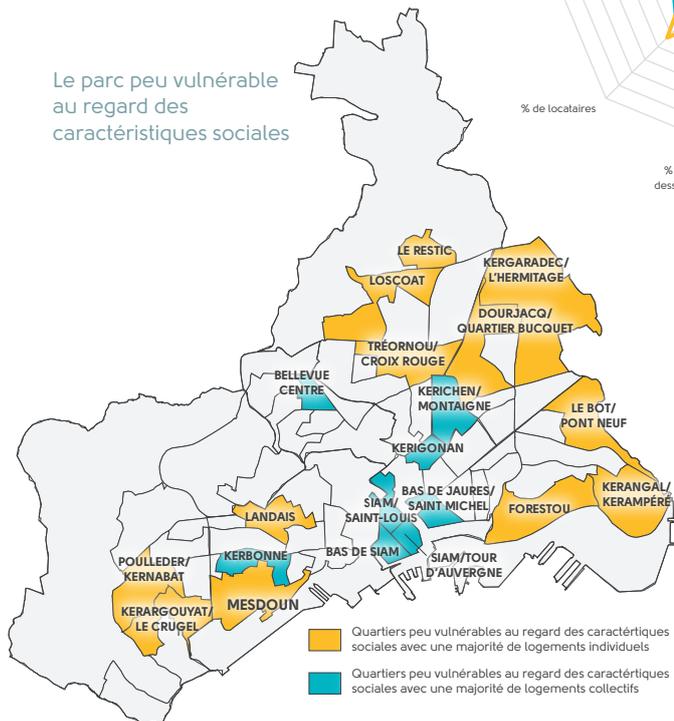
Huit quartiers peu vulnérables socialement avec une majorité de logements collectifs :

- Kerbonne
- Bellevue centre
- Bas de Siam
- Siam/Tour d'Auvergne
- Siam/Saint-Louis
- Kerigonan
- Bas de Jaurès/Saint-Michel
- Kerichen/Montaigne

Douze quartiers peu vulnérables socialement avec une majorité de logements individuels :

- Mesdoun,
- Tréornou/croix rouge,
- Landais,
- Forestou,
- Kerangal/Kerampéré,
- Le Bot/Pont Neuf
- Kerargouyat/Le Crugel,
- Poulleder/Kernabat,
- Dourjac/Quartier Bucquet,
- Kergaradec/L'hermitage,
- Loscoat,
- Le Restic

Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales



CATÉGORIE 6

Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales et de la qualité du bâti

Se trouvent dans cette catégorie, les sept quartiers, à priori, les moins vulnérables de Brest, tant sur le plan social que thermique hormis le fait qu'une part importante de ces logements soient chauffés au tout électrique. La date de construction de la majorité des logements et les caractéristiques sociales de ces quartiers les rendent peu vulnérables par rapport à ceux vus précédemment. Il est cependant probable de rencontrer malgré tout quelques situations de précarité énergétique.

La majorité des logements de cette catégorie ont été construits après 1975 et la grande majorité des ménages sont propriétaires. Comme pour la catégorie précédente, d'un point de vue social, les ménages pauvres ne constituent pas plus de 10 % de la population.

Un quartier peu vulnérable socialement et thermiquement avec beaucoup de logements collectifs :

- Bonne Nouvelle

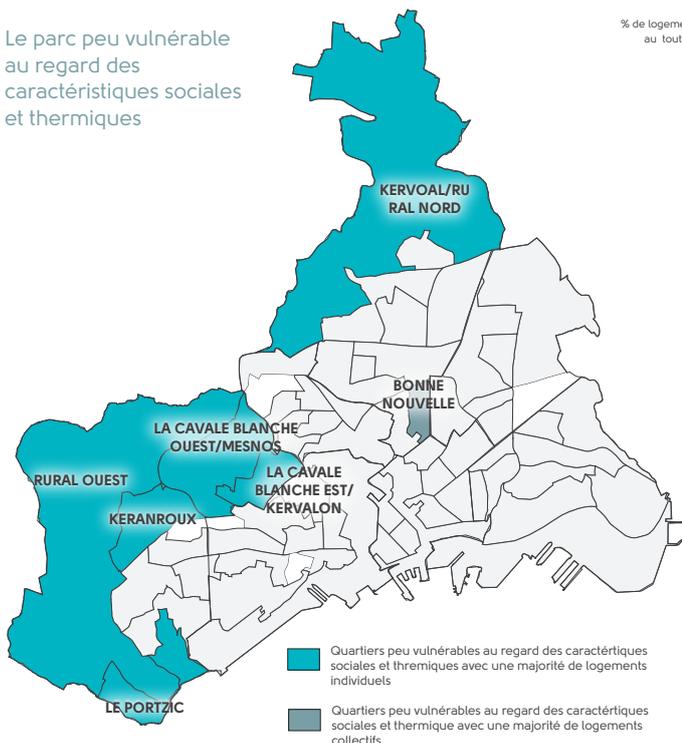
Six quartiers peu vulnérables socialement et thermiquement avec beaucoup de logements individuels :

- Rural Ouest,
- Keranroux,
- La cavale Blanche est/Kervalon,
- La cavale Blanche Ouest/Mesos,
- Kervoal/ Rural Nord,
- Le Portzic

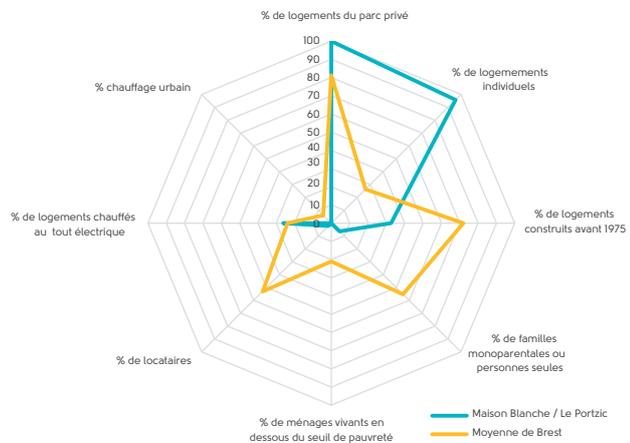


Photo : ADEUPa

Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales et thermiques



Maison Blanche / Le Portzic



“ La majorité des logements de la catégorie du parc peu vulnérable ont été construits après 1975 et la grande majorité des ménages sont propriétaires.”

Les possibilités d'actions préventives

Lutter efficacement contre le problème de la précarité énergétique nécessite la mise en place de programmes d'actions concertés entre les acteurs sociaux, de l'habitat et de l'énergie.

La création ou le renforcement de partenariats pour un meilleur repérage et traitement des situations

Un réseau d'acteurs locaux actif sur la question de la précarité énergétique

De nombreuses initiatives pour lutter contre la précarité énergétique existent à Brest et un réseau d'acteurs assez étendu y travaille, que ce soit pour le repérage de situation, l'information ou le traitement.

- **La Cellule de repérage de l'habitat indigne et de la précarité énergétique de Bmo : un acteur essentiel**

Il existe déjà plusieurs programmes à Brest (programme d'intérêt général PIG « Habitat Durable », OPAH) qui sont menés notamment par cette cellule et ses partenaires. Depuis 2011, un réseau d'acteurs de proximité repère sur le terrain des situations de mal logement ou de précarité énergétique et interpelle la cellule de l'habitat indigne sur la base d'une fiche de repérage, disponible auprès de la Direction Habitat de Brest. Tous les mois, une dizaine d'organismes partenaires (Pact H&D 29, les compagnons bâtisseurs, le service de développement social urbain, la CAF...) se réunissent avec Bmo pour étudier collectivement les situations et proposer des solutions adaptées.

L'objectif de la cellule est de développer des modalités de repérage des publics fragiles en situation d'habitat indigne et/ou de précarité énergétique.



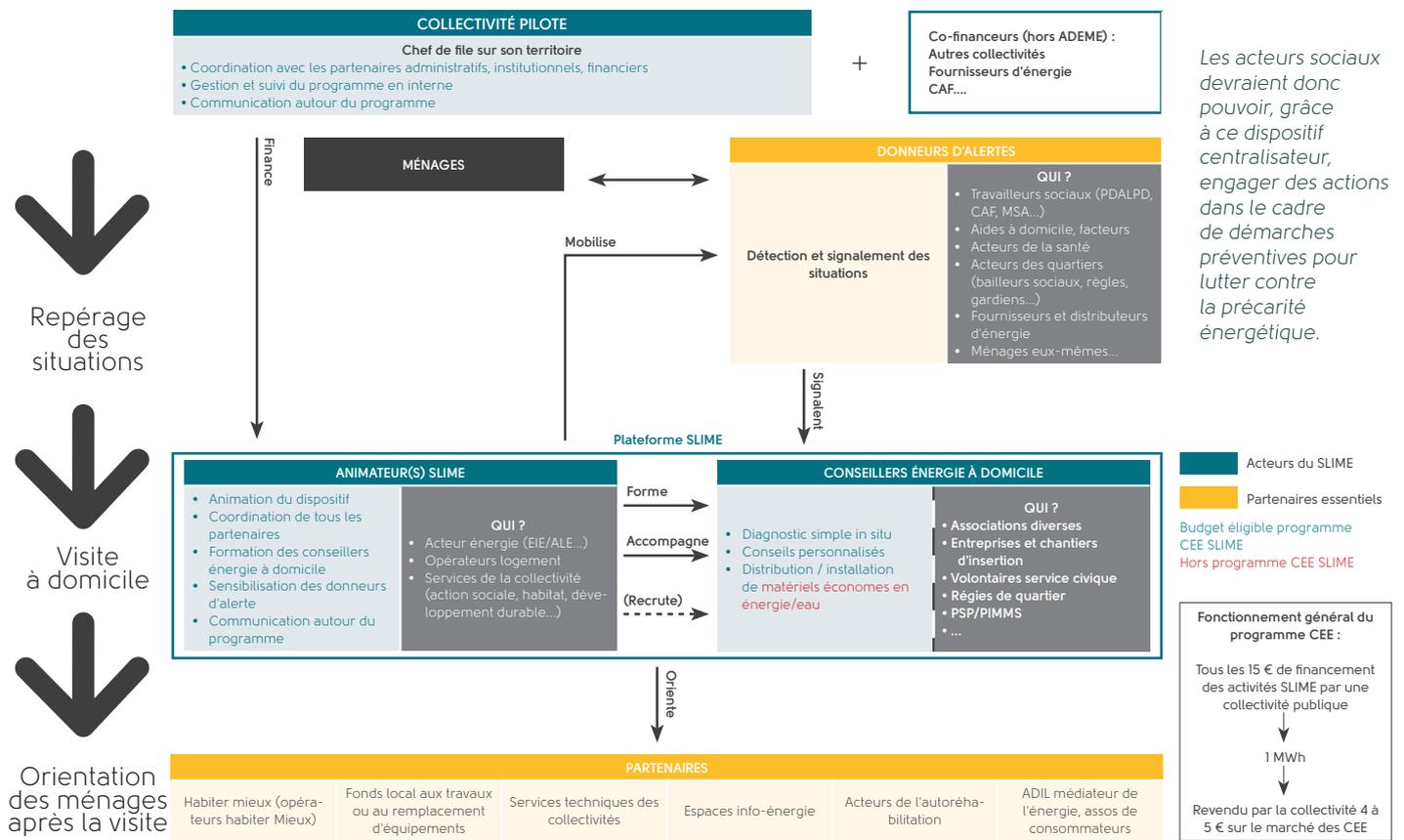
Photo : ADEUPa

À ce titre, un nouveau dispositif devrait être mis en place : le SLIME « Services locaux d'intervention pour la maîtrise d'énergie ».

Le SLIME devrait constituer un guichet unique local de prise en compte de toutes les situations de précarité énergétique, quelque soit le type de situation et le statut d'occupation des ménages. Il s'agit de centraliser, vers une plateforme unique, les signalements de ménages qui rencontrent des difficultés liées à leur logement. Les intervenants sociaux mais aussi d'autres acteurs tels que les fournisseurs d'énergie, les professionnels du secteur médical, les facteurs, les gardiens d'immeuble, devraient pouvoir faire remonter vers cette plateforme les situations préoccupantes dans le but de déclencher rapidement une visite sur place pour réaliser un premier diagnostic sociotechnique et comprendre

la situation.

Après cette visite, l'objectif sera d'encourager tous les acteurs du territoire à proposer aux ménages des solutions durables adaptées à leur situation : aide à la gestion des impayés, auto-réhabilitation encadrée, réhabilitation dans le cadre de programme type OPAH ou PIG, sensibilisation aux éco-gestes...



Les acteurs sociaux devraient donc pouvoir, grâce à ce dispositif centralisateur, engager des actions dans le cadre de démarches préventives pour lutter contre la précarité énergétique.

● **Le programme Tinergie mis en place à l'initiative de Bmo avec Ener'gence comme interlocuteur unique**

Ener'gence (Agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest) a pour objet l'information, le conseil et la sensibilisation en maîtrise de l'énergie et diversification des sources énergétiques. Cette action est dirigée vers le grand public, les collectivités et les entreprises.

Bmo, dans le cadre du Plan climat énergie territorial et du Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux », a créé un portail internet (tinergie-brest.fr) de dynamisation et de rénovation thermique du parc immobilier de l'agglomération. L'objectif est d'améliorer la performance thermique du parc privé et de lutter contre la précarité énergétique.

Cette interface permet un accompagnement gratuit des propriétaires dans toute la durée du projet et informe de l'ensemble des aides financières disponibles. Ener'gence constitue l'interlocuteur unique du diagnostic initial jusqu'à la réalisation des travaux.

● **Les compagnons bâtisseurs : l'auto-réhabilitation encadrée pour lutter contre la précarité énergétique**

L'association des compagnons bâtisseurs est partenaire de la cellule de repérage de l'habitat indigne et de la précarité énergétique de Bmo. Elle s'occupe notamment de certaines situations sociales très préoccupantes. Leur objectif est d'accompagner la collectivité vers un projet concret. Pour ce faire, elle pilote un programme d'auto-réhabilitation encadrée dans un cadre partenarial prévu par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le but est d'apporter une aide aux ménages pour permettre la réhabilitation du bâti ancien, notamment dans une perspective d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité thermique des logements, tout en favorisant l'insertion des personnes.

● **Les PIMM'S (Point information médiation multi services) : un lien entre habitants et fournisseur**

La principale mission des PIMM'S est de faire le lien entre les habitants et les services publics ou les entreprises délégataires de services publics, tout en favorisant l'insertion professionnelle de ses salariés pour les accompagner vers l'emploi durable et qualifié.

Ainsi, chaque PIMM'S réunit des entreprises délégataires de services publics dont EDF et GDF pour qu'ils assurent des missions de médiation et d'information auprès des clients. Régulièrement, EDF fait parvenir une liste de noms de clients en difficulté, à charge du PIMM'S de créer un lien entre le fournisseur et l'habitant, dans la neutralité, en expliquant les modalités de facturation et en orientant le ménage vers le bon interlocuteur en fonction de la situation.

La formation des acteurs sociaux sur les questions de l'énergie pour une meilleure compréhension des situations de précarité énergétique

Les travailleurs sociaux font partie des principaux acteurs aptes à repérer, donner les premiers conseils et signaler des situations préoccupantes. Toutefois, plusieurs compétences et connaissances doivent être mobilisées dans une démarche d'accompagnement des ménages vulnérables vers des solutions adaptées:

- Des compétences énergétiques qui permettent de comprendre les factures, d'avoir une connaissance des moyennes de consommation domestique, des principaux écogestes...
- Une bonne connaissance des différents programmes d'actions (OPAH, PIG), des aides mobilisables, et des différents acteurs qui travaillent sur la question.
- Des compétences relationnelles et sociales qui permettent d'accompagner les ménages vers les bons acteurs.

La nécessaire formation des travailleurs sociaux peut prendre appui sur différents dispositifs existants.

EDF peut organiser des séances de formation. Ce type de formation a déjà été réalisé dans le Morbihan où les CCAS se sont portés volontaires. Les CCAS peuvent formuler une demande auprès du correspondant solidarité chez EDF. La formation pourra notamment porter sur le fonctionnement de l'attribution des tarifs sociaux, du FSL « maintien énergie » et sur les difficultés de repérage des situations, mais aussi sur les notions essentielles pour comprendre les factures et connaître les consommations moyennes.

Il est également possible d'élargir le travail existant avec Ener'gence qui est un acteur clé sur la question de la précarité énergétique à Brest et qui dispose de compétences pour former les travailleurs sociaux. Actuellement, la structure porte le dispositif « visite eau énergie » initié par

le Conseil général, mais les visites sont, au final, peu nombreuses, et le dispositif semble moins fédérateur que le SLIME qui sera prochainement mis en place.

La prise en compte des éventuelles nouvelles études sur la précarité énergétique

Brest métropole océane a missionné "Énergies demain" pour une étude et la réalisation d'une cartographie d'intensité énergie-climat pour son territoire. Énergie demain est une entreprise spécialisée dans la planification énergétique territoriale et l'aide à la définition de politiques énergie-climat. Elle développe des méthodes d'analyse qui permettent de réaliser un état des lieux de la consommation énergétique des territoires et des émissions de gaz à effet de serre.

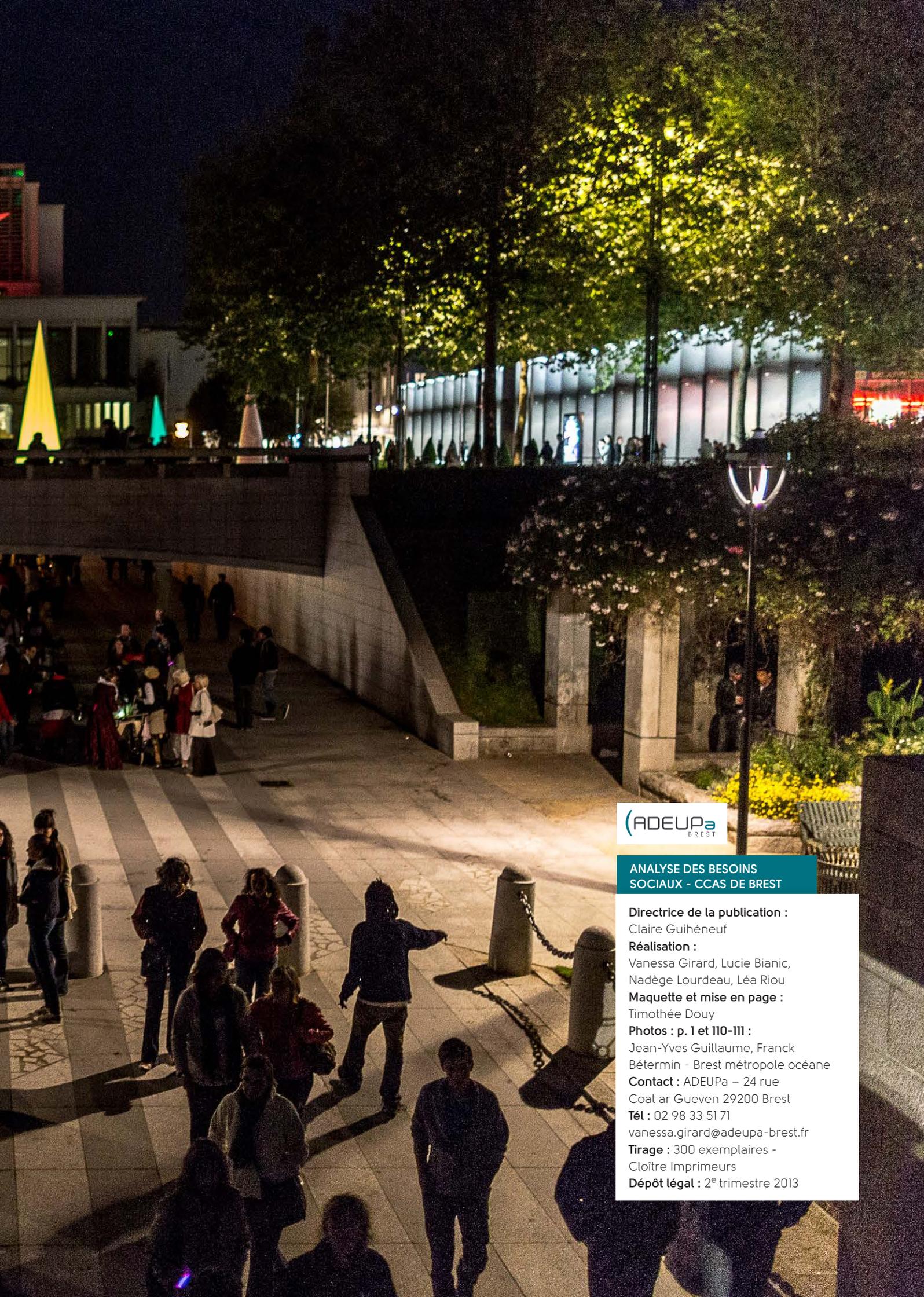
Concernant le parc de logements, cette étude devrait fournir une description à la parcelle des logements, avec la période de construction, les types d'énergie et de chauffage, le nombre d'étages, les matériaux de construction et une description des occupants.

Cette description permettra de reconstituer la consommation d'énergie théorique de chaque logement et d'estimer les factures énergétiques correspondantes. L'objectif final est de compléter l'état des lieux du parc résidentiel par des scénarios de rénovation pour alimenter la réflexion sur le renouvellement urbain.

Les CCAS, pour entrer dans une démarche préventive de lutte contre la précarité énergétique, chercheront à se tenir informés des actions et des différentes études menées sur le sujet, avec pour objectif d'élargir leur partenariat.

"Brest métropole océane a missionné "Énergies demain" pour une étude et la réalisation de cartographie d'intensité énergie/climat."





ADEUPa
BREST

**ANALYSE DES BESOINS
SOCIAUX - CCAS DE BREST**

Directrice de la publication :

Claire Guihéneuf

Réalisation :

Vanessa Girard, Lucie Bianic,

Nadège Lourdeau, Léa Riou

Maquette et mise en page :

Timothée Douy

Photos : p. 1 et 110-111 :

Jean-Yves Guillaume, Franck

Bétermin - Brest métropole océane

Contact : ADEUPa – 24 rue

Coat ar Gueven 29200 Brest

Tél : 02 98 33 51 71

vanessa.girard@adeupa-brest.fr

Tirage : 300 exemplaires -

Cloître Imprimeurs

Dépôt légal : 2^e trimestre 2013

